

ROYAUME DU MAROC



PROJET DE LOI
DE FINANCES
POUR L'ANNEE
BUDGETAIRE
2008

RAPPORT SUR
LE BUDGET GENRE

Table des matières

INTRODUCTION	6
I. BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE : APPROCHE NOVATRICE DANS LE PROCESSUS DE LA REFORME BUDGETAIRE	8
1. REFORME BUDGETAIRE : UN CADRE D'INTEGRATION DE LA BSG	8
1.1 Globalisation des crédits	8
1.2 Renforcement de la déconcentration budgétaire	9
1.3 Mise en place du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)	9
1.4 Démarche de performance : Stratégie-Programmes-Objectifs –indicateurs de performance	10
1.5 Réforme du contrôle de la dépense publique	11
1.6 Partenariat : Etat - Acteurs locaux	12
2. PROCESSUS DE LA MISE EN PLACE DE LA BSG	12
II. POLE INSTITUTIONNEL	14
1. MINISTERE DE LA JUSTICE	14
1.1. Analyse genre de la situation du système juridique	14
1.2. Priorités publiques et cibles à atteindre	18
1.3. Actions du Ministère de la Justice	18
1.4. Analyse genre du budget alloué au Ministère de la Justice	20
1.5. Analyse du cas de l'Administration Pénitentiaire	22
2. SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA FAMILLE, DE LA FEMME ET DES PERSONNES HANDICAPEES	23
2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	23
2.2. Priorités publiques et cibles à atteindre	24
2.3. Projets et programmes mis en œuvre	26
2.4. Analyse budgétaire	29
3. MINISTERE DE LA MODERNISATION DES SERVICES PUBLICS	31
3.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	31
3.2. Priorités publiques et cibles à atteindre	33
3.3. Programmes et projets mis en œuvre	33
3.4. Analyse budgétaire	36
3.5. Evaluation de l'opération départ volontaire de la fonction publique	38
4. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION	40
4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	40
4.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	41
4.3. Analyse du budget du MAEC	42
4.4. Intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du MAEC	43
III. POLE INFRASTRUCTURES DE BASE	46
1. SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT CHARGE DE L'EAU	46
1.1. Présentation du Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau	46
1.2. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	47
1.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	49
1.3. Programmes et projets mis en œuvre	50
1.4. Analyse genre du budget du SEE	51
2. DEPARTEMENT DE L'ENERGIE	54
2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	54
2.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	57
2.3. Programmes mis en œuvre	58
2.4. Analyse genre des dépenses publiques allouées au département de l'énergie	60
3. DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT	61
3.1. Performances réalisées et cibles à atteindre	62
3.2. Evaluation des impacts genre des dépenses publiques allouées aux routes rurales	64
3.3. Analyse genre du budget du Ministère de l'Equipeement et du Transport	65
3.4. Intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du MET	66
4. DEPARTEMENT DE L'HABITAT	67
4.1. Diagnostic de la situation	67
4.2. Priorités, politique publiques et cibles à atteindre	70
4.3. Programmes publics mis en œuvre	71

4.4. Analyse genre du budget alloué au Département de l'Habitat	73
4.5. Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre	74
4.6. Impact genre des dépenses publiques dans l'habitat	75

IV. POLE HABILITATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES..... 77

1. MINISTERE DE LA SANTE	77
1.1. Analyse de la situation de la santé maternelle et infantile	77
1.2. Contraintes à la baisse de la mortalité maternelle et infantile.....	80
1.3. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	81
1.4. Programmes mis en œuvre	82
1.5. Analyse genre des budgets alloués	84
2. EDUCATION NATIONALE, ALPHABETISATION ET EDUCATION NON FORMELLE	86
2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	86
2.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	89
2.3. Programmes et projets mis en œuvre	91
2.4. Analyse budgétaire	94
3. DEPARTEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	97
3.1. Analyse de la situation et pertinence de l'approche genre pour la Formation Professionnelle	97
3.2. Les politiques publiques et cibles à atteindre.....	100
3.3. Programmes et projets mis en œuvre	101
3.4. Analyse genre du budget du SEFP	101
3.5. Impacts attendus des programmes	103
3.6. Les indicateurs d'objectif	104
4. DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE	104
4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	105
4.3. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	107
4.4. Programmes et projets mis en œuvre	109
4.5. Analyse genre du budget	110
4.6. Vers une définition gendrée d'indicateurs d'objectifs	112

V. POLE RENFORCEMENT DES OPPORTUNITES 113

1. DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE	113
1.2. Politiques et priorités publiques.....	114
1.3. Priorités publiques selon le genre	115
1.4. Actions du gouvernement	115
1.5. Analyse genre du budget alloué au Département de l'Agriculture	118
1.6. Impacts genre des dépenses publiques affectées à la promotion socio-économique de la femme rural	120
2. ANALYSE GENRE DU POLE TRANSVERSAL DE L'EMPLOI	121
2.1. Diagnostic genre du marché de l'emploi	121
2.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	126
2.3. Projets et programmes mis en œuvre	126
2.4. Analyse des dépenses publiques allouées aux dépenses de l'emploi.....	127
3. DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE.....	128
3.1. Pertinence de l'approche pour le secteur de l'économie sociale	128
3.2. Nouvelle stratégie du secteur	129
3.3. Le pilotage et le suivi de la stratégie	129
3.4. Programmes et projets mis en œuvre	130

VI. POLE INTERSECTORIEL DE CIBLAGE ET DE PROXIMITE 132

1. INDH : UN NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE.....	132
2. PROGRAMMES ET ACTIONS MIS EN OEUVRE.....	133
2.1. Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural	133
2.2. Programme de lutte contre l'exclusion en milieu urbain	134
2.3. Programme de lutte contre la précarité	134
2.4. Programme transversal	135
3. FINANCEMENT ET PROCEDURES	135

4. INTEGRATION DE L'APPROCHE GENRE DANS LES PROGRAMMES DE L'INDH.....	136
4.1. INDH et santé.....	136
4.2. INDH et artisanat.....	137
4.3 Activités génératrices de revenu.....	138
CONCLUSION GENERALE	140
BIBLIOGRAPHIE	141

Liste des abréviations

ABH : Agences de Bassins Hydrauliques
 ACDI : Agence Canadienne de Développement International
 AGR : Activités Génératrices de Revenu
 ALEF : Promotion de l'Apprentissage et de l'Employabilité pour un Avenir Meilleur
 AMO : Assurance Maladie Obligatoire
 APC : Approche Par Compétence
 APEF : Appui à l'Enseignement Fondamental
 ASP : Accompagnement Social des Projets
 BAJ1 : Barnamaj Alawlawiyat alijtimaya 1
 BSG : Budgétisation Sensible au Genre
 BTP : Bâtiment et Travaux Publics
 CA : Cours d'Appel
 CAS : Stratégie de Coopération avec la Banque Mondiale
 CDAG : Centres de Dépistage Anonymes et Gratuits
 CDER : Centre de Développement des Energies Renouvelables
 CDMT : Cadre de Dépenses à Moyen Terme
 CEDAW : Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
 CFR : Caisse pour le Financement Routier
 CLDH : Comités Locaux de Développement Humain
 CMIDEF : Centre Marocain d'Information, de Documentation et des Etudes sur les Femmes
 CMR : Caisse Marocaine des Retraites
 CNEF : Charte Nationale d'Education et de Formation
 CNSS : Caisse Nationale de la Sécurité Sociale
 CP : Comité de Pilotage
 CPDH : Comité Provincial de Développement Humain
 CPGE : Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
 CRDH : Comité Régional de Développement Humain
 CSDH : Comité Stratégique de Développement Humain
 CSFP : Conseil Supérieur de la Fonction Publique
 CT : Centres de Travaux
 DA : Département de l'Agriculture
 DAF : Division des Affaires Féminines
 DAO : Dar Al Oumouma
 DAS : Division de l'Action Sociale
 DE : Département de l'énergie
 DEA : Département de l'Eau
 DEN : Département de l'Education Nationale
 DERD : Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement.
 DES : Département de l'Economie Sociale
 DET : Département de l'Equipement et du Transport
 DH : Département de l'habitat

DJEAF : Direction de la Jeunesse, de l'Enfance et des Affaires Féminines
 DMN : Direction de la Météorologie Nationale
 DPA : Direction Provinciale d'Agriculture
 EFP : Etablissement de la formation professionnelle
 FAES : Fonds d'Appui à l'Egalité entre les Sexes
 FNUAP : Fond des Nations Unies pour la Population
 FP : Formation Professionnelle
 FSH : Fond de Solidarité de l'Habitat
 GIAC : Groupements Interprofessionnels d'Aide au Conseil
 GPL : Gaz de Pétrole Liquéfié
 GPOBA : Partenariat mondial pour l'aide basée sur les résultats
 HCP : Haut Commissariat au Plan
 IDH : Indicateur de Développement Humain
 IGR : Impôt Général sur les Revenus
 ILDH : Initiative Locale de Développement Humain
 IMME : Industrie Mécanique et Métallurgique et l'Electronique
 INDH : Initiative Nationale pour le Développement Humain
 ISF : Indice Synthétique de Fécondité
 LCVF : Lutte Contre la Violence à l'Egard des Femmes
 MADRPM : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes
 (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime)
 MAEC : Ministère des Affaires Etrangère et de la Coopération
 MATEE : Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de
 l'Environnement (Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'environnement)
 MENAENF : Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de l'Education non
 Formelle (Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la
 Formation des cadres et de la Recherche scientifique)
 MET : Ministère de l'Equipement et du Transport
 MEF : Ministère de l'Economie et des Finances.
 MHU : Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de
 l'Aménagement de l'Espace)
 MIT : Moyen Intermédiaire de Transport
 MJ : MINISTERE DE LA JUSTICE
 MMSP : Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics
 MRE : Marocains Résidents à l'Etranger
 MS : Ministère de la Santé
 MTH : Marrakech Tensift El Hawz
 OFPPT : Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
 OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
 OMS : Organisation Mondiale pour la Santé
 ONCF : Office National des Chemins de Fer
 ONE : Office National d'électricité
 ONEP : Office National d'Eau Potable
 ONG : Organisation Non Gouvernemental
 ORMVA : Office Régional de Mise en Valeur Agricole
 PA : Plan d'Action
 PAGER : Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales
 PANE : Plan d'Action National pour l'Enfance

PARSEM : Programme d'Appui à la Réforme du Système Educatif Marocain
PCIME : Programme de la Prise en charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PDES : Plan de Développement Economique et Social
PDRES : Plans de Développement Régionaux de l'Economie Sociale
PERG : Programme d'Electrification Rurale Générale
PGR : Projets Générateurs de Revenus
PME : Petite et Moyenne entreprise
PMI : Petite et Moyenne Industrie
PNI : Programme National d'Immunisation
PNRR : Programme National des Routes Rurales
PP : Places Pédagogiques
PSMT : Programme Stratégique à Moyen Terme
RAM : Royal air Maroc
RAMED : Régime d'Assistance Médicale pour les Personnes Démunies
REC : Référentiel des Emplois et Compétences
SAU : Surface Agricole Utile
SECAENF : Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisme et de l'Education non formelle
SECE : Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau (Secrétariat d'Etat auprès de premier ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'environnement, Chargé de l'Eau et de l'environnement)
SECFPH : Secrétariat d'Etat chargée de la Famille, de la Femme et des Personnes Handicapées (Ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité.)
SECFP : Secrétariat d'Etat Chargé de la Formation Professionnelle
SECJ : Secrétariat d'Etat Chargé de la Jeunesse
SEF : Système d'Education Formation
SEGMA : Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome
TFP : Taxe sur la Formation Professionnelle
TIC : Technologie de l'Information et de la Communication
TPI : Tribunal de Première Instance
UE : Union Européenne
UNICEF : Fond des Nations Unies pour l'Enfance
UPE : Unités de Protection de l'Enfance
USAID : Agence Américaine pour le Développement International
VIT : Valeur Immobilière Totale
VSB : Villes Sans Bidonvilles

Introduction

Les politiques de développement engagées par le Maroc et qui intègrent de plus en plus l'approche genre, ouvrent la voie à un accès égal aux ressources, aux opportunités et aux droits économiques et sociaux et à une reconsidération des femmes en tant qu'actrices à part entière dans le développement. Dans cette perspective, le Maroc s'atèle à relever les défis de la réduction de la pauvreté et des disparités basées sur le genre, soulignés par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce grand chantier qui cible le capital humain en tant que pivot du développement durable, érige les droits économiques, sociaux et culturels et la performance économique comme priorités majeures de l'agenda politique du pays.

Dans ce contexte, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) déploie des efforts porteurs pour renforcer cette dynamique à travers la mise en œuvre du programme « Budgétisation Sensible au Genre ». Ce dernier constitue un outil efficace pour accroître la responsabilité, la participation et la prise en compte du genre dans les politiques publiques et la gouvernance économique. En effet, l'intégration de l'approche genre dans le processus de préparation et d'exécution du budget s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de réalisations et de réformes qu'a connu le Maroc durant ces dernières années afin de renforcer les principes d'égalité et d'équité. Cette approche a été récemment réaffirmée par l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) qui met l'accent sur l'habilitation des différentes catégories de la population comme axe stratégique pour la réalisation des objectifs de développement humain du pays.

Ces ambitieux programmes ne peuvent atteindre les objectifs escomptés (réduction de la pauvreté, lutte contre l'exclusion notamment des femmes, ...) sans le développement d'outils d'analyse et d'évaluation de politiques publiques sensibles au genre ainsi que le ciblage géographique de la pauvreté et des inégalités.

Le processus d'appropriation de l'approche genre est en cours. Ceci est visible à travers plusieurs aspects dont notamment, les lettres de cadrage du Premier Ministre qui appellent, depuis 2006, les départements à inclure la dimension genre dans les indicateurs de performance ainsi que sa circulaire datée du 8 mars 2007 relative à l'intégration du genre dans toutes les politiques de développement. Par ailleurs, la mise en place d'instruments permettant l'institutionnalisation de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) et l'adhésion croissante des départements montre la grande dimension que prend cette approche BSG au Maroc.

Dans ce sens, l'élaboration du Rapport Genre 2008, qui est le fruit d'un travail collectif a bénéficié de la contribution organisée de différents Départements partenaires engagés dans le processus d'intégration de l'approche genre. Ce qui constitue un premier pas sur la voie de l'évaluation des politiques publiques et budgétaires.

Le travail accompli avec ces Départements durant les ateliers techniques, tenus en mars 2007, pour la préparation du Rapport Genre 2008 et ceux tenus en juillet dernier sur la réforme budgétaire axée sur les résultats intégrant le genre confirment la démarche participative et progressive instaurée depuis le lancement de la BSG en 2005. En outre, en tirant les leçons de

l'expérience des ateliers antérieurs, le Rapport Genre 2008 se propose d'actualiser et enrichir l'analyse de l'approche BSG au Maroc à travers l'intégration de six nouveaux Départements qui ont adopté la dimension genre dans l'élaboration de leur stratégie à savoir : les Ministères des Affaires Etrangères, de la Modernisation des Secteurs Publics, de la Formation professionnelle, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et les programmes de l'INDH.

Le Rapport est structuré en six parties, dont la première rappelle la mise en œuvre de la Budgétisation Sensible au Genre comme approche novatrice dans le processus de la réforme budgétaire au Maroc. Les autres parties sont organisées en pôles qui se présentent comme suit :

- Pôle institutionnel : Justice, Femme, famille et personnes handicapées, Modernisation des services publics et Affaires étrangères et coopération
- Pôle infrastructures de base : Eau, Energie, Equipement et Transport et Habitat.
- Pôle habilitation et renforcement des capacités : Santé, Education Nationale, Alphabétisation et éducation non formelle, Formation professionnelle et Jeunesse.
- Pôle renforcement des opportunités : Agriculture, Emploi et Economie sociale.
- Pôle intersectoriel de ciblage et de proximité : INDH.

L'objectif de cette présentation est de passer en revue et d'analyser l'impact des principaux programmes sectoriels qui comportent un ensemble de composantes communes permettant de dégager quelques pistes d'intervention pour une meilleure prise en considération de la dimension genre dans l'élaboration des politiques publiques.

I. Budgétisation Sensible au Genre : Approche novatrice dans le processus de la réforme budgétaire

La gendérisation du budget est définie comme le processus par lequel une décision (politique, plan, budget, programme ou projet) subit une analyse sensible au genre. L'impact des allocations des ressources est mesuré par l'amélioration des conditions de vie de la population ciblée et ses conséquences sur l'utilisation du temps par les femmes, les hommes, les filles et les garçons. Elle forme partie de tout un ensemble cohérent d'intégration d'une approche qui vise l'équité et l'égalité par le biais d'une coordination entre politiques, programmes et budget : c'est l'intégration de l'analyse genre dans tout le processus de programmation et d'exécution budgétaire.

La gendérisation est novatrice et dépasse les cadres conceptuel et analytique conventionnels, même s'il y a une synergie avec les réformes budgétaires en cours. Il est question de l'impact des recettes et des dépenses publiques non seulement sur l'équilibre macro-économique mais sur le développement économique et social, selon une optique genre.

Il est important de noter qu'un budget sensible au genre n'est pas un budget avec des crédits affectés séparément aux hommes et aux femmes dans le budget général. Il ne sous entend ni d'augmenter les dépenses par le montant de ce budget séparé ni de réduire le budget général par le montant du budget genre.

Le budget genre vise à resserrer les liens entre les ressources allouées et la réalisation des objectifs souhaités de développement économique et social, mesurés par des indicateurs de performance. Il devrait donner des réponses claires à un enchaînement de questions relatives à l'élaboration de ces politiques relevant d'une exigence de bonne gouvernance, d'équité et d'égalité.

1. Réforme budgétaire : Un cadre d'intégration de la BSG

La nouvelle approche budgétaire, mise en œuvre depuis 2002, vise à instituer une nouvelle culture de la dépense publique axée sur la logique de résultats, la recherche de la performance en termes d'économie, d'efficacité et d'efficience et la reddition des comptes. Cette réforme englobe :

- La globalisation des crédits
- Le renforcement de la déconcentration budgétaire
- L'institutionnalisation de la programmation budgétaire pluriannuelle à travers la mise en place d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme
- Démarche de performance : Stratégie-Programmes-Objectifs –indicateurs de performance
- La réforme du contrôle de la dépense publique
- Partenariat : Etat - Acteurs locaux

1.1 Globalisation des crédits

Un début de concrétisation du processus de globalisation des crédits a été enregistré en 2002, permettant aux départements concernés de procéder, lorsqu'ils sont autorisés par arrêté du MEF, à des virements entre lignes d'un même paragraphe à l'exclusion de certaines dépenses dont

la nature est déterminée de commun accord entre le Ministère concerné et le MEF. Ces départements s'engagent, de leur part, à restructurer leurs morasses budgétaires en vue de disposer de paragraphes cohérents, destinés chacun d'eux à la réalisation d'un programme, d'un projet ou d'une action homogène. Le corollaire logique de la flexibilité d'emploi des crédits dans un même paragraphe consiste en la définition d'indicateurs d'objectifs chiffrés permettant d'établir un lien entre les crédits alloués à l'action, programme ou activité et les résultats visés et attendus de l'utilisation de ces crédits. Ce dispositif tend, d'une part, à donner une plus grande souplesse aux gestionnaires en contrepartie d'exigences de résultats et d'autre part, à faciliter l'information du Parlement et du public, sur l'efficacité de la dépense publique¹.

1.2 Renforcement de la déconcentration budgétaire

Ce renforcement repose d'abord sur la contractualisation des relations entre les administrations centrales et leurs services déconcentrés permettant ainsi d'introduire un nouveau mode de gestion favorisant la redistribution des responsabilités vers les échelons déconcentrés de l'administration, le renforcement de la cohérence et la coordination de l'action des administrations centrales et déconcentrées et la responsabilisation des gestionnaires locaux dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'amélioration de la qualité des prestations rendues. La contractualisation a pour principaux objectifs de :

- Garantir une meilleure visibilité de l'action publique : l'établissement d'un contrat écrit, clair et synthétique permet un bon éclairage de l'avenir et améliore la transparence de l'action de l'administration en crédibilisant ses relations avec ses partenaires.
- Privilégier une logique de résultats plutôt qu'une logique de moyens : au regard d'objectifs négociés dans le cadre d'un contrat conformément à la mission du ministère concerné et des moyens globalisés confiés aux gestionnaires publics, ces derniers seront en mesure de rendre compte de leur gestion, à partir d'indicateurs précis et transparents.

Par ailleurs et dans le cadre du processus de renforcement de la déconcentration de la gestion budgétaire, un important chantier de réforme de la nomenclature budgétaire a été mis en œuvre en vue notamment d'introduire la dimension régionale dans la présentation du budget de l'Etat qui a été effectivement réalisée depuis le 1er janvier 2006.

En effet, l'architecture générale de la nomenclature budgétaire a été adaptée permettant ainsi de présenter à la fois la nature économique des dépenses publiques, les régions bénéficiaires des interventions de l'Etat et les finalités poursuivies dans leur mise en œuvre à travers les indicateurs de performance. Ces différentes informations faciliteront la conclusion des contrats entre les administrations centrales et leurs services déconcentrés.

1.3 Mise en place du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)

La mise en place du cadre de dépenses triennal et glissant vise à améliorer le processus de programmation budgétaire en mettant en cohérence les politiques sectorielles, telles que définies par les choix stratégiques qui ressortent du Plan de Développement Economique et Social ou du

¹ A ce jour, le nombre total des Départements ministériels ayant adhéré au dispositif de globalisation des crédits est de 32.

programme d'action du gouvernement avec les objectifs de soutenabilité et de viabilité du cadre macro-économique. La mise en œuvre du CDMT permettrait ainsi de :

- Renforcer la pérennité des politiques publiques, en s'assurant de la compatibilité de leur impact budgétaire futur avec les possibilités financières de l'Etat et les contraintes du cadre macroéconomique;
- Renforcer l'efficacité de l'allocation intersectorielle des ressources, en développant les outils permettant la déclinaison desdites politiques dans les budgets annuels ;
- Améliorer la performance opérationnelle des services publics, en donnant aux gestionnaires une meilleure visibilité pour gérer leurs programmes d'action et en fournissant un cadre pour le suivi de la performance des dépenses publiques en termes d'efficacité et d'efficience.

Par ailleurs, il a été procédé, par lettre de Monsieur le Premier Ministre en date du 30 juin 2005, à l'institution d'une commission interministérielle chargée d'élaborer un guide méthodologique et dont les travaux ont abouti également à la mise en place d'un CDMT au niveau de six départements ministériels (Santé, Education Nationale, Enseignement Supérieur, Habitat, Equipement et Eau).

1.4 Démarche de performance : Stratégie-Programmes-Objectifs –indicateurs de performance

La démarche de performance est un dispositif de pilotage des administrations ayant pour objectif d'améliorer l'efficacité de la dépense publique en orientant la gestion vers l'atteinte de résultats (ou performances) prédéfinis dans le cadre de moyens prédéterminés. La démarche de la performance s'articule autour des étapes suivantes:

1. Présentation de la stratégie de l'organisation autour de quelques orientations stratégiques;
2. Traduction de la stratégie en programmes;
3. Fixation des objectifs;
4. Identification des indicateurs permettant d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs.

Les objectifs doivent être définis en nombre limité, représentatifs des aspects essentiels du programme et être énoncés en termes claires, précis, simples et faciles à comprendre par tous. Ils doivent être mesurables par des indicateurs chiffrés et traduire de manière équilibrée les trois dimensions de la performance :

- Les objectifs d'efficacité socio-économique portent sur les effets attendus des politiques publiques.
- Les objectifs de qualité de service où il s'agit d'améliorer la qualité de service rendu à l'utilisateur.
- Les objectifs d'efficience qui se rapportent à la productivité soit par l'accroissement des produits des activités publiques à moyens égaux soit par le maintien du même niveau d'activité avec moins de ressources.

Afin d'identifier l'impact de la prise en compte de l'aspect genre au niveau des programmes et projets de développement, il est opportun de faire appel à des indicateurs tenant compte de la dimension genre. Ces indicateurs sont utiles dans la mesure où ils permettent de faire ressortir les changements apportés à la situation et au rôle des femmes et des hommes avec le temps, et par conséquent d'évaluer si les résultats souhaités au niveau des Rapports Genre sont devenus une réalité.

A cette fin, des indicateurs doivent être définis pour chacun des éléments importants du cycle d'un projet. Il est possible, aussi, selon l'état d'avancement du projet/programme, de distinguer trois types d'indicateurs:

- Indicateurs de réalisation : renseignent sur le degré d'atteinte des objectifs opérationnels du projet/programme liés aux produits et services spécifiques générés. Ils sont mesurés en unités physiques ou monétaires (km de routes construits, volume de crédits affectés aux femmes dans le cadre d'opérations de micro-crédits, etc.);
- Indicateurs de résultats : mesurent la réalisation des objectifs spécifiques du projet/programme et s'expriment en termes de résultats, c'est à dire d'effets directs et à court terme. Ils renseignent sur l'évolution du comportement des bénéficiaires directs (nombre de diplômés par sexe, population desservie par les infrastructures de soins de santé de base, etc.);
- Indicateurs d'impact : renseignent sur les buts politiques du projet/programme qui s'expriment en termes de conséquences finales (taux de croissance économique, taux de chômage,...).

L'introduction systématique de la composante genre dans les projets/programmes de développement et leur suivi et évaluation exigent une réorganisation des systèmes statistiques pour rendre disponibles les informations nécessaires à l'analyse genre, à savoir la ventilation de toutes les données statistiques par sexe.

1.5 Réforme du contrôle de la dépense publique

La réforme du système de contrôle de la dépense publique s'inscrit dans le cadre des réformes entreprises en matière de bonne gouvernance de la gestion publique. Elle a pour objectifs de tendre vers l'adaptation du contrôle aux capacités de l'ordonnateur, le développement de l'audit interne et l'évolution vers l'audit de performance.

Le nouveau système de contrôle repose sur deux actions importantes. La 1ère action concerne la mise en place d'un système de contrôle allégé et modulé de la dépense (CMD) où il s'agit d'un système modulable de contrôle qui prévoit un champ de contrôle variable en fonction de la capacité de gestion d'un service ordonnateur. Ainsi, l'année 2006 a été marquée par le rapprochement entre les entités de contrôle a priori de la Trésorerie Générale du Royaume et du Contrôle Général des Engagements de Dépenses.

La 2ème action tend à mettre en place l'évaluation et l'audit de performance des administrations publiques, deux processus qui constituent l'objectif ultime à la gestion budgétaire axée sur les résultats.

1.6 Partenariat : Etat - Acteurs locaux

Parallèlement aux mesures de déconcentration des crédits, l'Administration et particulièrement ses services déconcentrés renforceront leurs relations partenariales avec les acteurs locaux (collectivités locales, secteurs associatif et privé) dans le but d'optimiser leurs prestations et d'apporter une réponse de proximité aux besoins exprimés par les populations, à travers notamment :

- La participation et la mise en commun des ressources humaines, matérielles ou financières en vue de la réalisation des prestations sociales, des projets de développement ou de la couverture de services publics.
- La dispense du visa de la Direction du Budget des décisions d'octroi d'une contribution publique aux associations au titre des projets de partenariat.

Ainsi, plusieurs objectifs sont assignés à ce processus de partenariat. On citera en particulier, la mise en place d'une administration de proximité, la définition d'un nouveau cadre de partenariat conforme aux principes de bonne gouvernance entre les administrations déconcentrées et les intervenants locaux ainsi que l'accroissement des capacités d'action de l'Etat et de ses partenaires pour permettre une plus grande mobilisation des ressources disponibles.

2. Processus de la mise en place de la BSG

Dans le cadre des réformes budgétaires, le MEF a procédé à l'introduction de la dimension genre dans la préparation du Budget, fruit d'un processus lancé depuis 2002 en partenariat avec l'UNIFEM (Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme), notamment le projet MFP-UNIFEM sur "le renforcement des capacités nationales en matière de gendérisation du budget". L'objectif est de tenir compte des préoccupations et des intérêts différenciés des femmes, des hommes, des filles et des garçons lors de la formulation, de l'exécution et de l'évaluation des politiques publiques tout en veillant sur l'assurance de l'équité et l'amélioration de l'efficacité et de la cohérence des politiques publiques à travers une meilleure allocation des ressources budgétaires.

Le projet BSG se mettra en place en deux temps. La première phase (2003-2004) qui a permis la sensibilisation de départements et l'élaboration des outils de travail (Guide Pratique et Manuel sur la budgétisation sensible au genre). Ce manuel vise l'appropriation de la BSG par les départements ministériels du Maroc qui commence à se concrétiser lors de la deuxième phase (2005-2008). En effet, cette phase a été marquée par l'institutionnalisation de l'élaboration du Rapport Genre accompagnant la Loi de Finances depuis 2005, un exercice participative et évolutif impliquant chaque année un plus grand nombre de départements ministériels. Ce processus d'appropriation passe aussi par la prise en charge de la dimension locale à travers l'accompagnement de départements ministériels ciblés et la formation et la sensibilisation des parlementaires et des ONG.

La BSG est en train de devenir un dispositif permanent dans le processus d'une budgétisation basée sur la performance au Maroc. Ceci est particulièrement visible à travers plusieurs aspects. D'abord la mise en place d'instruments permettant l'institutionnalisation de la

BSG et la lettre d'orientation du Premier Ministre pour l'année 2007 ainsi que sa circulaire datée du 8 mars 2007 qui ont appelé les départements sectoriels à inclure la dimension genre dans les politiques de développement. L'appropriation de ce processus par un nombre croissant de ministères sectoriels montre l'ampleur que prend la BSG au sein du gouvernement. De même, l'appropriation est également perçue grâce au renforcement du dialogue politique et l'engagement de la société civile.

Ces actions ont été saluées par les partenaires nationaux et internationaux, notamment la publication d'un communiqué de presse de l'UNIFEM en 2005 qualifiant l'initiative du Maroc de réussite sans précédent.

II. Pôle institutionnel

Le Maroc a déployé de grands efforts pour l'institutionnalisation du principe de l'égalité en renforçant le processus démocratique de lutte contre les inégalités et les discriminations basées sur le genre. Ceci a été concrétisé par de grandes réformes juridiques et législatives pour la lutte contre les inégalités entre les sexes et le renforcement des droits de la Femme, tout en harmonisant les dispositions juridiques avec celles des conventions internationales en vigueur, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW ratifiée en 1993), la Convention des Droits de l'Enfant (CDE), le pacte relatif aux droits civils et politiques (1979), la convention internationale sur les droits politiques des femmes (1977).

Dans ce sens, plusieurs Départements ministériels ont été impliqués dans l'élaboration d'un ensemble de stratégies et de réformes qui visent la consolidation de l'Etat de droit et la prédominance des institutions.

1. Ministère de la Justice

L'entrée en vigueur en 2004 du nouveau « code de la famille », considéré comme une véritable « révolution tranquille », à côté de l'introduction en avril 2007 du nouveau code de la nationalité, démontrent l'intérêt que porte les pouvoirs publics à la question de l'égalité et de l'équité. Il y a lieu d'évoquer, dans le même contexte, la mise en place de juridictions spécialisées et compétentes en matière administrative, commerciale et familiale pour garantir l'égalité des sexes et la protection des enfants. Le Ministère de la Justice a joué un rôle primordial dans la mise en place de cette démarche d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes, qui s'est faite en plusieurs étapes :

- D'abord, par les amendements des textes juridiques et les grandes réformes législatives.
- Ensuite, par une analyse détaillée de la situation de la femme dans le système judiciaire (magistrats et fonctionnaires) et ce, pour une meilleure concrétisation de la représentation féminine. Cette volonté d'analyser la situation de la femme dans le département de la Justice a touché également l'ensemble de l'administration pénitentiaire.

Parallèlement à cette initiative d'intégration de la dimension genre dans le programme de développement du département, ce dernier œuvre dans des chantiers multiples et divers de part les actions transversales qui lui sont conférées.

1.1. Analyse genre de la situation du système juridique

Cette partie s'attachera à analyser la situation de la femme selon deux aspects. Le premier consistera à une analyse genre comparative du système législatif avant et après sa réforme à travers un rappel des discriminations genre qui existaient en la matière. Le deuxième aspect aura trait à une analyse du statut de la femme dans le système juridique actuel.

1.1.1. Présentation du Ministère et de ses principales missions

L'action du Ministère vise essentiellement la promotion du rôle de la justice en tant qu'outil efficace pouvant contribuer au processus d'édification de la démocratie et de la promotion du

développement socio-économique. Cette action a permis entre autres, d'enregistrer une série de réalisations durant les années 2003-2004 et prévoit de poursuivre l'exécution de ces programmes conformément aux plans d'actions élaborés dans ce sens à l'horizon 2015.

Ainsi, une série d'objectifs opérationnels et de nombreuses actions ont été entreprises par ce Département suite aux programmes élaborés et s'articulent autour de quatre grands axes à savoir :

- la consolidation de l'Etat de Droit,
- la moralisation et le renforcement de la transparence,
- la modernisation de la justice et son ouverture sur l'environnement interne et externe,
- la modernisation des espaces carcéraux, l'amélioration des conditions de détention et la réinsertion des détenus.

Parallèlement à ces tâches, le Département de la Justice est signataire de plusieurs conventions bilatérales et internationales de coopération judiciaire en matière civile, pénale et de la modernisation des juridictions au Maroc.

1.1.2. Analyse genre du système législatif avant et après sa réforme

Avant réforme

Avant les grandes réformes conduites en matière de justice, l'analyse de la situation de la femme marocaine au niveau législatif faisait ressortir des disparités par rapport à l'homme à plusieurs niveaux dans les différents codes. Ci-dessous quelques exemples de discriminations existant auparavant :

- Au niveau du code de la famille, la femme était placée sous tutelle. Elle était soumise avant le mariage à la tutelle du père ou d'un membre mâle de sa famille et après le mariage à la tutelle du mari. De même, la femme était soumise à l'autorisation du père ou d'un membre mâle de sa famille pour conclure un acte de mariage.
- L'ancien code du travail contenait certaines discriminations homme/femme notamment en matière de type d'emploi et de salaires.
- Concernant la pratique des activités commerciales, le code du commerce prévoyait, avant son amendement, des dispositions qui privaient la femme mariée de la pratique des activités commerciales sans l'accord de son mari.
- En matière pénale, les circonstances atténuantes étaient accordées au seul mari en cas de meurtre ou coups et blessures sur la personne de son épouse adultère ou sur son partenaire.
- Au sujet de l'Etat civil, la mère et le père n'étaient pas mis sur le même pied d'égalité pour déclarer une naissance.
- En matière de nationalité, la mère ne peut donner la nationalité marocaine qu'à l'enfant né d'un père inconnu quel que soit son lieu de naissance ou d'un père apatride, avec naissance au Maroc.

Après réforme

Pour pallier aux discriminations homme-femme au niveau législatif, il a été procédé à l'amendement d'un ensemble important de textes et de lois, dont principalement les textes cités ci-dessus (code de la famille, code du travail, loi électorale, loi de l'état civile, code du commerce...).

Sur la plan familial, les amendements mis en œuvre préconisent de faire passer les rapports conjugaux du modèle de l'obéissance à celui de la concertation en instituant la réciprocité des droits et des devoirs entre les conjoints à travers notamment :

- l'abolition de la règle qui soumettait la femme, au titre de la « Wilaya » dans le mariage, à la tutelle d'un membre mâle de sa famille. La « Wilaya » est désormais un droit de la femme majeure qui est maître de son choix et l'exerce selon sa propre volonté et son libre consentement ;
- l'égalité entre la femme et l'homme en ce qui concerne l'âge du mariage, fixé à 18 ans ;
- la définition du divorce comme une dissolution des liens du mariage que le mari et l'épouse exercent, sous contrôle judiciaire, selon des conditions légales propres à chacun d'entre eux ;
- la soumission de la polygamie à l'autorisation du juge et à des conditions légales draconiennes qui la rende difficile ;
- la défense des droits de l'enfant et la préservation de son droit à la reconnaissance de paternité en cas de non formalisation du mariage ;

La révision du code du travail a permis d'introduire des amendements relatifs aux droits des femmes concernant :

- la consécration, pour la première fois, du principe de non-discrimination, y compris en matière d'emploi, de salaires...
- la référence, pour la première fois dans la législation marocaine, à l'harcèlement sexuel sur les lieux du travail, désormais considéré comme une faute grave ;
- l'allongement de la durée du congé de maternité à 14 semaines au lieu de 12.

Sur le plan commercial et dans le cadre des engagements de l'Etat marocain pour la consécration du principe de l'égalité entre les sexes dans toutes les lois et règlements, il a été procédé à la suppression de toutes les dispositions qui privaient la femme mariée de la pratique d'activités commerciales sans l'accord de son mari (cf. article 17 du code du commerce).

Promulgué en avril 2007, le nouveau Code de nationalité constitue la dernière innovation dans la législation marocaine. Cette nouvelle réforme permet à la mère marocaine d'exercer pleinement un droit fondamental en matière de transmission de la nationalité de ces enfants sur le même pied d'égalité avec le père. D'un autre côté, cette réforme est en conformité complète avec les normes du Droit International et les législations non discriminatoires, notamment la CEDAW et la CDE.

Le nouveau Code de la nationalité est aussi en parfaite harmonie avec les dispositions du code de la famille (acquisition de la nationalité par voie de la Kafala, majorité, etc.) puisqu'il octroie à l'enfant même pris en charge, l'opportunité de bénéficier de la nationalité de son tuteur. Cette nouvelle législation prévoit également des dispositions privilégiant l'intérêt de l'enfant issu d'un mariage mixte où l'un des parents est porteur de la nationalité d'un pays qui interdit la double nationalité.

D'autres amendements ont été mis en œuvre sur le plan pénal, civil et électoral. Il s'agit principalement de :

- la disparition de la discrimination homme/femme en matière des peines en cas de meurtre commis par l'un des époux sur la personne de l'autre s'il le surprend en flagrant délit d'adultère ;
- l'aggravation des sanctions en cas de coups et blessures infligées volontairement par l'un des époux à l'encontre de l'autre ;
- l'aggravation des sanctions en cas de récidive aux délits commis par l'un des époux à l'encontre de l'autre ;
- l'incrimination du harcèlement sexuel qui est dorénavant défini comme étant un abus d'autorité ;
- l'introduction des données relatives au mariage et au divorce dans le livret d'état civil.

Les amendements cités plus haut représentent un acquis majeur pour le Maroc en vue de se mettre aux normes internationales en vigueur. Ils permettent, ainsi, de lever les réserves qu'avait le Maroc sur la CEDAW, notamment celles concernant :

- l'article 9 qui accorde, dans son deuxième paragraphe, à la femme des droits égaux à ceux de l'homme en ce qui concerne la nationalité,
- l'article 16 qui met l'accent sur l'égalité des responsabilités des hommes et des femmes dans la vie familiale.

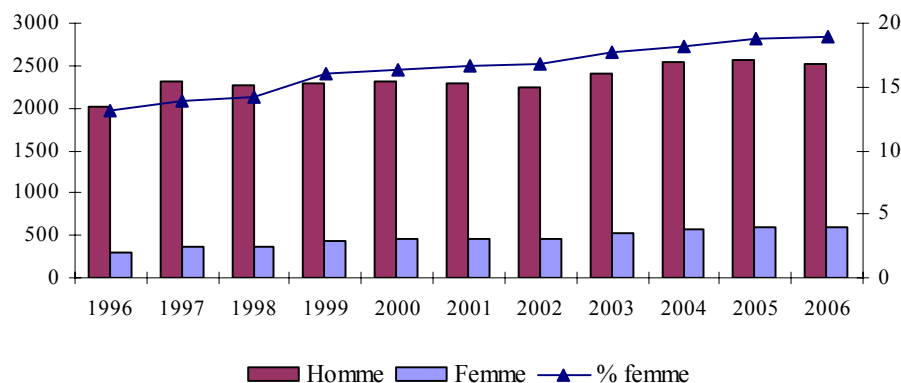
Le Premier Ministre a désigné une commission qui travaille actuellement sur la levée des réserves formulées par le Maroc sur la CEDAW.

1.1.3. Statut de la femme dans le système judiciaire actuel

En 2004, les femmes fonctionnaires du Ministère de la Justice représentaient 45% du personnel du système judiciaire, soit 5.690 femmes fonctionnaires. Concernant l'accès aux postes de responsabilité dans le système judiciaire, la proportion des femmes responsables est très faible, ne dépassant pas 11,2% (33 responsables) contre 88,8% pour l'homme (261 responsables).

Dans le système des magistrats, le taux de représentativité de la femme a connu une légère hausse, passant de 13,1% à 18,95% (contre 25% en Tunisie) sur les dix dernières années (590 femmes contre 2524 hommes en 2006). Cette proportion reste très faible par rapport aux priorités du Ministère de la Justice qui vise à atteindre le tiers des représentantes des femmes dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. Ajoutant à cela que le nombre de femmes magistrats travaillant dans les services centraux du Ministère ne dépasse pas 24,56%, soit 14 magistrats seulement.

Evolution du nombre de magistrats dans les dix dernières années



Source : Ministère de la Justice

1.2. Priorités publiques et cibles à atteindre

Durant les dernières années et sous les Orientations Royales, le contexte national a évolué vers le renforcement de la reconnaissance et la promotion du statut de la femme, en tant que condition fondamentale pour répondre aux exigences d'éthique et de démocratie et du développement économique, social et politique du Maroc. Les avancées enregistrées en matière des droits humains fondamentaux des femmes constituent le couronnement de l'action soutenue de plusieurs départements ministériels, dont celui de la Justice, en partenariat avec des ONG des droits des femmes.

Par ailleurs, les actions du Ministère de la Justice s'inscrivent dans le cadre de la réalisation de l'OMD3 qui consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ce Département œuvre, ainsi, pour concevoir un plan d'action afin d'institutionnaliser la recherche de l'égalité entre les sexes et l'intégration de l'approche genre dans les politiques, programmes, projets et dans toutes les activités étatiques et non étatiques. La participation du Département de la Justice pour la réalisation de l'objectif précité se traduit par sa capacité à atteindre les cibles 12, 13 et 14 dudit objectif et qui sont déclinées comme suit :

- Réduire les disparités homme-femme en matière d'accès à l'emploi, d'égalité de salaires et d'accès aux ressources.
- Atteindre le tiers des représentantes des femmes dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires et dans toutes les instances de prise de décision.
- Eliminer toutes les dispositions juridiques discriminatoires, lever les réserves relatives à la CEDAW et réduire de moitié la violence à l'égard des femmes.

1.3. Actions du Ministère de la Justice

Parallèlement à la concrétisation de grandes réformes des textes législatifs et la levée des réserves sur la CEDAW, le Ministère de la Justice a procédé à la mise en place de plusieurs actions pour l'institutionnalisation effective de l'approche genre.

1.3.1. Institution d'une cellule genre

Dans le cadre de l'intégration de l'approche genre dans les politiques de développement et des programmes tracés par les pouvoirs publics pour la promotion des droits des femmes, le Département de la Justice a institué, en juin 2005, une « Cellule Genre » rattachée à l'administration centrale (Secrétariat Général). Cette cellule est composée de plusieurs « points focaux » qui représentent toutes les directions du Ministère. Le plan d'action de la cellule se décline en deux phases dont les principaux objectifs peuvent être résumés comme suit :

- L'évaluation et le diagnostic de la situation actuelle, notamment la représentation de la femme dans le secteur judiciaire (voir diagnostic ci-dessus).
- L'analyse, sur la base des résultats obtenus, des différentes disparités qui existent entre les deux sexes dans tous les domaines.
- La lutte contre ces disparités par une représentation plus équitable en se basant sur le principe de l'égalité des chances.

Les réalisations de la première phase se sont concrétisées par :

- La publication des résultats de l'étude sur la « situation de la femme dans le système judiciaire »² qui démontrent clairement la prédominance de la présence masculine (nomination aux postes de responsabilités, magistrats...).
- La constitution d'une base de données désagrégée par sexe sur tout le corps de l'administration centrale et pénitentiaire (situation familiale, parcours administratif...).

La deuxième phase du plan d'action de la « Cellule Genre » vise à étendre l'intégration de l'approche genre dans les services extérieurs du Ministère, sensibiliser les magistrats à la question du genre, consolider la levée de la discrimination fondée sur le genre dans les textes juridiques et gendérer le budget du Département en partenariat avec le Ministère des Finances et de la Privatisation. Ce processus est en cours de réalisation (le Ministère de la Justice a intégré le projet Budgétisation Sensible au Genre en 2006).

1.3.2. Préparation d'un plan d'action pour l'intégration du genre

Le Département de la Justice est en cours de préparation d'un plan d'action d'intégration de l'approche genre dans le système judiciaire. Ce plan d'action sera l'œuvre d'un travail de partenariat entre les différentes directions qui ont déjà élaboré une analyse de la situation réelle. Par ailleurs, plusieurs d'entre elles ont déjà dressé les premiers jalons du plan d'action, notamment la direction des ressources humaines, la direction de l'administration pénitentiaire, l'administration des œuvres sociales, ainsi que le Secrétariat du conseil supérieur de la magistrature.

Par ailleurs, et dans le cadre des réalisations du projet relatif à l'intégration de « l'approche genre » dans les politiques de développement, le Ministère de la Justice procédera au lancement officiel d'un « Site Genre » pour un meilleur accès à l'information sur la situation de la femme dans le système judiciaire.

² Le Ministère de la Justice a élaboré, en fin 2004, une étude sur la situation de la femme dans le système juridique (niveau d'étude, accès à la formation, postes de responsabilité...).

1.4. Analyse genre du budget alloué au Ministère de la Justice

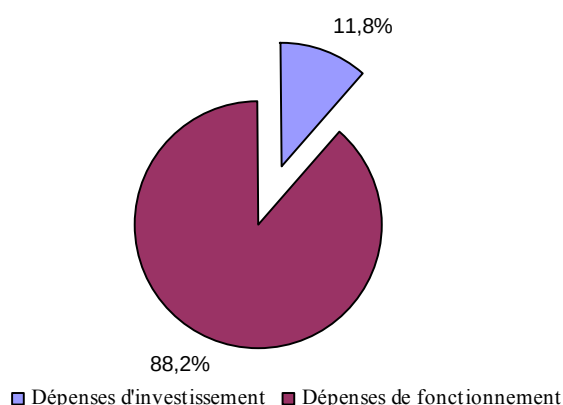
Le développement humain est considéré par les pouvoirs publics comme une action principale de l'action gouvernementale, ce qui a engendré la mobilisation d'importants moyens humains et financiers afin de résorber les déficits sociaux et atteindre les cibles des OMD.

Pour y parvenir, la démarche méthodologique à adopter consiste à introduire la budgétisation sensible au genre. Le Ministère de la Justice dispose d'une analyse complète et détaillée de la situation. De même, plusieurs directions ont déjà dressé leurs programmes et actions pour une meilleure intégration du genre.

1.4.1. Répartition du budget alloué au Département de la Justice

Les dépenses totales du Ministère de la Justice atteignent 2,5 milliards de dirhams en 2007, soit 1,9 % du budget de l'Etat. Les dépenses d'investissement se situent à 300,1 millions de dirhams, soit 11,8% du budget global du Ministère contre 88,2% pour les dépenses de fonctionnement.

R épartition des dépenses du D épartement de la J ustice en 2006



Source : Direction du Budget, MFP

Le chapitre relatif aux dépenses du personnel comprend un total de 1,860 milliards de dirhams, regroupant l'administration centrale et l'administration pénitentiaire. La nomenclature des services et des dépenses de ce chapitre concerne surtout le traitement des salaires et des indemnités du personnel titulaire et assimilé. Le chapitre n'est pas désagrégé par sexe. Mais, il serait toujours opportun de vérifier l'apport des dépenses par rapport aux femmes sur les lignes suivantes :

- Indemnités (forfaitaires, travaux supplémentaires, etc.),
- Aides exceptionnelles au logement,
- Indemnité de visite au personnel médical et vétérinaire.

A cet effet et en concertation avec la « Cellule Genre », la Direction du Budget et du Contrôle au Ministère de la Justice a déjà procédé à une analyse de la situation de certaines lignes budgétaires. Le tableau suivant montre le pourcentage de la participation des femmes aux missions

et stages à l'extérieur du Royaume au cours de l'année 2006. Ces chiffres comparés à ceux de 2005 révèlent une certaine évolution de la participation de la femme aux stages et missions.

Nature de missions	Total des bénéficiaires	% Femmes	% Hommes
Missions	287	17%	83%
Stages	55	31%	69%
Total	342	20%	80%

Dans le cadre du projet de plan d'action pour l'intégration de la dimension genre, le Département de la Justice est en train d'élaborer une analyse détaillée de certains chapitres, lignes et rubriques pour pouvoir les rendre plus accessibles au genre. Il est à signaler que les nomenclatures des services et des dépenses de l'Administration Pénitentiaire restent plus faciles à reprendre par sexe, puisqu'elles ne concernent que la population carcérale. Mais, certaines lignes budgétaires pourraient d'ores et déjà être désagrégées par sexe notamment celles relatives à la literie, au couchage, à l'habillement pénal et aux soins médicaux des détenus.

Une autre ligne aussi importante à relever est celle relative à l'aide sociale à l'enfance qui est déjà considérée comme une ligne gendérisée (cf. partie consacrée à l'Administration Pénitentiaire).

Pour le budget d'investissement qui est de l'ordre de 300,113 millions de dirhams au titre de l'exercice 2007, il comprend les nomenclatures des services et des dépenses diverses à savoir, les constructions, les équipements des tribunaux et des cours d'appel, le renforcement de l'infrastructure et l'informatisation des juridictions, la sécurisation des bâtiments administratifs, la modernisation de l'administration et la communication dans le cadre du programme MEDA, etc.

Le budget d'investissement consacre aussi une part importante de ces recettes au programme « Appui à la section justice de la famille des tribunaux de première instance » (§12, ligne 13).

1.4.2. Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Ayant adhéré depuis janvier 2006 à la nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats, le Ministère de la Justice a défini un ensemble d'indicateurs d'objectifs pour les budgets de fonctionnement et d'investissement, sur la base des principales missions des différentes entités du Ministère.

En analysant la fiche d'indicateurs d'objectifs pour le budget de fonctionnement du Ministère de la Justice, il s'est avéré que les indicateurs d'objectifs les plus sensibles au genre sont concentrés dans l'article relatif à l'administration pénitentiaire. Parmi ces indicateurs, il y a lieu de citer à titre d'exemple « le coût de détention/jour/détenu », « le nombre de consultations médicales par détenu », « la capacité d'hébergement », « le taux d'incidents/1000 détenus », « le % des détenus bénéficiant d'une activité rémunérée », « le % des détenus bénéficiant d'un enseignement ou d'une formation professionnelle », « le pourcentage d'agents bénéficiant d'un acte de formation ».

D'autres indicateurs d'objectifs relatifs au budget de fonctionnement sont susceptibles d'être sensibles au genre mais ne sont pas suffisamment explicites et méritent une révision pour être plus pertinents et plus efficaces. Il y a lieu de citer à titre d'exemple les « délais moyens de traitement des jugements dans les Tribunaux de Première Instance (TPI) et dans les Cours d'Appel (CA) en matière pénale », les « délais moyens de traitement des jugements dans les TPI et dans les Tribunaux de Commerce en matière civile », le « taux de classement des PV par type de juridiction en matière pénale », etc.

Contrairement au budget de fonctionnement, le budget d'investissement est caractérisé par une prédominance des indicateurs de processus et des indicateurs d'objectifs non sensibles au genre,,,,, exception faite du « taux moyen d'occupation (m2/détenu » et du « pourcentage d'agents bénéficiant de logements administratifs rattachés aux établissements pénitentiaires » qui peuvent être désagrégés par sexe (cf. Article 4000 : Administration Pénitentiaire).

En général, les indicateurs d'objectifs pour le Ministère de la Justice sont insuffisants et pas assez pertinents et leur révision s'avère utile. De même, il serait favorable d'associer à chaque indicateur une fiche technique où figurent les sources d'information, la définition de l'indicateur en question et de son objectif, la base de calcul des données...

La réussite de la mise en place des indicateurs sensibles au genre dépend fortement du degré d'intégration de la dimension genre au niveau des décisions stratégiques pluriannuelles du département, du plan d'action, du budget et des programmes et projets à réaliser.

1.5. Analyse du cas de l'Administration Pénitentiaire

L'administration pénitentiaire et de réinsertion, en tant que composante du système pénal marocain, contribue au maintien d'une société juste, équitable et sécurisée. Elle assure également la réinsertion des détenus hommes et femmes.

1.5.1. Analyse genre de la population carcérale

La population carcérale féminine ne représente que 2,7% des détenus au Maroc, selon les dernières statistiques du 31 décembre 2006. L'âge moyen de la population carcérale féminine est de 34 ans (8% moins de 20 ans, 72% entre 21 et 41, 20% plus de 41 ans)

Ceci étant, la réglementation en vigueur ne prévoit pas un régime de détention spécifique aux femmes (sauf pour les enfants de moins de 5 ans accompagnant leurs mères).

Les femmes détenues sont généralement non scolarisées et issues de milieux pauvres et démunis. Elles sont donc plus souvent sujettes aux maladies (troubles digestifs, aménorrhée, etc.). La tranche de femmes mariées est la plus importante (39%), contre 28% de célibataires, 25% de divorcées et 8% de veuves.

Les dispositions de la nouvelle loi 23-98 portant sur la gestion des établissements pénitentiaires permettent aux femmes enceintes incarcérées de garder leurs bébés avec elles jusqu'à l'âge de 5 ans. Ensuite, le service social de la prison prend en charge l'enfant. Ces dispositions sont venues protéger la femme et l'enfant contre les aléas de l'incarcération.

Cependant, la proportion de femmes dans les postes de surveillance reste faible (10,14%). Ceci s'explique par les contraintes liées à l'organisation du travail et à la sécurité. La féminisation du corps du personnel, quant à elle, reste bien acceptée par les directeurs de centres.

Tous ces facteurs ont permis aux responsables de procéder dernièrement à la nomination d'une femme à la tête du Centre de Réformes et d'Education de Salé et à la reconnaissance de ses capacités à remplir les mêmes tâches qu'un homme.

1.5.2. Programmes et plans d'actions pour l'intégration de la dimension genre

Conscients de la nécessité d'intégrer la dimension genre dans la préparation de leurs politiques, les responsables de l'administration pénitentiaire ont fixé un ensemble d'objectifs et d'actions et ont relevé les indicateurs de performances (voir partie analyse des indicateurs d'objectif selon le genre) et les valeurs cibles sur la période 2005-2008. Ces objectifs et actions convergent vers les OMD 2, 3, 5, 6, qui consistent respectivement à la généralisation de l'éducation primaire, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la santé maternelle et la lutte contre le VIH/SIDA et les maladies contagieuses. Les programmes de l'administration pénitentiaire visent principalement à :

- améliorer les conditions de vie et d'hébergement des détenus hommes et femmes,
- améliorer les conditions de sécurité des établissements pénitentiaires,
- favoriser les conditions de réinsertion professionnelle pour les hommes et les femmes,
- améliorer et moderniser la gestion administrative.

2. Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de la Femme et des Personnes Handicapées

La promotion de l'égalité des sexes et des droits de l'enfant ainsi que l'autonomisation des femmes constituent l'une des priorités du Gouvernement en vue de faire de la femme et de l'enfant des intervenants actifs dans l'évolution de la société d'aujourd'hui et de demain et des acteurs clés pour la réalisation des objectifs de développement.

Cette priorité relève essentiellement des missions du Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées (SEFEPH) qui coordonne l'effort gouvernemental pour la mise en place de stratégies nationales dans les domaines de la Famille, l'Enfance, la Femme et les Personnes Handicapées et impulse la promotion des principes de l'égalité des chances.

2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

Malgré l'existence d'une réelle volonté politique pour lutter contre la pauvreté, conjuguée à l'adoption d'une stratégie déclinée en différentes actions concrètes bénéficiant à l'ensemble des composantes de la société, les femmes demeurent plus menacées par la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale : 11,9% pour les hommes contre 12,8% pour les femmes en milieu urbain et 27,2% pour les hommes contre 28% pour les femmes en milieu rural. En matière d'éducation et de santé, la situation des femmes surtout dans ce milieu est particulièrement préoccupante.

Par contre, au niveau de la fonction publique, une dynamique favorable à l'intégration des femmes dans les postes de décision s'est renforcée à travers plusieurs nominations (une femme Secrétaire Générale du Ministère chargé des Affaires Générales du Gouvernement en 2002, une femme Secrétaire Générale au Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique en 2005,...). Au niveau de l'encadrement, la proportion des femmes cadres occupant des postes de décision aux échelons supérieurs de l'Administration Centrale varie selon les administrations, mais reste globalement faible

Sur le plan de la représentativité politique de la femme, le Maroc a pris une mesure transitoire pour promouvoir la participation et la représentativité politique de la femme, lors de la révision de la loi organique de la chambre des représentants par l'adoption du quota (après avoir introduit le mode de scrutin par listes régionales et listes nationales avec 30 sièges) ce qui représente environ 10 % des sièges. En 2002, la Chambre des représentants comportait 35 députées contre 34 en 2007, soit une représentation féminine de 10,5% qui reste au-dessous de la moyenne internationale (17,5%).

Au niveau de la représentation diplomatique, trois femmes occupent le poste d'Ambassadrice, soit une proportion de 4%. En 2006, seules 15 % de femmes exercent dans le cycle diplomatique et 25 % représentent le pays auprès des organisations internationales.

En matière de violence à l'égard des femmes, le nombre de plaintes a connu une augmentation entre 2004 et 2005, passant de 13910 à 15167. Parmi les crimes commis sur les femmes en 2005, on trouve en tête la violence conduisant à un handicap inférieur à 20 jours avec un nombre de 5618 personnes passant devant le juge, suivi de la négligence familiale (5475 personnes), de la violence conduisant à un handicap supérieur à 20 jours (3204 personnes) et du viol (788 personnes).

Hormis les indicateurs relatifs à la santé et au préscolaire, les données sur la petite enfance restent disparates. En matière de vaccination, grâce aux acquis techniques et à la force de la mobilisation sociale, le Programme National d'Immunisation a permis de réduire d'une manière significative la mortalité due aux maladies ciblées telles que le tétanos néonatal. Selon la dernière enquête nationale (2003-2004), 89% des enfants (12 à 23 mois) sont complètement vaccinés.

Concernant la maltraitance de l'enfant au terme de l'année 2005, 40% des cas concernent les agressions sexuelles, dont 52 % chez les filles et 48 % chez les garçons. La majorité de ces cas ont été enregistrés en milieu urbain avec 70 %. Le ratio des agressions physiques chez les enfants a enregistré 27 % du total des agressions, dont 63 % concernent les garçons.

2.2. Priorités publiques et cibles à atteindre

Plan d'Action de la Stratégie Nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes

Dans la perspective de la mise en œuvre de cette stratégie, le SEFEPH, en tant que coordonnateur a décidé d'élaborer en plan d'action (PA) interne étalé sur la période 2007-2009. Ce PA est destiné à ses différentes structures afin qu'elles puissent intégrer de manière fluide et transversale l'approche genre aussi bien sur le plan organisationnel et institutionnel que sur le plan de la planification, de la programmation, de la coordination, du suivi/monitoring et de l'évaluation. Cette stratégie est basée sur une vision de développement humain, durable et équitable fondé sur l'équité et l'égalité entre les sexes. Cette vision se décline en deux objectifs stratégiques:

- Les femmes et les hommes conçoivent, influencent et orientent d'une manière équitable et égalitaire les politiques et les programmes de développement;
- Les femmes et les hommes, les filles et les garçons tirent un profit et un bénéfice équitable et égal des politiques et programmes de développement.

Les interventions préconisées dans la stratégie s'inscrivent dans cinq champs d'action distincts mais complémentaires. Elles devraient assurer, voire garantir :

- un accès égal et équitable aux droits civils afin de mettre fin à toutes les formes de discriminations existantes ;
- un accès équitable à la représentation et à la participation à la prise de décision et ce à tous les niveaux macro, méso et micro ;
- un accès équitable et égal aux droits sociaux et économiques exprimés en termes d'accès équitable aux services et soins de santé, aux ressources et à leur contrôle, aux infrastructures, à l'éducation et à la formation ;
- une action efficace sur les stéréotypes sexistes dans une perspective de changement des mentalités, des comportements et des pratiques ;
- un ancrage de l'équité et de l'égalité dans les institutions et les politiques à travers la mise en place de politiques intégrées de l'approche genre selon une démarche outillée.

Tout en se positionnant comme entité fédératrice des efforts engagés par les différents intervenants pour la mise en œuvre de cette stratégie, le SEFEPH est conscient que cette mise en œuvre dépend de l'engagement de tous les acteurs concernés à adhérer aux valeurs d'équité et d'égalité qui l'articulent. La mise en place d'un plan d'action sectoriel propre au SEFEPH visant l'intégration du genre à tous les niveaux, représente une étape basique d'un processus plus long d'appropriation de la culture égalitaire par tous.

Plan opérationnel de la Stratégie Nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes (LCVF)

Le plan opérationnel de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes a été élaboré selon une approche participative et en concertation avec les partenaires institutionnels, les associations de défense des droits des femmes et les centres d'écoute. Elle constitue donc une réponse nationale aux préoccupations et aux besoins des acteurs œuvrant dans le domaine de LCVF. Les objectifs généraux de ce plan consistent à actualiser la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de prioriser les domaines d'action, les activités, les responsabilités et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce plan. Quant aux objectifs spécifiques, ils concernent :

- **la systématisation** de l'offre de service dans un dispositif en chaîne, organisé et bien coordonné entre les différents partenaires concernés au niveau des différents stades de prise en charge et de suivi des femmes victimes de violence,
- **L'amélioration** de la connaissance du phénomène à travers les actions de recherche et de collecte des données,
- **le développement** des réponses précises aux besoins des opérateurs directs en terme des normes et standards de qualité de services,
- **la formation et le renforcement des capacités** en vue d'assurer la qualité et la pérennité des actions,
- **l'accompagnement juridique et de sensibilisation** nécessaire pour influencer les comportements socioculturels

Charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias

Dans ce contexte, le SEFEPH a procédé, en collaboration avec le Ministère de la Communication et des intervenants dans le secteur médiatique (TV/ Ministère de la Culture/

Agences de Communication/ HACA/ Syndicats), à l'élaboration d'une charte nationale de déontologie destinée à rendre justice à la femme, et permettant de définir les formes et les modalités en vertu desquelles les médias nationaux seront équitables envers la femme et respectueux envers ce qu'elle symbolise. Les objectifs de la charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias sont les suivants :

- Mobiliser les acteurs médiatiques, politiques, sociaux et économiques, pour les inciter à instaurer et défendre la culture de l'égalité des sexes et le respect de la dignité humaine dans les médias ;
- Améliorer la situation des femmes œuvrant dans le secteur de l'information, leur donner accès à la prise de décision, et ce à partir de critères fondés sur la compétence professionnelle et le principe d'égalité des chances ;
- Consacrer une culture médiatique fondée sur les principes des droits de l'homme, de respect de la dignité de la femme, ainsi que sur la lutte contre toutes les formes de discrimination ou d'exclusion ;
- Activer la communication et la coopération entre les différents moyens de diffusion, les associations féministes et l'ensemble des organismes de la société civile concernés par les questions de la femme.

Plan d'Action National pour l'Enfance (PANE)

Le Plan d'Action National pour l'Enfance (PANE), élaboré par le SEFEPH en consultation avec les départements gouvernementaux, la société civile, le parlement de l'enfant et les conseils communaux des enfants, a été adopté au conseil du gouvernement en mars 2006.

Ce plan propose dix objectifs collectifs pour améliorer le bien être des enfants au Maroc et décrit les résultats attendus, le processus par lequel le Maroc œuvrera pour atteindre les objectifs du Plan Mondial pour l'Enfance et les actions à entreprendre pour réaliser d'une part les engagements pris lors de la session extraordinaire des Nations Unies en mai 2002 « Monde digne de ses enfants » et d'autre part les OMD.

Le PANE institutionnalise de nouveaux mécanismes de veille et de suivi de la situation de l'enfant victime de violence et en situation difficile à travers la création des unités de protection de l'enfance et des instruments de coordination et de collecte de l'information.

Par ailleurs, dans le cadre de son engagement à atteindre les OMD, le Maroc s'est engagé à réaliser l'OMD2 « assurer l'éducation primaire pour tous » et l'OMD4 : « réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ». La cible 15 de cet OMD vise de réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

2.3. Projets et programmes mis en œuvre

Pour réaliser la politique poursuivie et atteindre les objectifs fixés dans le cadre des stratégies d'intégration du Genre dans le développement, plusieurs projets et programmes ont été mis en œuvre dans le domaine de la femme et de l'enfant.

2.3.1. Domaine de la femme

Création du CMIDEF

Le CMIDEF (Centre Marocain d'Information, de Documentation et des Etudes sur les Femmes) relevant du SEFEPH, créé en octobre 2004, est le premier organisme public chargé du genre au niveau national, issu d'un partenariat entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne.

Ce centre a été mis en place dans le cadre du projet d'appui au développement humain et à l'intégration sociale appelé "Programme MEDA". Sa mise en place s'est étalée sur deux années environ.

La stratégie du CMIDEF repose sur un partenariat en amont et en aval, avec des points focaux créés au sein de différents départements, organisations internationales, universitaires ou de recherches, associations et ONG locales, médias, collectivités locales... notamment celles œuvrant pour la promotion, le développement, le respect des droits et la protection de la femme.

Lancement des audits genres

Dans le cadre de l'intégration du genre et de son institutionnalisation, le SEFEPH a lancé, avec le soutien du FNUAP, un projet d'audit genre dans trois départements pilotes à savoir le Haut Commissariat au Plan, le Secrétariat d'Etat de la Jeunesse et le SEFEPH.

L'objectif de ces audits est de recueillir des informations sur le statut genre dans l'organisation (plus particulièrement vis-à-vis des questions équité, égalité genre et habilitation de la femme), d'identifier et évaluer les perceptions du personnel sur la façon dont les questions genre sont prises en compte et/ou abordées dans le processus de programmation et le processus organisationnel interne.

Les activités réalisées dans le cadre de ce projet sont l'organisation d'un séminaire national pour la présentation des résultats de l'audit genre et l'élaboration et la diffusion d'un rapport de synthèse sur les résultats de cet audit.

Observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes

Le SEFEPH a mis en place un observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes qui est un mécanisme institutionnel, à composition tripartite (départements institutionnels, ONG, universitaires).

Les objectifs de création de cet observatoire sont la contribution au renforcement des politiques nationales en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la constitution d'une banque de données informatisée relative au plan opérationnel de la Stratégie Nationale de LCVF et la discrimination à l'égard des femmes.

Extension des centres d'écoute et d'orientation juridique pour les femmes victimes de violence

Pour améliorer la prise en charge et l'accès aux services des femmes victimes de violence, le SEFEPH appuie la mise en place de 11 nouveaux centres dont 8 dans la région de Marrakech Tensift El Hawz et 3 dans la région de l'oriental. Ces centres sont créés en partenariat avec l'association Ennakhil pour la femme et l'enfant, l'association Oujda Ain Ghazal 2000 et le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP).

Système d'information institutionnel sur la violence fondée sur le genre

Le projet de réalisation du système d'information institutionnel sur la violence fondée sur le genre s'inscrit dans le cadre d'exécution de la convention de partenariat entre le SEFEPH et le

Haut Commissariat au Plan (HCP) signée le 12 octobre 2005. Ce projet a pour principaux objets d'unifier la méthode de collecte des données en violence à l'égard des femmes entre les différents partenaires institutionnels, de mettre en place une base de donnée centrale au sein du SEFEPH et de produire des rapports statistiques périodiques sur le phénomène.

Création de l'espace multifonctionnel de Ouarzazate

Dans le cadre de la coopération maroco-belge, le SEFEPH a lancé un projet de création d'un centre de promotion de la femme et de la famille qui serait le point focal d'orientation et de coordination pour toutes les questions et activités relatives à la promotion de la femme et à son intégration dans le développement.

Organisation des campagnes nationales de sensibilisation

Le SEFEPH organise annuellement une campagne nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes dans le but de promouvoir les conditions de la femme et de conforter ses acquis. S'appuyant sur des actions d'information et de sensibilisation et visant à sensibiliser l'opinion publique sur la violence à l'égard des femmes, ces campagnes sont le fruit de nombreuses études et rapports qui ont mis en évidence le coût économique et social dont souffre le développement en présence de tout phénomène discriminatoire fondé sur les rapports de domination entre hommes et femmes.

Lancement du Numéro vert 080008888

La mise en place de ce numéro vert, fin 2005, par le SEFEPH en coordination avec plusieurs départements gouvernementaux concernés (Ministères de la Justice et de la Santé, la Sûreté Nationale, la Gendarmerie Royale et l'Entraide Nationale) s'inscrit dans le cadre du suivi du plan exécutif de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Il est à souligner que le Maroc est le premier pays de la région à mettre en place une initiative publique de numéro vert pour le soutien des femmes et des filles contre la violence.

Ce numéro a pour but de fournir des services de consultation et d'orientation dans le domaine juridique et en matière de protection, de conseil et d'orientation au profit des filles et des femmes violentées ce qui permettra d'améliorer la qualité de leur prise en charge juridique et psychologique ainsi que leur qualification et réinsertion.

2.3.2. Domaine de l'enfance

Création des unités de protection de l'enfance

Les Unités de Protection de l'Enfance (UPE) sont des structures nouvelles qui renforcent le paysage institutionnel national dans le domaine de la protection des droits de l'enfant. Ces unités assurent la coordination des prestations et orientent les enfants vers toutes les structures : corps de police, corps judiciaire, corps enseignant, corps médical...

Le SEFEPH a installé deux UPE dans les villes de Casablanca et Marrakech. Ces unités auront pour mission d'accueillir et de fournir l'assistance médico-légale aux enfants victimes de violence, de donner un avis prenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant lors des décisions prises par le juge et d'informer la police et saisir les autorités judiciaires en cas de violence avérée sur un enfant.

Programme IDMAJ

Ce programme est conçu pour faire face au fléau des enfants de la rue, par le biais d'une stratégie intégrée qui vise la sensibilisation et la délimitation des engagements des partenaires impliqués et aussi l'institutionnalisation de la prise en charge et la réinsertion des enfants de la rue. Pour la première phase, le programme visera les villes de : Rabat, Casa, Tanger, Tétouan, Mohammedia, Marrakech et Salé. La deuxième phase visera les villes de Béni Mellal, Fès, Agadir, Mekhnès, Safi, El Jadida, Kenitra et Oujda.

Promotion du droit à la participation des enfants par la création de Conseils Municipaux pour enfants

Afin de promouvoir le droit de l'enfant à la participation, l'éducation des enfants sur les valeurs de la citoyenneté et de la démocratie, le SEFEPH a lancé la première phase du projet qui consiste en la création de huit Conseils Municipaux pour enfants à Marrakech, Rabat, Casablanca, Salé, Fès, Tanger, Taza et d'un conseil rural à Sidi Allal Tazi. Un plan de généralisation des CME a été mis en place.

Lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants

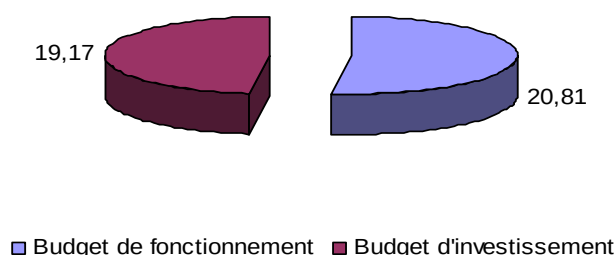
Les actions menées dans ce domaine se présentent comme suit :

- La constitution d'un Comité Interministériel de pilotage et de suivi du plan d'action de lutte contre l'abus et l'exploitation sexuelle des enfants ;
- L'organisation, à Rabat (14-16 décembre 2004), de la 2ème Conférence Arabo-Africaine contre la Violence, l'Abus et l'Exploitation Sexuelle des Enfants. Cette manifestation entre dans le cadre du suivi du sommet du Yokohama (Japon 2002), qui a désigné le Maroc point focal de la région Arabo-Africaine, et du premier forum de Rabat tenu en 2001.
- La réalisation d'une étude sur le phénomène dans la ville de Marrakech et le lancement d'une étude sur l'exploitation sexuelle des enfants.

2.4. Analyse budgétaire

Les dépenses totales du SEFEPH atteignent près de 40,83 millions de dirhams en 2007. Les dépenses de fonctionnement se situent à 21,66 millions de dirhams et représentent 9,11% du budget de fonctionnement du Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité. Quant aux dépenses d'investissement, elles sont de l'ordre de 19,17 millions de dirhams et représentent 12,12 % du budget d'investissement du ministère.

Répartition du budget du SEFEPH au titre de l'exercice 2007



Source : Direction du Budget, MFP

Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement alloué au SEFEPH comporte deux chapitres l'un relatif aux dépenses du personnel et l'autre relatif aux équipements et dépenses diverses.

Le chapitre relatif aux dépenses du personnel comprend un total de 10,19 millions de dirhams affectés à l'administration Générale. Quant au chapitre relatif au matériel et dépenses diverses, il comprend un total de 11,47 millions de dirhams, répartis entre l'administration Générale, la Direction de la Prévention et de l'Intégration Sociale des Personnes Handicapées et la Direction des Affaires de la Femme, de la Famille et de l'Enfance. Les nomenclatures des services et des dépenses montrent l'existence de certains paragraphes et lignes désagrégées par sexe comme le programme en faveur de l'enfance et de la famille et le programme en faveur de la femme.

Dépenses d'investissement

Le budget d'investissement alloué au SEFEPH au titre de l'exercice 2007 est de l'ordre de 19,17 millions de dirhams répartis comme suit :

- 3,56 millions de dirhams destinés à l'Administration Générale,
- 8,47 millions de dirhams destinés à la Direction de la Prévention et de l'Intégration Sociale des Personnes Handicapées.
- 7,05 millions de dirhams destinés à la Direction des Affaires de la Femme, de la Famille et de l'Enfance.

Le budget d'investissement comprend les nomenclatures des services et des dépenses diverses à savoir, les constructions et équipements de bâtiments, programmes de mise en accessibilité des bâtiments publics, aide et assistance...

Le budget d'investissement consacre aussi une part importante aux différents programmes sensibles au genre figurant dans le tableau ci dessous :

Projet	Crédit de paiement pour l'année 2007
Programme de l'éducation familiale et scolaire	280 000
Programme de promotion des droits de l'enfant	300 000
Lutte contre la violence à l'égard des femmes	1 380 000
Centre pour enfants de rues à Mekhnès	1 300 000

2.4.1. Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Ayant adhéré depuis janvier 2006 à la nouvelle approche de gestion axée sur les résultats, le SEFEPH a défini un ensemble d'indicateurs d'objectifs pour les budgets de fonctionnement et d'investissement, sur la base des principales missions des différentes entités du Secrétariat.

En analysant la fiche d'indicateurs d'objectifs pour le budget de fonctionnement du SEFEPH, on a relevé l'existence d'indicateurs d'objectifs sensibles au genre tels que « Organisation de la semaine de l'égalité », « organisation d'ateliers pour la mise en place des plans d'action sectoriels de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre », « Organisation des sessions de sensibilisation des partenaires médiatiques par rapport à la charte de l'amélioration de l'image de la femme dans les médias ».

Le budget d'investissement comporte également des indicateurs sensibles au genre tels que « Appui au centre d'écoute », « Réaliser un rapport annuel sur la situation de la femme marocaine », « Réaliser un guide d'analyse genre », « Réaliser une étude sur femme et publicité », « Mise en place d'une stratégie de communication pour la promotion du programme de réinsertion des enfants de la rue INDIMAJ »....

3. Ministère de la Modernisation des Services Publics

La modernisation des secteurs publics constitue l'un des choix stratégiques du gouvernement en vue de faire de l'administration, un instrument efficace au service du développement économique et social du pays.

Le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics (MMSP), dont la vocation est à caractère transversal, a œuvré, en concertation avec les autres départements ministériels, en vue de traduire les axes de modernisation, tels qu'ils découlent du programme du Gouvernement, en chantiers et mesures de réforme qui se résument comme suit:

- le renforcement de la politique de proximité et de déconcentration administrative.
- le développement de l'Administration Electronique.
- le renforcement des capacités des ressources humaines.
- le renforcement de la transparence et de l'éthique.
- la simplification des procédures administratives.

3.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

Au titre de l'année 2007, l'effectif global du personnel de la fonction publique s'élève à 471.756 fonctionnaires et agents, dont 150.078 sont des femmes, soit une part de 31,81%.

Selon l'enquête menée par la direction de la réforme administrative au titre de l'année 2001/2002, l'effectif du personnel civil des administrations publiques était de l'ordre de 537.166 réparti en 369.033 fonctionnaires de sexe masculin et de 168.133 fonctionnaires de sexe féminin. Soit un taux de féminisation de 31%.

Par catégorie professionnelle, la proportion des femmes était importante au sein des cadres de maîtrise .Elle était de l'ordre de 36.90 %. Cette proportion atteignait 29.46 % au niveau des cadres supérieurs et 26.52 % au niveau du personnel d'exécution.

Présence du personnel féminin au sein des administrations publiques

Selon la même enquête 2001/2002, le taux de féminisation diffère d'un ministère à l'autre. Le taux de féminisation le plus élevé est relatif au ministère délégué chargé de la défense nationale (52.52%) et au ministère chargé de la condition de la femme de la protection de la famille et de l'enfance et de l'intégration des handicapés (52.31%). Le taux le plus bas est relatif au ministère de l'Intérieur (y compris l'administration générale de la sûreté nationale), il est de l'ordre de 7.84%.

Taux de participation des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité

Le taux de participation des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité est de l'ordre de 10%, selon l'enquête 2001/2002, si on ne considère que les postes de responsabilités statutaires et assimilés, il est de l'ordre de 8.53 % si on considère tous les postes de responsabilités qu'ils soient assimilés à des postes de responsabilité statutaires ou non.

Les femmes responsables sont plus représentées au niveau du poste de chef de service et assimilé avec un pourcentage de 12.69%. Ce pourcentage n'est que de l'ordre de 7.08% pour le poste de directeur et assimilé.

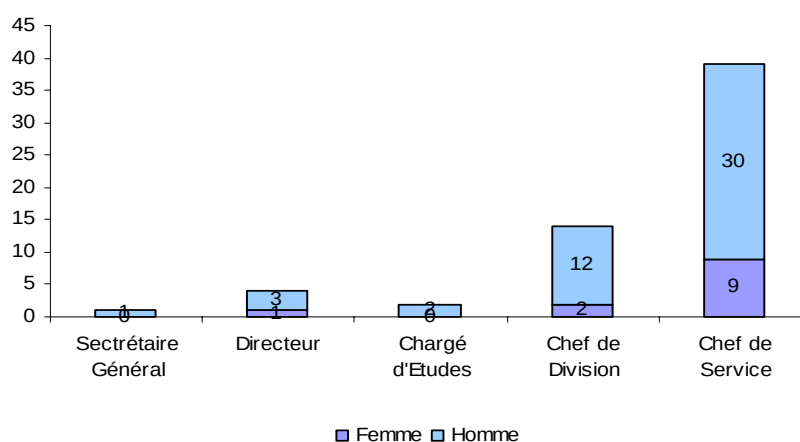
Au niveau du MMSP

L'effectif du personnel s'élève à 335 fonctionnaires et agents au titre de l'année 2007. Le taux de représentativité féminine est de 43,28%, soit 145 femmes fonctionnaires.

En 2001/2002, le taux des femmes aux postes de responsabilité au sein du MMSP est 17,33%. Ce dernier s'est élevé à 18,33% en 2006 et ce, en tenant compte de la nomination d'une femme à un poste de direction.

Actuellement, avec la dernière nomination de deux femmes chefs de divisions, ce taux a progressé à 20%.

Part relative des femmes aux postes de responsabilité au MMSP



Source : MMSP

De nouvelles tendances se dessinent en matière de nomination des femmes aux postes de prise de décision. En dépit de ces nouvelles tendances, le pourcentage des femmes dans les postes de responsabilités est encore faible. Les femmes sont inexistantes dans les postes de chargé d'études, d'inspecteur général et de secrétaire général. Une enquête s'avère, ainsi, nécessaire pour mieux apprécier l'évolution, mesurer la sous-représentation des femmes et proposer des mesures pour traduire l'égalité entre les sexes au sein du MMSP en particulier et de la fonction publique en général.

3.2. Priorités publiques et cibles à atteindre

Durant les dernières années et sous les Orientations Royales, le contexte national a évolué vers le renforcement de la reconnaissance et la promotion du statut des femmes, en tant que condition fondamentale pour répondre aux exigences d'éthique et de démocratie et au développement économique, social et politique du Maroc. Les avancées enregistrées en matière des droits humains fondamentaux des femmes constituent le couronnement de l'action soutenue de plusieurs départements ministériels, dont celui de la Modernisation des Secteurs Publics, en partenariat avec des ONG des droits des femmes.

Les actions de ce Département s'inscrivent dans le cadre de la réalisation de l'OMD3 qui consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ce Département œuvre, ainsi, pour concevoir un plan d'action afin d'institutionnaliser la recherche de l'égalité entre les sexes et l'intégration de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets, dans toutes les activités étatiques et non étatiques. Sa participation pour la réalisation de l'objectif précité se traduit par sa capacité à atteindre la cible 12 dudit objectif qui vise à réduire les disparités homme-femme en matière d'accès à l'emploi, d'égalité de salaires et d'accès aux ressources.

La contribution du MMSP paraît incontournable dans l'intégration d'une approche institutionnelle de l'égalité des sexes dans les secteurs publics. Cette approche a été entreprise avec le soutien du Fonds d'Appui à l'Egalité entre les Sexes (FAES II) de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI).

Le FAES II comprend trois volets dont le premier consiste en l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'appui à l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans les ministères cibles (Education Nationale, Communication et Modernisation des Secteurs Publics), tout en développant des stratégies de communication et des cadres de partenariat avec les acteurs de la société civile tant au niveau national que régional.

Dans ce cadre, un premier projet de formation et d'accompagnement-conseil a eu lieu en 2005, avec un appui technique canadien. Les résultats escomptés étaient la mise en place d'un comité stratégique et opérationnel au sein du MMSP, ainsi qu'une formation aux approches d'institutionnalisation de l'Egalité des Sexes, au profit des responsables au MMSP et du comité de pilotage.

Le deuxième projet a été entamé en 2006, avec l'appui du FAES II de l'ACDI. Les objectifs visés à travers ce projet étaient de contribuer à l'intégration d'une approche institutionnelle de l'Egalité des Sexes dans les pratiques, les systèmes et les politiques du secteur de l'administration publique, d'appuyer les comités stratégiques et de pilotage pour la réalisation d'un diagnostic participatif de l'Egalité des Sexes au sein du MMSP.

3.3. Programmes et projets mis en œuvre

3.3.1. Diagnostic participatif de l'Egalité des Sexes au sein du MMSP

Ce diagnostic, qui vise l'identification des inégalités entre les sexes au sein du MMSP et du secteur de l'administration publique, a été abordé sous trois angles différents. Le premier angle consiste à tracer un portrait de la situation en matière de gestion des ressources humaines par l'analyse des politiques, de la réglementation et des pratiques au sein du MMSP et du secteur de l'administration publique. Le deuxième angle vise à connaître la perception du personnel féminin

en ces mêmes domaines. Le troisième angle vise, quant à lui, à cerner la perception des décideurs du MMSP et de certains acteurs, concernant l'Egalité des Sexes et la faisabilité de la mise en place de certaines mesures en la matière.

L'analyse a porté sur la répartition des effectifs, le système de classification des emplois, le recrutement, la sélection, la nomination, la promotion, la formation, l'évaluation du rendement, la rémunération, les avantages sociaux, ainsi que sur les mesures de soutien (conciliation travail/famille). Quatre principales orientations ont été tirées des résultats de ce diagnostic participatif. Il s'agit de :

- la reconnaissance de l'Egalité des Sexes comme une dimension porteuse de démocratie, de bonne gouvernance et de modernisation de l'administration publique,
- la contribution à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité des Sexes par l'intégration de l'approche genre dans l'administration publique,
- l'intégration systématique de l'Egalité des Sexes dans les réformes liées à la gestion des ressources humaines à travers des mesures préventives et correctives,
- ainsi que l'optimisation de l'impact du MMSP dans sa mission transversale de valorisation du capital humain sur des bases égalitaires dans le cadre de la modernisation de l'administration publique.

Ces orientations ont conduit à l'élaboration d'un Programme Stratégique à Moyen Terme (PSMT) pour l'institutionnalisation de l'Egalité des Sexes au sein de l'administration publique.

3.3.2. Programme Stratégique à Moyen Terme (PSMT)

La finalité de ce programme est la contribution du MMSP à l'intégration d'une approche institutionnelle de l'Egalité des Sexes dans les pratiques, les systèmes et les politiques en matière de gestion des ressources humaines au sein de la fonction publique. Il comprend quatre axes stratégiques se déclinant comme suit :

- l'intégration de l'égalité entre les sexes dans la structure et les pratiques du MMSP par le renforcement de la capacité institutionnelle,
- la réduction des disparités entre les sexes en matière de gestion des ressources humaines par le renforcement des capacités et l'accompagnement des décideurs et acteurs du MMSP et des autres départements ministériels,
- l'accroissement de la représentation des femmes et de leur participation aux postes de prise de décision,
- et la promotion de l'équilibre entre la vie familiale et professionnelle.

Ces axes sont déclinés en 7 projets dont deux sont jugés prioritaires et sont actuellement en cours d'élaboration avec l'appui de l'ACDI dans le cadre du FAES II. Il s'agit du projet « Elaboration et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation, de formation et d'accompagnement pour intégrer l'égalité entre les sexes au sein du référentiel des emplois et compétences (REC) », qui sera réalisé en partenariat avec l'Ecole Nationale d'Administration et du projet « Détermination des emplois où les femmes sont sous-représentées au sein du MMSP et de la fonction publique », en partenariat avec le Haut Commissariat au Plan.

3.3.3. Elaboration de Référentiels des Emplois et des Compétences (REC) communs aux Administrations Publiques

L'élaboration d'un référentiel des emplois et des compétences est l'action fondatrice principale du renouveau du secteur public et de toute politique de valorisation des ressources humaines. Il constitue l'outil de base et l'instrument de référence pour une gestion optimale des ressources humaines centrée sur une organisation efficiente du travail et le développement pertinent des compétences.

Ses caractéristiques lui permettent d'être immédiatement déployé dans différents axes de la gestion des ressources humaines (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, réorganisation du travail, recrutement pertinent, mobilité fonctionnelle, mobilité géographique interne et externe, évaluation, promotion, formation, optimisation du portefeuille de compétences des Administrations publiques...).

L'élaboration d'un référentiel des emplois communs à tous les départements ministériels et des compétences qui leurs sont rattachées institue une cartographie unique des emplois communs permettant une optimisation maximale de leur gestion. De plus, une telle initiative est de nature à limiter les coûts de toute opération d'élaboration des référentiels départementaux séparates.

3.3.4. Formation continue des fonctionnaires et agents de la fonction publique

La formation continue des fonctionnaires et agents de l'Etat constitue un axe stratégique du programme de modernisation des secteurs publics.

L'entrée en vigueur du décret n° 2.05.1366 du 2 décembre 2005 relatif à la Formation Continue des fonctionnaires et agents de l'Etat marque une étape importante dans ce domaine, dans la mesure où il vise la mise en place d'une démarche cohérente qui repose sur la définition d'une stratégie globale de gestion des compétences dans l'administration publique. En effet, ce texte innove en exigeant que les plans sectoriels de formation continue, élaborés par les différents départements ministériels, s'inscrivent dans cette stratégie et soient en conformité avec le besoin d'intégrer l'analyse genre et la BSG dans la formation continue.

3.3.5. Programme de modernisation et d'amélioration des capacités de gestion de l'Administration Marocaine

Lancé sous la forte volonté et la conduite éclairée du Roi Hassan II, le programme de modernisation et d'amélioration des capacités de gestion de l'Administration Marocaine vise à soutenir le développement d'une capacité nationale de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation d'une politique globale de modernisation administrative. Ces objectifs seront concrétisés à travers la mise en place d'un cadre méthodologique national destiné à coordonner les efforts de changement et de modernisation entrepris par les diverses administrations, ainsi que la contribution au renforcement des capacités de gestion de l'administration nationale.

Les principaux axes de ce programme peuvent être résumés dans la déconcentration au service de la décentralisation (services extérieurs plus responsables, rapprochement administration/administrés, administration de proximité à l'écoute des citoyens), la gestion optimale des ressources humaines à travers une utilisation rationnelle des ressources existantes,

l'encouragement à la formation continue, la motivation du personnel, ainsi que la mobilité des cadres.

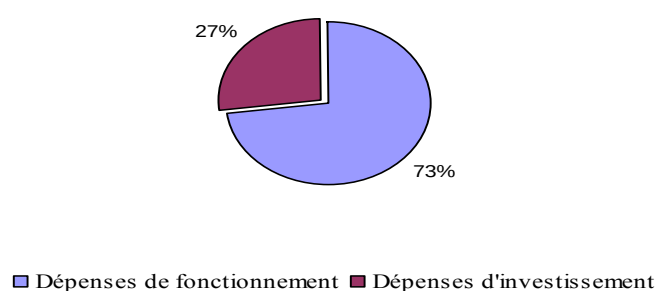
Le programme de modernisation et d'amélioration des capacités de gestion de l'Administration Marocaine repose également sur la simplification des procédures et des formalités administratives à travers la mise en place d'un programme de simplification des procédures, l'élimination des complexités résultant d'interventions dispersées des administrations et la simplification des démarches et des formalités administratives.

3.4. Analyse budgétaire

3.4.1. Répartition du Budget au sein du MMSP

Les dépenses totales du Ministère de la Modernisation des Services Publics atteignent 71,3 millions de dirhams en 2007. Les dépenses d'investissement se situent à 19,4 millions de dirhams et représentent 27,24% du budget global du Ministère. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 51.854.000 dirhams et représentent 72,76% du budget global du Ministère.

R épartition du budget du MMSP au titre de
l'exercice 20 0 7



Source : Direction du Budget, MEF

La répartition du budget du MMSP au titre de l'exercice budgétaire 2007 repose sur :

- Les principales missions du département prises en charge dans le cadre de l'article « Administration Générale »,
- Les actions de formation prises en charge dans le cadre de l'article réservé aux « établissements de formation » qui sont rattachés à ce département, en l'occurrence l'Ecole Nationale d'Administration (SEGMA) et le Centre de Formation d'agents d'exécution et de secrétaires,
- Les actions du Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

A coté des dépenses du personnel qui sont totalement affectées à l'article « Administration Générale » avec un crédit ouvert de 39 millions et 514 milles dirhams au titre de l'exercice 2007, cet article a bénéficié au titre du même exercice des 2/3 du crédit global ouvert au niveau du matériel et dépenses diverses, soit 8.240.800 dirhams sur un total de 12.340.000 dirhams. La répartition de ce budget se fait par mission : 7.240.800 dirhams pour le soutien des missions,

500.000 dirhams pour les dépenses d'arabisation et 500.000 dirhams destinés aux assistances et œuvres sociales.

Le 1/3 restant est réservé principalement à l'Ecole Nationale d'Administration et aux autres centres de formations qui ont bénéficié respectivement, au titre de l'exercice 2007, de deux crédits ouverts de 3.932.000 et de 137.200 dirhams. Par contre, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique (CSFP), dont le secrétariat est assuré par le MMSP, n'a bénéficié que de 30.000 dirhams en tant que dépenses de fonctionnement au titre du même exercice.

Sur un budget d'investissement global de 19.418.000 dirhams, l'Administration Générale bénéficie d'un budget d'investissement de 18.268.000 dirhams, soit une part de 94%. La répartition de ce budget se fait par programme (3 millions et 548 milles dirhams pour la construction et l'équipement du siège, 4 millions et 720 milles dirhams dédiés au programme de modernisation des secteurs publics et 10 millions de dirhams comme contribution au Fonds de Modernisation de l'Administration Publique).

Par ailleurs, sur les 18 millions de dirhams affectés à l'Administration Générale, 10 millions de dirhams (paragraphe 40) sont versés dans le compte d'affectation spéciale « Fonds de Modernisation de l'Administration Publique », créé en 2005 et dont l'année 2006 constitue la première année de fonctionnement. Ce Fonds contribue au financement des projets de modernisation des autres départements ministériels à hauteur de 50% plafonné à 2 millions de dirhams.

3.4.2. Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Ayant adhéré depuis janvier 2007 à la nouvelle approche de gestion axée sur les résultats, le Ministère de la Modernisation des Services Publics a défini un ensemble d'indicateurs d'objectifs pour les budgets de fonctionnement et d'investissement, sur la base des principales missions des différentes entités du Ministère.

Pertinence et sensibilité au genre

En analysant la fiche d'indicateurs d'objectifs pour le budget de fonctionnement du MMSP, il s'est avéré qu'il y a assez d'indicateurs sensibles au genre qui gagneraient à être révisés pour être encore plus pertinents et plus lisibles, notamment en les distinguant par catégorie socioprofessionnelle, par sexe ou par niveau d'ancienneté. Il s'agit du « nombre d'activités développées au niveau social, sportif et culturel », du « nombre de bénéficiaires en matière d'amélioration de la capacité d'accueil de l'espace de restauration », du « nombre de bénéficiaires des cycles de formation initiale », « nombre de jours de formation continue par Homme ».

Les autres indicateurs d'objectifs ne traitent pas spécifiquement des questions de genre ou bien ne concernent pas les individus, eu égard à leur caractère transversal à savoir, « le taux de couverture des charges de la consommation téléphonique », ainsi que « le nombre de sessions ordinaires tenues au niveau du CSFP ». En ce qu'il s'agit du « nombre de contrats d'externalisation des opérations de surveillance, nettoyage, maintenance et entretien de bâtiments administratifs », il pourrait en principe éclairer sur la féminisation de ces entreprises, si des critères objectives sont définis par rapport au taux de féminisation des directeurs de l'entreprise ou de la main d'œuvre employé dans ces entreprises décrochant ces contrats, et si les données administratives peuvent être collectées.

Contrairement au budget de fonctionnement, le budget d'investissement est caractérisé par une prédominance des indicateurs de processus et des indicateurs d'objectifs non sensibles au

genre à savoir le « taux d'aménagement du parking du Ministère », le « taux de mise à niveau du parc informatique », le « taux de mise à jour de la base de données des responsables des services publics », etc.

D'autres indicateurs d'objectifs sont susceptibles d'être sensibles au genre mais ne sont pas suffisamment explicites et méritent une révision pour être plus pertinents et plus efficaces. Il y a lieu de citer à titre d'exemple le « nombre d'actions relatives à l'amélioration de la qualité des services publics et au renforcement de la politique de proximité », le « nombre d'actions relatives au développement des ressources humaines et à la rationalisation de la gestion publique », le « nombre de projets de contribution au financement des projets de modernisation de l'administration publique », etc. Un indicateur de nombre n'étant pas un indicateur d'efficacité s'il n'éclaire pas sur la portée socio-économique des actions, ni de la qualité de ces actions.

Amélioration des indicateurs

En général, les indicateurs d'objectifs pour le Département de Modernisation des Services Publics sont insuffisants et leur révision s'avère utile. De même, il y a lieu d'associer à chaque indicateur une fiche technique où figurent les sources d'informations, la définition de l'indicateur en question et de son objectif, la base de calcul des données et également les questions de genre qui se posent par cet indicateur...

La réussite de la mise en place des indicateurs sensibles au genre dépend fortement du degré d'intégration de la dimension genre au niveau des décisions stratégiques pluriannuelles du département, du plan d'action, du budget et des programmes et projets à réaliser. Les domaines d'intervention du MMSP pouvant être touchés par la budgétisation sensible au genre sont les programmes de modernisation des secteurs publics, la gestion des ressources humaines, la formation continue ainsi que l'assistance et œuvres sociales.

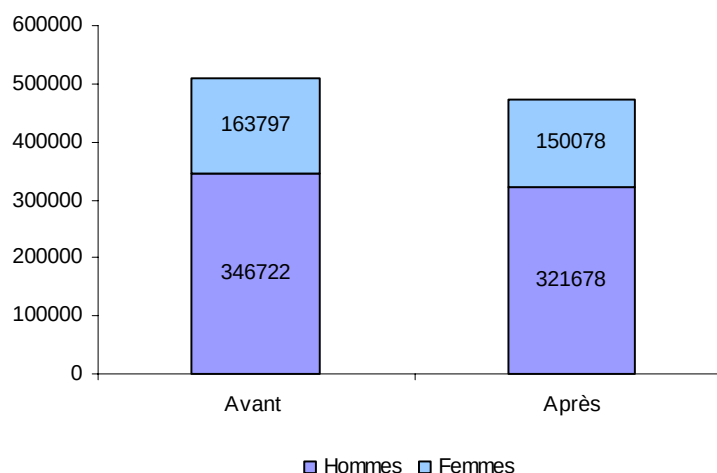
3.5. Evaluation de l'opération départ volontaire de la fonction publique

L'opération de départ volontaire de la fonction publique, baptisée « Intilaka », s'inscrit dans le cadre du programme gouvernemental relatif à la modernisation de l'administration publique visant la mise en application d'une nouvelle politique de rationalisation de la gestion des ressources humaines, la maîtrise de la masse salariale et l'augmentation du rendement des secteurs publics.

L'analyse, par sexe, de la répartition des effectifs ayant demandé de bénéficier de cette opération montre que près de 40% des demandes de départ volontaire proviennent des femmes contre 60% des demandes émises par les hommes. Les fonctionnaires ayant bénéficié du départ volontaire sont constitués à hauteur de 35,39% de femmes et 64,61% d'hommes.

Les départs ont été effectifs chez la population féminine avec un taux de départ de 8,38% comparé à 7,22% chez les hommes. Comme le montre le graphique ci-dessous, le taux de « féminisation » de la fonction publique a, de ce fait, légèrement chuté passant de 32,08% avant l'opération à 31,81% après l'opération.

Répartition par sexe des effectifs de la fonction publique avant et après l'opération du départ volontaire



Source : MMSP

Par ailleurs, le taux de rejet global des dossiers avoisine les 24%. L'analyse des dossiers refusés montre que le taux de refus est plus élevé chez les femmes (32% : 6.520 demandes refusées sur les 20.239 demandes formulées), que chez les hommes (18% : 5582 dossiers rejetés sur 30.626 dossiers traités).

Ce taux de refus des demandes des femmes a été fortement influencé par le taux de refus au niveau du département de l'Education Nationale. En effet, au niveau de ce département, les femmes ont présenté 10.606 demandes de départs volontaires (52,40 % du total des demandes présentées par les femmes), dont 5333 ont été acceptées soit un taux de refus de 49,71% (contre 33 % pour les hommes).

Sur le plan financier, le gain sur la contribution patronale à la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) représente près de 3.269 millions de dirhams, soit une économie équivalente à une année et demi de contributions patronales à la CMR.

Par ailleurs, les économies réalisées par l'Etat au niveau de la mutuelle peuvent être estimées à 821 millions de dirhams représentant l'équivalent d'une année de cotisations patronales à la mutuelle.

Pour ce qui est des économies réalisées au niveau des allocations familiales, elles peuvent être estimées en considérant que ces allocations représenteraient près de 1,6% du salaire brut des bénéficiaires. Ceci permet de calculer des économies de l'ordre de 567 millions de dirhams.

Quant aux gains sur l'IGR relatives aux pensions, ils ont été estimés par le Ministère des Finances à près de 1.285 millions de dirhams. Ces gains et ces économies sont contrebalancés par une perte sur IGR sur les salaires calculés en appliquant un taux de 20,07% sur les salaires bruts. Ces pertes sont de l'ordre de 6.984 millions de dirhams, soit un manque à gagner d'une année et demi d'IGR collecté.

4. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Depuis son indépendance, le Maroc a participé activement à la ratification et à la mise en œuvre des différents accords, traités et conventions qui visent l'émancipation de la femme et l'élimination de toutes les formes de discrimination à son égard. De part sa mission, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération « MAEC » joue un rôle déterminant dans ce sens. Ce Département qui a pour principale mission de préparer et de mettre en œuvre l'action du gouvernement dans les domaines liés aux relations extérieures du Maroc, déploie des efforts importants au niveau des droits humains de l'équité genre. A ce niveau, il convient de citer les principales actions suivantes :

- Décliner les engagements internationaux du Maroc en véritables actions de terrain, à même de mener à bien les politiques et stratégies qui contribuent à améliorer le statut des femmes ;
- Faire de l'égalité homme-femme un thème transversal au niveau de tous les secteurs et à tous les niveaux d'intervention, en prévoyant des outils de concertation, de formation et des instruments méthodologiques pour intégrer le genre dans toutes les actions ;
- Mettre en place des programmes de coopération dédiés au renforcement des capacités des femmes ou à la lutte contre les inégalités de genre ;
- Renforcer sa collaboration avec des partenaires soucieux des questions de genre et compétents en la matière : organisations multilatérales, universités, centres de recherche, réseaux associatifs, collectivités territoriales...

4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

A l'instar de l'ensemble des pays de la communauté internationale et notamment des pays en développement, le Maroc a pris un certain nombre d'engagements pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes (CEDAW, OMD...). Il s'agit pour le MAEC d'apporter une réponse aux engagements contractés par le Maroc tant dans les enceintes internationales que régionales.

En deuxième lieu, il s'agit pour le Ministère de répondre aux demandes de nos partenaires du Sud, qui ont, eux aussi, contracté des engagements internationaux en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. La lutte pour cette égalité s'inscrit dans un programme plus large de promotion des droits humains à laquelle notre pays attache une grande importance dans le contexte de la mondialisation.

Le MAEC a joué un rôle très actif dans le cadre des conventions et des conférences internationales touchant aux questions de l'équité et de l'égalité genre. Ces efforts s'inscrivent dans un programme plus large de promotion des droits humains et de gouvernance démocratique auquel le Maroc via ce Ministère, attache une grande importance dans le contexte de la mondialisation.

La Déclaration de Paris

Dans le but de réformer l'aide pour qu'elle contribue de manière plus efficace à faire reculer la pauvreté et réduire les inégalités à l'échelle mondiale, dynamiser la croissance, renforcer les capacités et accélérer la concrétisation des OMD, plusieurs donateurs et pays en développement ont

convenu en mars 2005, d'entreprendre d'importantes réformes du système d'aide et de ses modalités de collaboration lors de la Déclaration de Paris,

La Déclaration de Paris repose sur cinq principes à savoir : appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle. Elle définit également un plan d'action concret visant à améliorer la qualité de l'aide et son impact sur le développement. Dans ce sens, les donateurs et les pays en développement s'y engagent à mesurer les progrès accomplis, au moyen d'un ensemble d'indicateurs assortis d'objectifs-cibles pour l'année 2010. La Déclaration contribue de ce fait à un renforcement des mécanismes de reddition de comptes.

Cette Déclaration concentre l'attention sur les droits humains, la durabilité environnementale et l'égalité des sexes en tant que préoccupations universelles et indicateurs des progrès d'une société. Toutefois, il convient de souligner que cette déclaration ne met pas assez en relief le genre en tant qu'approche importante dans l'aide au développement. Des passerelles avec la BSG méritent d'être établies dans le souci d'une plus grande efficacité.

Première conférence africaine sur le développement humain

Lors de la première conférence africaine sur le développement humain, tenue à Rabat le 6 et 7 avril 2007, les ministres des affaires étrangères et les ministres chargés du développement se sont engagés à mettre à profit toutes les potentialités pour asseoir une véritable coopération africaine dans le domaine du développement humain, à encourager les partenariats interafricains entre les acteurs nationaux du développement humain en vue de partager les expériences et les expertises et créer les synergies nécessaires pour une meilleure utilisation des ressources. En matière d'égalité genre, les ministres se sont engagés à :

- promouvoir l'équité et l'égalité de genre, en tant que facteur de stimulation du développement économique et social, de nature à assurer une participation pleine et entière des femmes pour un développement humain durable.
- soutenir dans les politiques et législations en matière de développement humain, des opportunités égales pour les femmes et les hommes pour l'accès aux ressources, à l'éducation, à l'emploi et aux services sociaux.
- favoriser la participation des femmes dans les processus de prise de décision aux niveaux local, national, régional et international.

4.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Soucieux de l'importance de l'émancipation de la femme et de l'équité genre dans le développement économique et social, le MAEC a créé en 1990 la cellule « Intégration de la Femme au Développement » pour renforcer le rôle de ce département dans le domaine de l'équité genre. Cette cellule s'est fixée dès sa création des objectifs ambitieux sur le court et le long terme.

A court terme, cette entité veille à renforcer la capacité des gestionnaires de projets au niveau national, à informer et sensibiliser quant à l'intérêt collectif d'améliorer les conditions économiques et légales de la femme et à mobiliser des ressources supplémentaires, via les bailleurs de fonds, destinées au financement d'activités génératrices de revenus en faveur des populations défavorisées dont la majeure partie sont des femmes.

A long terme, cette cellule contribue au développement humain durable à travers la promotion des questions d'équité et d'égalité entre les sexes conformément aux engagements du Maroc dans le plan d'action de Beijing.

En vue d'atteindre ces objectifs, la cellule articule ses interventions autour de quatre axes majeurs : l'information, la formation, la sensibilisation et la mobilisation des ressources pour les projets générateurs de revenus.

Au niveau de l'information, la cellule a réalisé un ensemble de publications touchant à la question de la femme et au genre d'une manière général. Les principaux travaux réalisés dans ce cadre peuvent être résumé comme suit :

- Les indicateurs socio-économiques relatifs à l'intégration de la femme dans le développement (1996) ;
- Le Royaume du Maroc et les instruments internationaux relatifs aux droits de la femme qui résument les principales conventions internationales afférentes aux droits de l'Homme et de la Femme en particulier, dont celles signées et ratifiées par le Maroc (1997) ;
- Guide sur les bailleurs de fonds œuvrant dans le domaine de la promotion de la femme (2004) ;
- Bulletin semestriel Ex aequo ;
- Brochure sur la femme marocaine en trois langues ;
- Brochure sur les nouvelles dispositions du nouveau code de la famille ;
- Guide sur la formulation des projets des ONGs intégrant l'approche genre.

En matière de formation, la cellule a organisé plusieurs séminaires de formation, de conférences et de tables rondes au profit des représentants des départements ministériels, des organismes internationaux et des ONG impliqués dans la question de l'équité et l'égalité entre les deux sexes. Quelques actions réalisées dans ce cadre peuvent se décliner comme suit :

- Colloque international sur le thème « femmes et développement » ;
- Sessions de formation et de sensibilisation des diplomates sur le concept genre et les nouvelles dispositions du code de la famille ;
- Séminaire sur les techniques de micro-crédit au profit des ONG ;
- Séminaire de formation sur l'élaboration et la gestion des micro-projets.

Pour ce qui est de la mobilisation du financement de projets, la cellule se charge de mobiliser des fonds dans le cadre de partenariats bilatéraux et multilatéraux pour la promotion de la femme à travers la création d'activités génératrices de revenus dans différentes régions du Royaume. Depuis 2003, sept projets visant le renforcement de l'égalité genre et l'habilitation des femmes ont été financés.

4.3. Analyse du budget du MAEC

L'analyse de l'évolution des crédits budgétaires alloués au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération fait ressortir une certaine appréciation au cours de ces dernières années. Ceci témoigne de l'intérêt que porte le Maroc à ce département stratégique dans la politique étrangère et qui joue un rôle fondamental dans la promotion des questions liées à la femme au niveau national et international.

En terme de structure, les dépenses allouées au personnel pour l'exercice 2007 s'accaparent près de 60% qui sont dédiées au traitement de 4019 employés au sein de ce département dont une grande part travaille à l'étranger. Plus de 33% de l'enveloppe globale est destinée au règlement des factures de location des représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger, à l'acquisition du matériel... Le reste des crédits, soit près de 5%, est destiné aux opérations d'investissement (réalisation du programme des constructions immobilières à l'étranger ...).

Ces crédits, destinés à financer le plan d'action dudit Ministère, permettent la poursuite des efforts entrepris pour la modernisation de l'appareil diplomatique marocain et le renforcement de son rôle pour préserver les intérêts de notre pays, promouvoir son rayonnement culturel et spirituel, drainer les investissements étrangers et développer les exportations nationales.

A ces crédits s'ajoutent les recettes propres qui sont générées par la Direction des Affaires Consulaires et Sociales, érigée en SEGMA et qui sont destinées notamment au renforcement des moyens d'action des représentations diplomatiques et consulaires afin d'améliorer les prestations dispensées aux résidents marocains à l'étranger ainsi que les conditions de travail desdites représentations.

A cet égard, l'approche adoptée vise à créer les conditions favorables permettant de renforcer l'attachement des enfants de notre communauté à l'étranger aux valeurs et traditions marocaines et faire face aux différents problèmes qui se posent à notre diaspora liés notamment à l'emploi, au racisme, aux problèmes de violences à l'égard des femmes, ainsi que les conflits de perception et de valeurs quant au rôle, à la place et au statut de la femme dans la société des migrants.

4.4. Intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du MAEC

A l'instar des autres départements, le MAEC s'est inscrit dans la nouvelle réforme budgétaire axée sur les résultats. Le but recherché étant de rationaliser ses dépenses suivant une logique d'efficacité et d'efficience dans un contexte marqué par l'amenuisement des ressources publiques. Ce département a élaboré, dans ce cadre, un ensemble d'indicateurs d'objectifs à travers lesquels il évalue ses performances et apprécie en permanence l'atteinte des objectifs qu'il s'est assignés.

Néanmoins, force est de constater que les indicateurs élaborés jusque là par le département n'intègrent pas une spécification genre qui permettrait d'apprécier les efforts déployés en matière de promotion de la femme et de l'égalité genre dans le processus de programmation budgétaire. Pourtant, quelques indicateurs préétablis concernant le budget de fonctionnement peuvent être gendérisés. Ces indicateurs sont regroupés dans le tableau suivant :

Indicateur	Valeurs des indicateurs chiffrés				
	Prévisions 2005	Réalisations 2005	Prévisions 2006	Prévisions 2007	Prévisions 2008
1- Améliorer l'accès des jeunes marocains résidant à l'étranger à l'enseignement de l'arabe et à la culture d'origine. ▪ Nombre de bénéficiaires	60.000	-	60.000	60.000	
2- Présence des marocains dans les organisations internationales	141	141	141	-	-
3- Encourager l'action des associations au service des marocains résidant à l'étranger : ▪ Nombre d'associations bénéficiaires	40	3	40	5	7

Source : Indicateurs d'objectifs, Loi de Finances 2007

Concernant le premier indicateur, les témoignages recueillis auprès des responsables du MAEC font ressortir une prédominance masculine dans le nombre de bénéficiaires des programmes d'enseignement de la langue arabe et de la culture d'origine au niveau des représentations consulaires à l'étranger. Des enquêtes visant à confirmer et éclairer sur les raisons de cette prépondérance méritent d'être menées afin de prévoir des actions ciblées à même de renforcer la participation des filles à ces programmes. Cet indicateur d'objectif pourrait dès lors distinguer le nombre de bénéficiaires par sexe et par tranches d'âge.

Le deuxième indicateur quant à lui ne désagrège pas par sexe les emplois dans les organisations internationales (ONU, FAO...). La mise en relief de cet aspect permettra d'apprécier la participation de la femme marocaine dans l'élaboration de programmes et projets destinés, en particulier, aux pays en développement comme le Maroc. Eu égard au rôle joué par les femmes dans les questions traitant de l'égalité genre notamment dans les programmes de développement, il paraît important de se donner les moyens pour renforcer la présence de femmes marocaines dans les instances précitées.

Enfin, le troisième indicateur permet d'apprécier l'effort du MAEC en matière d'encouragement des associations au service des MRE. Cet indicateur gagnerait à mettre en relief la contribution de la femme dans le travail associatif à l'étranger en faisant apparaître le nombre d'associations bénéficiaires dirigées par des femmes. En effet, les associations d'une manière générale et celles dirigées par les femmes en particulier jouent un rôle fondamental dans la sensibilisation de nos citoyens à l'étranger sur des questions aussi importantes que celles du nouveau code de la famille, du code de la nationalité...

Parallèlement à ces indicateurs, il importe de renforcer la concertation entre le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et celui des Finances et de la Privatisation en vue d'élaborer de nouveaux indicateurs sensibles au genre. Le but étant de consolider l'ancrage du concept genre dans les différentes phases de planification et de programmation budgétaire de ce Ministère.

En s'appuyant sur le MAEC, le Maroc est résolument décidé à promouvoir un projet de société basé sur la démocratie, la modernité et le développement équitable. La promotion des droits des femmes est au centre de ce processus global de changement. Les réformes entreprises en la

matière constituent des avancées louables dans la consécration de l'égalité en tant que principe fondateur de l'Etat de Droit, et en tant que condition d'accès équitable au développement.

Afin de consolider son rôle dans la promotion du concept genre dans la limite de ses prérogatives, la stratégie du MAEC gagnerait à renforcer davantage des actions qui pourront être mis en œuvre de manière concomitante :

- agir comme levier pour promouvoir la coordination en matière de genre avec les différents départements, étant donné que le MAEC détient toutes les informations relatives aux accords de coopération, tant bilatérale que multilatérale en matière de genre ;
- renforcer sa participation active aux débats internationaux notamment grâce à la mobilisation et à la présence de l'expertise marocaine sur ces questions. A ce titre, le renforcement des partenariats avec les agences multilatérales est un levier important à même de valoriser et renforcer la coopération multilatérale dans le domaine du genre tout en facilitant la mise en œuvre de projets de développement sur des sujets culturellement sensibles.
- développer avec ses partenaires nationaux et internationaux la capacité de recherche-action et d'expertise dans le domaine du genre.
- promouvoir l'intégration systématique du genre, à caractère transversal, dans les stratégies sectorielles du ministère et dans toutes les étapes du cycle des projets de développement. A cette fin, la réalisation des projets devra s'appuyer sur des données économiques et sociales sexospécifiques. Les objectifs et moyens devront être différenciés en fonction des besoins des hommes et des femmes et les évaluations et les études d'impact devront comprendre des indicateurs de genre.
- mettre en œuvre des programmes dédiés aux femmes et à la lutte contre les inégalités entre les sexes afin d'améliorer la situation sociale et renforcer les droits des femmes, tout en y associant les hommes (santé maternelle, éducation des filles, renforcement de leur participation politique...).

III. Pôle infrastructures de base

Cette partie sera consacrée, après un diagnostic de la situation au niveau du secteur de l'eau, de l'énergie, du transport et de l'habitat à identifier les politiques et les priorités publiques et leurs impacts sur la réduction des inégalités de genre en matière d'accès aux infrastructures de base.

1. Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau

L'eau est une ressource stratégique qui se fait de plus en plus rare face à la progression démographique, au développement croissant des activités économiques et aux impacts des changements climatiques. A ces défis s'ajoutent l'altération de la qualité de l'eau et l'usage peu rationnel de cette denrée rare. Ainsi, le Maroc a développé, depuis près de trois décennies, une politique de l'eau orientée vers la gestion de l'offre qui a permis une importante amélioration de l'accès à l'eau potable et la sécurité alimentaire. Toutefois, ces efforts ne se sont pas accompagnés d'une gestion de la demande, de la protection des ressources et de l'alimentation rurale en eau.

Après un diagnostic de situation au regard des inégalités de genre en la matière, seront présentées les politiques et priorités publiques, les programmes et projets mis en œuvre pour les atteindre ainsi qu'une analyse genre des dépenses publiques dans ce domaine. L'analyse sera focalisée sur la question de l'eau potable à usage domestique, en particulier en milieu rural où la problématique de l'approvisionnement en eau potable se pose avec acuité.

Ainsi, les programmes et les projets mis en œuvre visent la réduction de la corvée d'eau (collecte et transport) pour la femme et les fillettes en particulier, la réduction des distances d'approvisionnement en eau, la réduction des maladies d'origine hydriques, l'amélioration de la santé de la famille et la réduction des dépenses de santé.

1.1. Présentation du Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau

Les attributions du Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau (SEE) se limitent principalement aux missions d'étude, d'évaluation, de gestion et de planification du développement des ressources en eau, de mobilisation et du transfert d'eau, de sauvegarde du patrimoine hydraulique, de veille météorologique et de recherche/développement dans les domaines du climat et de l'eau.

Le SEE dispose également d'une Direction ayant le statut d'un service géré de manière autonome (SEGMA) qui est la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) avec quatre directions régionales déconcentrées. Outre ces entités, le SEE dispose d'une part, des établissements publics territoriaux dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qui sont les agences de bassins hydrauliques (ABH) et d'autre part, de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP), ainsi que des entités territoriales qui sont des services de l'eau chargés, au niveau de chaque province, de représenter le SEE en étroite collaboration avec les agences de bassins.

Par ailleurs, d'autres intervenants dans le développement du secteur de l'eau jouent un rôle déterminant au niveau de l'organisation de la gestion de la ressource en eau, de l'eau potable et de l'assainissement (Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement :

MATEE), de l'irrigation (Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et des Pêches Maritimes) et de l'orientation et la coordination interministérielles (Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat et la Commission Interministérielle de l'Eau).

1.2. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

1.2.1. Analyse de la situation et pertinence de l'approche genre pour la question de l'eau

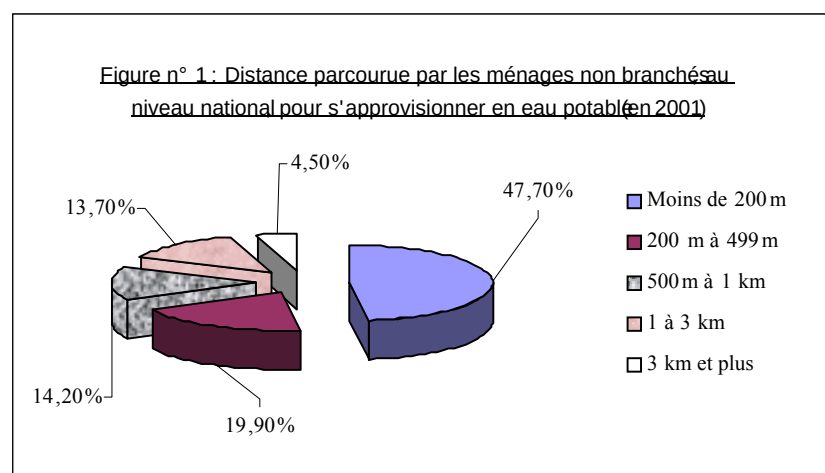
Le taux d'accès global à l'eau potable a connu une évolution notable passant de 14% en 1994 à 77% à fin 2006 dont 70% sont desservis par des bornes fontaines et 30% par des branchements individuels. Les autres continuent à s'alimenter à partir de puits traditionnels, de canaux d'irrigation, de cours d'eau généralement non traités, ou vont chercher l'eau à des distances importantes.

Répartition du taux d'accès par mode de desserte

ANNEES	1994	2005	2006
Taux d'accès global	14%	70%	77%
Bornes fontaines	12%	67%	70%
Branchements individuels	2%	33%	30%

Source : ONEP

Selon l'Enquête Nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (2001), la distance moyenne parcourue par les ménages non branchés au réseau pour s'approvisionner en eau potable, s'établit à 567 mètres au niveau national (690,1 mètres en milieu rural et 201,2 mètres en milieu urbain).



Source : Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages, 2001

Pour le rural, l'accomplissement de la corvée de l'eau est généralement assuré par la femme et les enfants. En plus des activités supposées être purement féminines, comme le nettoyage intérieur et extérieur du logement, la lessive, la vaisselle, le rangement des pièces et les soins apportés aux plus jeunes enfants, la fillette se trouve chargée de l'approvisionnement du ménage en eau dans 24,4% des cas contre 15,8% pour les garçons³. La difficulté de s'approvisionner en eau

³ Enquête nationale sur le budget temps des femmes 1997/98.

potable se pose encore avec plus d'acuité, notamment pour le rural reculé où l'enclavement et la pauvreté monétaire entravent la généralisation de l'eau potable, ce qui rend l'intervention de l'ONEP dans ces zones encore plus difficile et délicate.

Evolution du taux d'accès à l'eau potable rurale

ANNEES	2000	2003	2006
Population totale rurale (en 10⁶ d'habitants)	13,10	13,34	13,58
Taux d'accès (en %)	43	54	77

Source : ONEP

Près de 58,6% des ménages ruraux non branchés au réseau parcourent une distance allant de 200 mètres à plus de 10 km et plus pour s'approvisionner en eau et 41,4% parcourent moins de 200 mètres. Tandis qu'en milieu urbain, 66,4% parcourent moins de 200 mètres pour avoir de l'eau et juste 33,6% parcourent entre 200 mètres et 10 km et plus. Le temps moyen consacré par ces ménages pour s'approvisionner en eau s'établit à 11,6 minutes au niveau national (13,6 minutes en milieu rural et 5,5 minutes en urbain).

Pour le milieu périurbain, le problème de l'eau se pose notamment en termes de « qui fait quoi » et d'équité en matière d'accès. En effet, c'est aux femmes et aux fillettes de collecter l'eau à partir de la borne fontaine. De même, le recours aux branchements collectifs prive une grande partie de la population des bénéficiaires de leur tranche sociale et leur fait subir les coûts de la troisième tranche⁴. Pour les ménages démunis n'ayant pas la possibilité d'avoir le branchement à la maison et habitant dans des quartiers pauvres non desservis par des bornes-fontaines, ils sont contraints à payer l'eau plus chère auprès des vendeurs de détail qui peuvent facturer l'eau beaucoup plus chère que le tarif des opérateurs.

En milieu urbain, des avancées remarquables en la matière ont été enregistrées puisque la quasi-totalité de la population dispose de l'eau potable. Le taux de couverture est actuellement à 100% dont 91% par branchements individuels et 7% par bornes fontaines.

L'évolution des principaux indicateurs de l'eau potable en milieu urbain, durant la période 2000-2005, était positive. En effet, la production de l'eau potable est passé de 830 millions de m³ en l'an 2000 à 915 millions en 2005 pour une population totale desservie de 16,9 millions d'habitants (dont 15,4 millions sont desservis par branchements particuliers et 1,5 millions par bornes fontaines). Le taux de branchement a évolué de 86% à 91% durant la même période.

⁴ Les tarifs de l'eau potable sont composés d'une partie fixe et d'une autre partie variable proportionnelle à la consommation volumétrique. Cette partie variable est basée sur un système de tranches de consommation mensuelle qui sont au nombre de quatre : de 0 à 8 m³, de 8 à 20 m³, de 20 à 40 m³ et supérieure à 40 m³. Tous les usagers bénéficient des tarifs bas de la 1^{ère} tranche. Ainsi, un ménage aisé à faible consommation bénéficie plus des prix subventionnés de la 1^{ère} tranche par rapport à un ménage défavorisé ayant une consommation plus élevée en raison des branchements collectifs.

Evolution des principaux indicateurs de l'eau potable en milieu urbain

Années	2000	2003	2005
Production (10⁶ m³)	830	870	915
Population desservie (10⁶ habitants) :			
*Branchements particuliers	13	14,3	15,4
*Bornes fontaines	2,2	1,8	1,5
Taux de branchement (%)	86	89	91

Source :ONEP

1.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Les politiques conduites dans le domaine de l'eau, ont permis de grandes avancées en matière de mobilisation des ressources en eau. De même, la gestion de la demande a été instaurée par la promulgation de la loi 10/95 sur l'eau et qui a institué les ABH pour mettre en œuvre une gestion durable et intégrée des ressources en eau, tout en mettant un accent particulier sur la lutte contre la pollution. Pour accélérer la mise en œuvre de la gestion de la demande, le Maroc a pu obtenir le soutien de l'Union Européenne et celui de la Banque Mondiale dans le cadre du CAS (Stratégie de Coopération avec la Banque Mondiale), en cours de mise en œuvre, pour la période 2005-2009.

Afin d'améliorer les performances du secteur de l'eau, notamment en matière de généralisation de l'accès à l'eau potable rurale et de développement de l'assainissement, des cibles ont été fixées. L'objectif escompté en 1995 était la généralisation de l'accès à l'eau potable à 80% de la population rurale à l'horizon 2010. Cet objectif a été révisé à la hausse par l'actuel Gouvernement qui a fixé le taux d'accès à 92% en 2007.

Pour ce faire, et tenant compte de son expérience et la souplesse dont il dispose pour mobiliser les fonds nécessaires à l'atteinte de cet objectif, le Gouvernement a désigné en 2004 l'ONEP comme seul intervenant dans ce secteur tandis qu'auparavant, la Direction Générale de l'Hydraulique était le principal intervenant.

Quant à l'assainissement et l'épuration des eaux usées, les pouvoirs publics visent le rabattement de la pollution d'au moins 60% à l'horizon 2010, ainsi que l'atteinte d'un taux de raccordement global au réseau d'assainissement de plus de 80% en milieu urbain en l'an 2015.

Par rapport aux engagements du Maroc au niveau international, les efforts entrepris par tous les acteurs ont permis de faire passer le taux d'accès à l'eau potable rurale à environ 77% en 2006, dépassant ainsi les engagements du Maroc dans le cadre de l'OMD 7 (assurer un environnement durable) et la cible 10 qui vise à réduire de moitié, d'ici l'an 2015, la proportion de la population privée d'un accès régulier à l'eau potable.

1.3. Programmes et projets mis en œuvre

Pour répondre aux priorités publiques, aux cibles fixées et aux objectifs poursuivis, plusieurs projets et programmes ont été mis en œuvre, visant notamment l'amélioration du cadre institutionnel et les outils de planification, le renforcement de la mobilisation des ressources hydriques, l'accélération de la cadence de la généralisation de l'eau potable, ainsi que le développement de l'irrigation et de l'assainissement liquide.

Amélioration du cadre institutionnel

Des avancées institutionnelles importantes ont été réalisées dans le sens de la gestion intégrée, décentralisée et participative des ressources en eau. Il s'agit, notamment, l'intégration des trois secteurs de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement dans un même département ministériel en 2002, l'approbation et la publication des textes d'application de la loi sur l'eau, ainsi que la finalisation en cours du projet de plan national de l'eau. La réforme du cadre institutionnel a été également marquée par le fonctionnement effectif des ABH et la préparation des programmes contractuels entre l'Etat et ces agences pour la réalisation d'actions relatives à l'épuration, à la protection contre les inondations et à la préservation des nappes phréatiques.

Renforcement de la mobilisation des ressources en eau

La priorité donnée au secteur de l'eau, a permis de disposer d'un patrimoine d'infrastructures hydrauliques constitué de 114 grands barrages, avec une capacité de stockage de 16,30 milliards de m³. Toutefois, les possibilités d'exploitation de ces ressources sont limitées et deviennent, de plus en plus, coûteuses pour satisfaire la demande croissante en eau du pays. Pour cela, l'utilisation des eaux non conventionnelles (réutilisation des eaux usées, désalinisation d'eau de mer ou déminéralisation d'eau saumâtre), est donc nécessaire pour faire face à la demande future en eau du pays.

Généralisation de l'accès à l'eau potable

De grandes avancées en matière d'alimentation en eau potable en milieu urbain ont été réalisées et ce, grâce à la mise en place d'une part, du programme stratégique de l'ONEP (2003-2007) et d'autre part, du contrat-programme 2006-2009 de l'ONEP. Le contrat-programme a pour objectifs la pérennisation de l'alimentation en eau potable en milieu urbain, la généralisation de l'alimentation en eau potable en milieu rural et le développement de l'assainissement liquide.

Pour le milieu rural, le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des populations Rurales (PAGER) lancé en 1995 a pour objectif d'alimenter 31.000 localités rurales abritant une population totale de près de 11 millions d'habitants à l'horizon 2007. Dans ce sens, les populations concernées sont impliquées dans tout le processus du projet qui va de la programmation jusqu'à l'exploitation, en passant par la conception et la réalisation des projets. Ces populations sont tenues de constituer des associations d'usagers pour accompagner le processus et prendre en charge le fonctionnement des équipements.

Renforcement des branchements sociaux

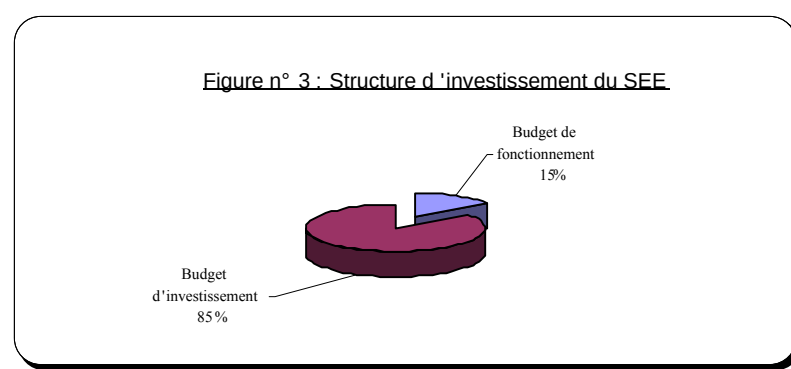
Parmi les actions entreprises aussi bien par l'ONEP que par le SEE pour améliorer le taux et les conditions d'accès à l'eau potable citons notamment, la mise en place d'un programme de branchements sociaux et d'éradication des compteurs collectifs.

L'objectif de ce programme est de généraliser l'accès à l'eau potable pour les populations à faible revenu. En pratique, le programme se traduit par l'échelonnement du paiement sur une période généralement de cinq à sept ans avec des taux d'intérêt qui peuvent varier de 0% à 7%.

Malgré les facilités de paiement offertes, les populations jugent que les paiements mensuels restent élevés, de même, le poids des frais de branchement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le budget des ménages reste considérable et freinerait probablement la généralisation de l'accès à ces services⁵.

1.4. Analyse genre du budget du SEE

Le budget d'investissement du SEE pour l'année 2007 s'élève à 1,57 milliards de DH représentant plus de 86% du budget global d'investissement du MATEE. Cette part montre le poids important et complémentaire qu'occupe le département de l'eau parmi les deux autres départements de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 274,035 millions de DH représentant 68% du budget global de fonctionnement du MATEE.



Source : Direction du Budget, MFP

Le budget d'investissement du SECE représente 6% du budget de l'Etat. Une proportion importante qui corrobore avec l'attention toute particulière accordée par les pouvoirs publics au développement du secteur de l'eau.

Le budget du département de l'eau est réparti selon le plan d'action stratégique du Ministère fixant les priorités du gouvernement pour la question de l'eau. Par direction, le budget d'investissement le plus élevé est celui de la direction des aménagements hydrauliques qui concentre plus de 77% du budget d'investissement du SEE. Ceci peut être expliqué par l'importance des missions attribuées à cette direction qui a pour rôle l'étude, la réalisation, la maintenance et l'exploitation des grands ouvrages hydrauliques et la réalisation de petits ouvrages hydrauliques, notamment pour la protection des villes contre les inondations.

Par programme, l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural représente plus de 46% du budget d'investissement de la Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau (DRPE), ce qui démontre l'importance accordée par le SEE quant à la question de la généralisation de l'eau potable en milieu rural.

Par contre, le budget d'investissement de l'ONEP pour l'année 2007 s'élève à 5.893 millions de DH dont 42,03% est destiné pour la généralisation de l'eau potable en milieu rural, 35,2% pour l'alimentation en eau urbaine et 22,77% pour l'assainissement liquide.

⁵ Etude de la Banque Mondiale sur le secteur de l'eau et de l'assainissement au Maroc, décembre 2004.

Depuis l'année 2004, les investissements de l'ONEP en milieu rural ont connu une évolution notable passant de 890 millions de DH à 2.477 millions de DH actuellement. Les autres domaines d'intervention de l'Office ont connu également une évolution remarquable durant cette période. Le budget d'investissement de l'ONEP dans le cadre de son contrat-programme 2006-2009, s'élève à 17.735 millions de DH dont 7.452 millions de DH pour l'eau potable urbaine, 6.112 millions pour l'eau potable rurale et 4.171 millions pour l'assainissement.

Budget d'investissement pour le secteur de l'eau (en millions de dirhams)

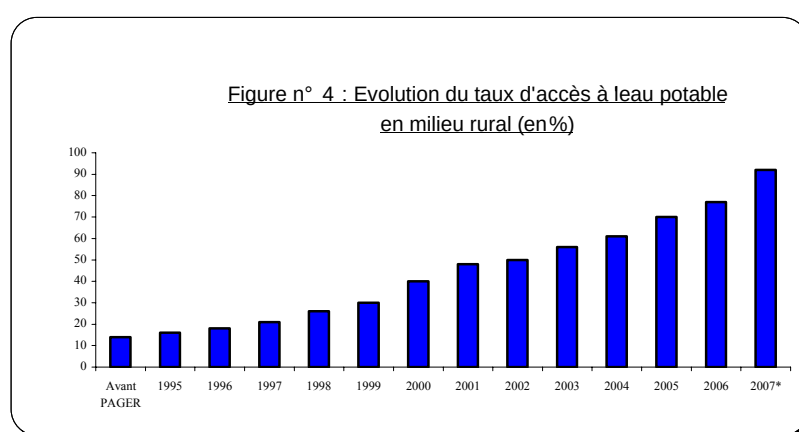
	SEE	ONEP
Budget d'investissement	1.570	5.893

Source : SEE et ONEP

Impacts des programmes

La réalisation du PAGER a eu des effets bénéfiques sur l'ensemble de la population rurale. En effet, les divers impacts se présentent notamment comme suit :

- Les efforts entrepris ont permis de porter le taux d'accès à l'eau potable rurale de 14% avant le PAGER à 70% en 2005 puis à 90% actuellement.



* : Prévision

Source : SEE

- Le PAGER a permis la création de plus de 500.000 journées de travail annuellement.
- Les cas des maladies diarrhéiques chez les enfants âgés de moins de 5 ans ont diminué de 24% entre 1994 et 2000 selon le rapport de la Banque Mondiale.
- Les corvées d'eau ont été réduites de 50% à 90%, ce qui a permis aux femmes de consacrer plus de temps aux activités génératrices de revenus et aux filles de se scolariser (leur taux de scolarisation primaire a crû de 30% en 1997/1998 à 51% en 2001/2002⁶).

Analyse des indicateurs d'objectifs

□ Aperçu sur les indicateurs d'objectifs

Le département de l'eau qui a adhéré au système de globalisation des crédits depuis l'année 2005, a défini un ensemble d'indicateurs d'objectifs pour le budget d'investissement, qui sont

⁶ Extrait du rapport de la Banque Mondiale sur l'évaluation du PAGER-2003.

chiffrés (réalisations et prévisions) et spécifiques pour chaque direction. Ces indicateurs d'objectifs permettent d'établir un lien entre les crédits alloués à l'action, programme ou activité et les résultats visés et attendus de l'utilisation de ces crédits.

❑ **Pertinence et sensibilité au genre**

L'indicateur d'objectif le plus pertinent au genre est « le taux de desserte des populations rurales en eau potable ». Toutefois, ce taux a été sous-estimé (57% en 2005 au lieu de 70%) du fait que les réalisations de l'ONEP n'étaient pas intégrées avec les réalisations de l'Etat. Pour remédier à cette insuffisance, il est proposé de mettre à la place de cet indicateur, « la croissance du taux d'accès à l'eau potable rurale ».

Il est à signaler également qu'il existe des indicateurs de processus qui devraient être bien explicités en leur associant à des indicateurs d'objectifs. Citons à titre illustratif l'indicateur de processus suivant : « Etude de la qualité des eaux et de prévention de la pollution auquel il faut associer l'indicateur d'objectif suivant : taux d'amélioration de la santé de la population rurale ou bien taux de diminution des maladies hydriques »...

❑ **Amélioration des indicateurs**

Les indicateurs d'objectifs pour le département de l'eau sont en général insuffisants et pas assez pertinents et leur révision s'avère utile. De même, il y a lieu d'associer à chaque indicateur une fiche technique où figurent les sources d'informations, la définition de l'indicateur en question et de son objectif, la base de calcul des données...

❑ **Suffisance/ciblage des ressources**

D'importants moyens financiers ont été mobilisés, principalement par l'Etat, durant la seconde moitié du siècle dernier pour réaliser les infrastructures hydrauliques. De même, durant la période 2000-2005, les allocations de la dépense publique ont profité essentiellement à l'irrigation (42%) et à la mobilisation de la ressource (37%).

En dépit d'une infrastructure de mobilisation fort développée, le Maroc fait face à des dysfonctionnements en matière de raréfaction de la ressource, de surexploitation des eaux souterraines et de dégradation de la qualité des eaux. Pour faire face à ces insuffisances, une réorientation de la politique de l'eau a été amorcée pour la rationalisation des investissements publics dans ce domaine en donnant la priorité à la gestion de la demande en eau.

En prenant en considération les contraintes liées à la limitation du budget de l'Etat et les besoins énormes en investissements (les besoins en financement durant la période 2006-2009 sont estimés à près de 87 milliards de DH), nécessaire de mettre en place une politique de financement et de recouvrement des coûts, il est en mesure d'inciter au meilleur usage de l'eau.

Le PAGER, mis en œuvre selon une approche participative, a eu des impacts économiques et sociaux avantageux sur l'ensemble de la population rurale et plus particulièrement, la femme et la fille rurale. Pour renforcer davantage ces retombées, l'implication de la femme à travers l'approche participative est importante. Les élus et les autorités locales devraient être également mieux sensibilisés sur l'intérêt de cette approche.

Parmi les suggestions permettant le renforcement de l'ancrage genre aux différentes politiques et programmes poursuivis peut citer, en particulier, l'importance de la consultation des populations et leur sensibilisation quant à l'économie de l'eau, l'appui et l'assistance technique aux associations d'usagers de l'eau, ainsi que leur encadrement sur la qualité de l'eau pour mieux accomplir leur mission de gestion de l'eau et la collaboration avec le Ministère de la Santé dans la

mise en œuvre du PAGER pour une meilleure sensibilisation des populations sur le volet eau/hygiène/santé.

Pour renforcer davantage l'approche genre à travers un accès équitable au service de l'eau, ou gagnerait d'intégrer dans le système de gestion déléguée de l'eau aux opérateurs privés les zones rurales en périphérie des villes pour accélérer la cadence de généralisation de l'eau potable rurale, d'augmenter les budgets alloués aux branchements sociaux et d'impliquer davantage l'Etat dans l'appui à la généralisation de l'accès à cette denrée à travers la révision de la décision politique qui consiste à confier uniquement à l'ONEP depuis l'année 2004 la mission généralisation de l'eau potable.

2. Département de l'énergie

L'énergie constitue le moteur du développement économique et social de tout pays. La situation au Maroc se caractérise par une double dépendance vis-à-vis de l'extérieur et de la ressource pétrolière. Cette double dépendance compromet fortement la compétitivité du tissu productif et partant la croissance économique nationale.

A l'échelon national, la production de l'énergie à base des ressources locales est négligeable. La contribution de ces dernières au bilan énergétique national n'excède pas les 10%. Le reste provient de l'extérieur composé essentiellement de pétrole et de charbon. La dépendance énergétique dépasse les 90%.

2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

2.1.1. Structure de la consommation énergétique nationale

Le paysage énergétique national se caractérise par une grande disparité régionale principalement entre les milieux urbain et rural. Cette différence est afférente à la fois à la source d'énergie utilisée et à la quantité d'énergie consommée. En effet, en milieu rural, le bois constitue la première source d'énergie contrairement du milieu urbain dont l'accès à l'électricité est quasiment généralisé. D'un autre côté, toutes sources d'énergie confondues, la consommation d'un urbain dépasse largement celle d'un habitant de la campagne.

Les sources d'énergie domestique les plus couramment utilisées au Maroc sont le GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié) et l'électricité, bien que le bois, le charbon et le pétrole soient également utilisés. Plusieurs ménages combinent différentes sources d'énergie pour leurs besoins.

L'électricité a été principalement utilisée par les ménages urbains. Cependant, depuis le lancement du Programme de l'Electrification Rurale Groupée (PERG) en 1997, l'accès à l'électricité en milieu rural s'est considérablement amélioré. En 2006, la proportion de ménages ayant accès à l'électricité en milieu rural, a atteint 86%. L'électricité est presque exclusivement utilisée pour l'éclairage.

Concernant les dépenses par ménages, le tableau suivant qui présente, la part de l'énergie dans les dépenses totales des ménages, montre que dans le milieu rural, l'énergie pèse plus lourdement sur le budget des ménages qu'en milieu urbain. En termes absolus, les ménages urbains dépensent plus que les ménages ruraux en énergie. Mais comme les ménages urbains ont des

revenus bien supérieurs à ceux des ménages ruraux, la part relative des dépenses d'énergie chez les ménages urbains (6,4 %) est inférieure à celle chez les ménages ruraux (8,7%).

Part de l'énergie dans les dépenses totales des ménages

Produit	Rural	Urbain	Ensemble
GPL	4,14	2,56	3,16
Gazole et diesel	0,40	0,70	0,59
Electricité	0,86	2,85	2,08
Carburants liquides	0,37	0,01	0,15
Charbon	0,20	0,11	0,14
Bois de chauffage	2,03	0,07	0,83
Autres	0,71	0,10	0,34
Ensemble	8,70	6,40	7,29

Source : Banque mondiale et Direction de la Statistique, 2001, *Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages*, 2000-01.

2.1.2. Analyse genre de la situation énergétique nationale

En dépit des efforts déployés, le milieu rural demeure confronté à un accès limité aux formes modernes de l'énergie lié principalement à la pauvreté ce qui rend cette population incapable de payer les redevances des services énergétiques mêmes les subventionnés tels que l'électricité, les combustibles liquides ou gazeux. Ces sources servent à fournir l'essentiel des services énergétiques tels que le chauffage domestique, l'électricité mobile, l'électrification et le rafraîchissement réduisant ainsi sérieusement les opportunités de revenu et la qualité de la vie. Les principaux impacts de la pauvreté énergétique sur la population rurale sont :

- Le faible taux de scolarisation. D'un côté, la corvée de la collecte de bois de feu constitue une charge de travail pour les enfants qui sont par conséquent privés de la scolarisation. D'un autre côté, le manque d'électricité dans les foyers empêche ces enfants de poursuivre correctement leurs études et d'améliorer leur niveau intellectuel.
- La pollution de l'air à l'intérieur des maisons par les émanations de monoxyde de carbone qui se dégage par l'utilisation de sources d'énergie traditionnelles. En effet, en milieu rural seuls 40,9% des ménages possèdent des cuisinières à gaz et 38,3% ont un four à gaz (ENCDM 2001).
- La fréquence des problèmes de santé dus au manque d'hygiène à cause de l'absence des appareils de réfrigération qui induit à une mauvaise conservation des produits frais. Seuls 10,6% des ménages ruraux ont un réfrigérateur contre 71,4% dans le milieu urbain (ENCDM 2001).
- Le mauvais déroulement des prestations sanitaires dans les centres de soins en absence d'appareils médicaux, de chaîne de froid pour les vaccins et d'éclairage la nuit.
- L'isolement et l'enclavement de la population en relation avec l'insuffisance de l'accès aux technologies de l'information et de la communication (télévision, Internet, ...).
- La dégradation du patrimoine forestier.

- L'absence de l'éclairage public dans les douars réduit les activités génératrices de revenus nocturnes et augmente l'insécurité.

2.1.3. Impacts genre de la pauvreté énergétique

Certes la pauvreté énergétique touche l'ensemble de la population rurale, cependant la femme et la jeune fille restent les plus vulnérables faces à l'absence de services d'énergie de base. En effet, les systèmes traditionnels d'énergie rurale sont caractérisés par l'utilisation de la biomasse sous forme de bois, de résidus de plantes, de fumier pour le chauffage et la cuisson, de la force humaine ou animale pour l'énergie motrice.

Toutefois, en milieu rural, les tâches quotidiennes sont exécutées par la seule énergie physique des femmes et des jeunes filles. Ces travaux leur laissent peu de temps et d'énergie à consacrer à des activités génératrices de revenus.

Cette situation affecte sensiblement le bien être et le développement socio-économique des femmes. En effet, l'absence de l'énergie domestique moderne dans la vie des femmes a un impact négatif palpable à travers les aspects suivants:

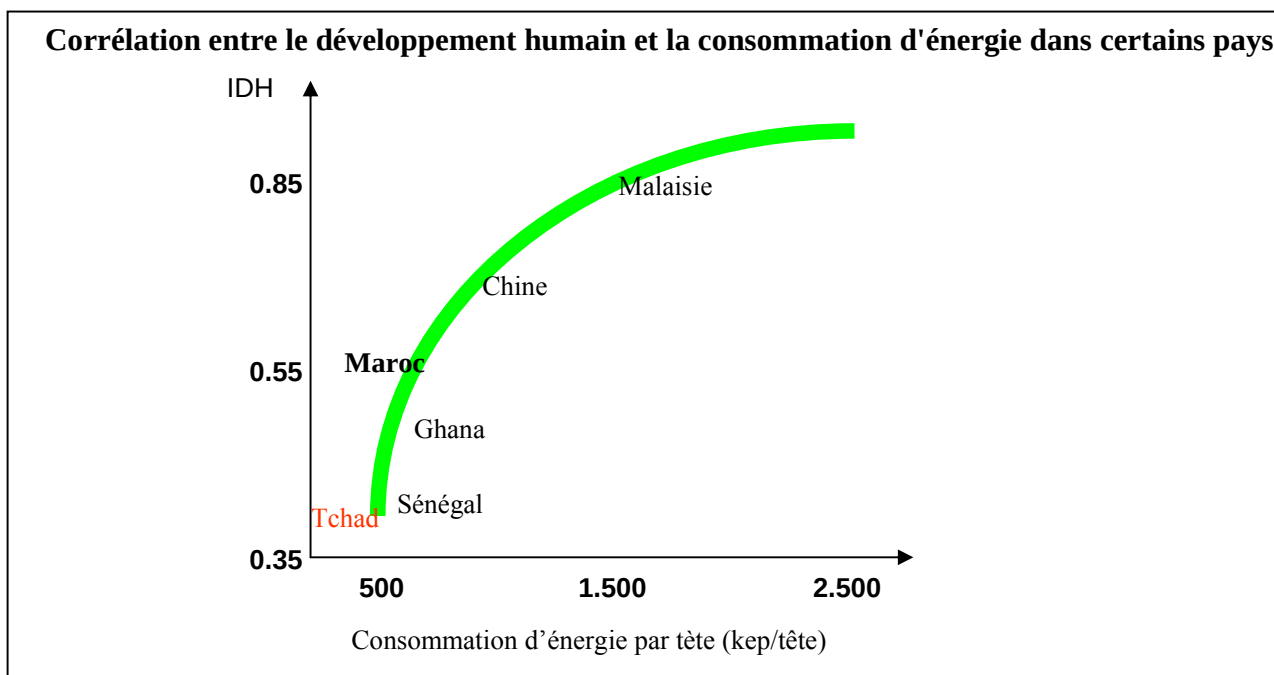
- La collecte de bois de feu contribue à la non-scolarisation des filles dans le milieu rural.
- La lourdeur des tâches ménagères associée au travail d'approvisionnement en combustible, en termes d'effort ainsi que de temps, empêche les femmes de développer des activités génératrices de revenus (broderie, tapisserie, ...).
- La charge de travail des femmes et des filles dans les foyers qui n'ont pas accès aux formes d'énergie modernes affaiblit leur santé et détériore leurs qualité de vie particulièrement en situation de grossesse. En effet, La pénibilité des tâches d'approvisionnement en bois de feu que les femmes continuent à assurer, dans la majorité des cas, malgré leurs grossesses multiplie les risques des fausses couches ainsi que des mortalités post-natales et maternelles.
- Les problèmes de santé dus à une mauvaise ventilation des combustibles de la biomasse brûlés dans des fourneaux primitifs touchent plus fréquemment les femmes et les jeunes filles qui sont en contact quotidien avec cet environnement pollué.

Tenant compte des éléments précédents et dans le but d'optimiser le processus de lutte contre la pauvreté et d'atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire, l'énergie reste un facteur essentiel à mettre à la disposition des populations du monde rural en particulier. Dans ce sens, pour avoir une vue complète sur les besoins en énergie, il est important d'inclure les tâches qui, de nos jours, utilisent l'énergie métabolique et qui demeure exclues des statistiques officielles.

2.1.4. Pertinence du genre pour le secteur d'énergie

Selon le PNUD, aucun pays n'a significativement réduit la pauvreté sans augmenter massivement son utilisation de l'énergie ou sans passer à des sources efficaces d'énergie. Cette corrélation entre le développement et la consommation de l'énergie est illustrée dans la figure suivante⁷ :

⁷ L'IDH du PNUD est un indicateur composite combinant trois autres sur les facteurs clés de la condition humaine à savoir : le revenu, l'éducation et l'espérance de vie ou la santé.



D'un autre côté, il y a une étroite relation entre le type de l'énergie utilisée dans les foyers et le degré de bien-être. En effet, les combustibles propres et efficaces apparaissent comme des véhicules énergétiques qui regorgent de plus de possibilités de développement humain au sens où ils offrent plus d'opportunités de génération de revenus et détériorent moins la santé et l'environnement.

Par ailleurs, en général la question de l'énergie est abordée en rapport avec les projets d'infrastructures de grande échelle, de la productivité et des applications intersectorielles. Cependant, du point de vue du développement humain, ce qui importe ce ne sont pas les sources de l'énergie en elles-mêmes mais la disponibilité et l'accessibilité des différents services tirés de l'utilisation de l'énergie à savoir le transport, l'éclairage, la réfrigération, la télécommunication, la cuisson, etc...

De ce fait, l'énergie en tant que consommation finale des ménages, constitue un vecteur de développement économique et social. L'accès à l'énergie implique la nécessité d'assurer les besoins fondamentaux de la population. Ces besoins sont différents selon le sexe, l'âge, Dans ce sens, l'intégration de la dimension genre dans les programmes et les politiques de l'amélioration de l'accès à l'énergie s'avère importante pour un meilleur ciblage des résultats de ces politiques.

2.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Dans le souci d'assurer le développement du secteur énergétique national et de satisfaire la demande croissante en énergie, le Département de tutelle a mis en place une stratégie englobant tous les aspects du secteur. Les axes de cette stratégie portent sur :

- l'approvisionnement continu et régulier du Maroc en produits énergétiques ;
- la diversification des sources d'énergie ;

- la généralisation de l'accès à l'énergie à des coûts compétitifs ;
- la maîtrise de la consommation de l'énergie ; et
- la préservation de l'environnement.

De manière générale, l'accès à l'énergie contribue à l'atteinte de la plupart des OMD à travers:

- La réduction de la pauvreté (OMD 1);
- La réduction de la famine et l'insécurité alimentaire (OMD1) par la production agricole en accroissant la disponibilité et en modernisant les outils de production;
- La promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3) par l'allègement des travaux ménagers et le gain du temps.
- L'assurance de l'éducation principalement pour les jeunes filles tout en leurs allégeant les corvées ménagères et la collecte de bois de feu et en leurs assurant l'éclairage la nuit.
- L'amélioration de la santé de la population (OMD 4, 5 et 6) à travers la généralisation de l'électricité. Cette dernière offre plusieurs services en matière de prévention ou d'éradication des différentes maladies.
- L'amélioration des conditions de travail dans les centres de santé (OMD 4, 5 et 6). En effet, les services énergétiques de l'électricité permettent de moderniser les soins à travers l'acquisition des machines modernes et d'autre part, de conserver au mieux les traitements.
- La protection de l'environnement (OMD7) par une meilleure utilisation des ressources fossiles ainsi que des ressources énergétiques renouvelables (prévention du changement climatique et de la déforestation). L'accès à l'eau potable est également facilité par la disponibilité de l'énergie pour le pompage ou l'acheminement.
- Le développement du partenariat (OMD 8) du fait que les projets réalisés pour l'amélioration de l'accès à l'énergie dans les zones enclavées sont réalisés en partenariat avec des organismes nationaux et internationaux.

2.3. Programmes mis en œuvre

Convaincu que les femmes, essentiellement du milieu rural, constituent le groupe le plus vulnérable au déficit énergétique, le Département a mis en place une nouvelle vision Biomasse-Energie. Cette dernière porte sur l'amélioration de l'utilisation du charbon de bois, du bois combustible, de la valorisation des résidus forestiers, agricoles et d'élevage. Cette vision a été concrétisée à travers plusieurs programmes notamment le PERG, le programme "Bois- Energie" ou le programme Maison énergie.

2.3.1. Programme d'Electrification Rural Global (PERG)

Dans le but d'assurer l'accès à l'électricité en milieu rural, les pouvoirs publics ont mis en place dès 1996 le PERG qui vise à combler le déficit de couverture du monde rural en réseau électrique à l'horizon 2007.

Le niveau des réalisations du PERG est inégal selon les régions du Royaume. L'accélération du PERG est liée à la densité démographique et la répartition des villages, comme en témoigne le cas des provinces du Sud et de l'Est qui affichent un taux d'électrification dépassant les 80%.

Ainsi, à fin 2007, le PERG se traduira par l'électrification de plus de 35.000 villages, soit 12 millions de bénéficiaires. Cet objectif sera réalisé à hauteur de 91% en recourant à l'électrification par raccordement au réseau et à hauteur de 7% à travers l'électrification décentralisée, principalement au moyen de kits photovoltaïques (énergie solaire).

2.3.2. Programme "Bois- Energie"

Le projet "Bois- Energie" lancé par le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER) vise à freiner la dégradation de l'environnement. Ce programme concerne le milieu rural où le bois de feu constitue la principale source d'énergie, mais aussi le milieu urbain pour les hammams et les fours de cuisson communs.

Le projet se base sur la promotion des techniques et outils visant une meilleure efficacité énergétique. Ainsi, dans le monde rural le projet vise le développement de sources énergétiques alternatives et innovantes telles que l'énergie solaire, le gaz butane, Ces dernières permettraient la réduction de la pression sur la forêt et la limitation de la déforestation qui touche 30.000 hectares de forêts par an et une libération de la femme et la fille rurales de la corvée de la collecte de bois de feu.

En milieu urbain, le programme bois énergie vise à équiper les hammams et les fours par des chaudières améliorées.

2.3.3. Programme "maison d'énergie"

Le projet "maison d'énergie" s'inscrit dans le cadre de la politique de généralisation de l'accès à l'énergie en milieu rural et vise la rationalisation de l'utilisation du bois énergie et l'amélioration du circuit de commercialisation du gaz. Il s'agit de micro-entreprises installées à proximité des douars et qui assurent des services énergétiques de proximité (vente de batteries, de bouteilles de gaz,...). Le projet assure également des emplois pour les jeunes ruraux et participe à la création de centres d'activités.

Actuellement, une centaine de "maisons d'énergie" fonctionne déjà dans différentes régions du Royaume. Un programme de généralisation de cette expérience est mis en œuvre avec l'objectif d'appuyer la réalisation de 1000 autres unités au niveau national.

2.3.4. Impact genre des programmes de généralisation de l'accès à l'énergie moderne

L'accélération du processus de l'électrification rurale, à travers le lancement du PERG en 1996, conjuguée aux autres projets de généralisation de l'accès à l'énergie, a permis un essor socio-économique par la création ou le renforcement d'opportunités génératrices de revenus mais aussi par l'amélioration qualitative des conditions de vie des ménages.

D'une manière générale, l'électrification rurale réalisée jusqu'à présent a eu des impacts positifs à la fois sur l'aménagement du territoire ainsi que sur l'habitat d'une manière particulière. Au niveau de l'aménagement du territoire, avec l'avènement de nouvelles formes d'énergie, trois phénomènes apparaissent à savoir :

- Le regroupement des douars (le pourcentage d'habitat dispersé et éclaté est passé respectivement de 35,3% à 27,5% et de 6% à 2%⁸).
- La réorganisation spatiale des douars avec l'apparition de pôles de commerce, de services de proximité et la création des petits projets....
- L'éclairage et sécurité (l'éclairage public a permis aux douars d'améliorer leur sécurité et leurs activités).

En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie, l'électrification rurale a induit une évolution des habitations qui s'est traduite par :

⁸ D'après "Etude de l'impact de l'Electrification Rurale", ONE, 1999.

- La diminution de plus de 40% du nombre total de pièces construites en pisé⁹.
- L'équipements des foyers en appareils essentiels pour le bien être de la famille (appareils audiovisuels, réfrigérateurs, ...).
- L'amélioration de l'hygiène de vie. En effet, l'électrification a eu un effet direct sur l'installation et la modernisation des lieux d'aisance et d'hygiène corporelle.

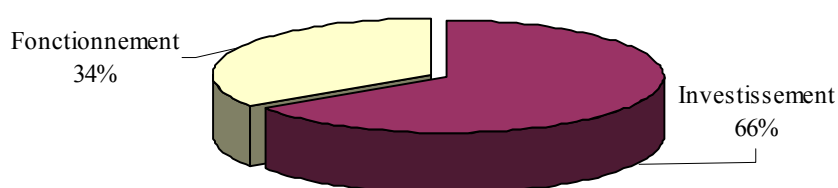
Sur le plan individuel, l'accès à l'énergie, toutes formes confondues, a eu des effets positifs sur les populations des douars concernés tangibles à travers :

- La limitation de l'exode rural. Les gens préfèrent de plus en plus développer des activités génératrices de revenus dans leurs propres douars (épiceries, restaurants, ...).
- La diminution de nombre de chômeur grâce au développement économique des régions en relation avec les nouvelles constructions, les projets commerciaux...
- L'augmentation du nombre d'enfants scolarisés avec un meilleur rendement scolaire grâce à la présence de l'électricité la nuit. D'un autre côté, l'énergie a permis l'amélioration de la scolarisation des filles rurales qui passent moins de temps à chercher le bois.
- La réduction de la charge de travail des femmes et par conséquent l'amélioration de leur confort et le développement d'activités génératrices de revenus grâce au gain de temps et d'énergie dépensés auparavant pour la collecte de bois et de combustibles.
- L'amélioration du fonctionnement des centres sanitaires. En effet, les médicaments sont mieux conservés, les centres de santé peuvent avoir accès à certains matériels médicaux et les naissances de nuit se passent mieux car les bébés évitent de respirer le gaz de la lampe à kérosène.

2.4. Analyse genre des dépenses publiques allouées au département de l'énergie

Le budget de fonctionnement du Ministère de l'Energie et Mines s'est élevé à environ 176,8 millions de dirhams dont 44,3% est consacré au personnel. Tandis que le budget d'investissement du Ministère est de près de 336,3 millions de dirhams. Il est à signaler que les budgets alloués au fonctionnement du Ministère sont confondus pour les deux départements de l'Energie et des Mines.

Répartition du budget alloué au Ministère de l'Energie et Mines



Source : Direction du Budget, MEF

Le financement du programme de l'électrification rurale (PERG) doté d'une enveloppe de 20 milliards de dirhams, est participatif. Il est assuré par l'ONE (55%), les bénéficiaires (25%) et les Collectivités Locales (20%). Le système de financement de l'électrification rurale ne faisant ainsi subir au client qu'une part réduite de la charge d'installation, ce qui constitue une subvention au tarif électrique dans le monde rural destinée à accélérer son électrification.

⁹ D'après "Etude de l'impact de l'Electrification Rurale", ONE, 1999.

Ainsi, pour l'électrification par réseau, les collectivités locales participent à hauteur de 2.085 DH par foyer bénéficiaire, à régler au comptant ou à hauteur de 500 DH par an pendant 5 ans. Les foyers bénéficiaires participent à hauteur de 2.500 DH à régler lors de l'abonnement ou à hauteur de 40 DH par mois pendant 7 ans. L'ONE participe par le reliquat, soit 55% du montant global de l'investissement. Le programme "Bois- Energie" est d'un coût global de près de 40 millions de dirhams dont le financement est supporté à hauteur de 50% par les bénéficiaires et 50% par les partenaires.¹⁰

Le Département de l'énergie a intégré les indicateurs d'objectifs pour la gestion de son budget d'investissement en 2006. Dans ce sens, plusieurs indicateurs ont été élaborés et présentés dans la Loi de Finances 2007. Ces indicateurs constituent un outil pour mesurer le degré de réalisation des objectifs fixés par chaque Direction et pour chaque dépense d'investissement.

L'analyse des indicateurs d'objectifs du département de l'énergie a montré que ces derniers ne tiennent pas compte de la dimension genre. En effet, les différents indicateurs recensés se focalisent sur le fonctionnement du département (construction des sièges des directions régionales, connexion des cadres au réseau internet, études réalisées), la politique énergétique à grande échelle (politique future en matière de stock de sécurité des produits pétroliers, mise en place d'un cadre législatif et réglementaire pour la modernisation et la libéralisation du secteur électrique) et sur l'efficacité énergétique en intégrant des indicateurs sur le développement des énergies renouvelables (mise en place d'un cadre législatif et réglementaire relatif aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique ...).

Néanmoins, certains indicateurs d'objectifs peuvent intégrer la dimension genre tels que l'étude sur la consommation énergétique élaborée par la Direction de l'Observation et de la Programmation. En effet, cette étude gagnerait à tenir compte de ce concept étant donné que les besoins en énergie et l'impact de la consommation énergétique se différencient selon le genre.

D'autres indicateurs peuvent être gendrés tels que l'utilisation de la biomasse dans la consommation rurale et l'évolution du nombre de maisons d'énergie en milieu rural. Ces deux indicateurs pourraient renseigner, sur la collecte de bois de feu qui est une tâche affectée aux jeunes filles et aux femmes rurales, sur le développement des activités génératrices de revenus des femmes ainsi que sur la santé maternelle.

3. Département de l'Équipement et du Transport

Au delà de l'effet sur la croissance économique, les infrastructures contribuent à une amélioration de la qualité de la vie et à celle du bien-être de la population (santé, éducation, transports,...). Les taux de desserte pour les services essentiels d'infrastructures sont parmi les principaux indicateurs du bien-être d'une population. La desserte en eau potable, la disponibilité de l'électricité, l'accès à des centres de soins sont des moyens qui contribuent significativement à l'amélioration de la qualité de la vie des populations démunies : recul de la mortalité, augmentation de la productivité du travail, hausse de la rémunération du travail en particulier agricole, création de l'emploi. En milieu rural, une amélioration du niveau de vie des populations est souvent tributaire de la conjugaison des services offerts : irrigation, disponibilité d'eau potable, mais surtout routes et moyens de transports.

¹⁰ Ministère de l'Energie et des Mines, CDER, Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), l'Agence Française de Développement,

Le Maroc qui s'est engagé à la réalisation des OMD est appelé à se doter d'infrastructures de transports efficaces, notamment en milieu rural où les disparités sont importantes. Ces dernières sont indispensables pour assurer un accès efficace aux services sociaux (soins obstétricaux d'urgence notamment) et pour alléger la charge des ménages induite par les pertes de temps lors des déplacements effectués à pied en particulier chez les filles et les femmes. Les infrastructures de transport contribuent également à l'amélioration de l'économie agricole en facilitant l'orientation des pratiques agricoles vers la production des produits à forte valeur ajoutée et en stimulant la création d'activités génératrices de revenu.

3.1. Performances réalisées et cibles à atteindre

Une des priorités du Maroc, inscrite dans sa stratégie 2020 de développement rural, est l'amélioration des conditions de vie de la population rurale et ce, en facilitant son accès aux infrastructures de base et aux services sociaux. Cette politique inclut la réduction des écarts en matière d'accessibilité entre les provinces les moins bien desservies et celles les mieux desservies.

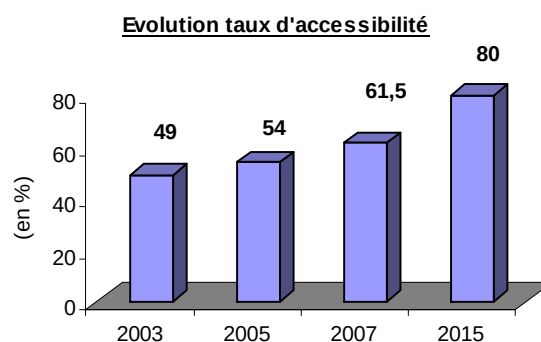
Dans ce cadre, les pouvoirs publics se sont engagés à mettre en place des programmes de développement rural ainsi que les moyens nécessaires pour augmenter le rythme de réalisation des équipements de base afin de mener des politiques de proximité répondant aux soucis et besoins urgents des citoyens.

Le développement du milieu rural constitue un impératif de développement national auquel tous les acteurs de la société sont appelés à adhérer fortement, que ce soit pour des raisons d'aménagement équilibré du territoire, de renforcement de la cohésion nationale par la réduction des disparités régionales, d'amélioration de l'environnement socio-économique de la population par la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté, ou encore de conservation des ressources naturelles du pays.

Jusqu'en 1994, le rythme de réalisation des routes rurales ne dépassait pas 300 Km par an correspondant à des investissements annuels inférieurs à 200 MDH. L'essentiel des ressources du secteur routier était alors concentré sur les routes nationales et régionales.

Afin d'augmenter ce rythme, le Ministère de l'Équipement et du Transport a lancé en 1995 le premier programme national de routes rurales pour le désenclavement du milieu rural. Ce programme concernait environ 11.236 Km de routes, dont environ 5.149 Km qui devaient être revêtus de bitume et 6.087 Km de routes en gravier améliorées. Les priorités ont été établies à partir de critères comprenant l'efficacité économique de la route, le degré d'accessibilité des zones desservies, l'importance du rôle de desserte des centres administratifs et sociaux et le potentiel agricole de la zone d'influence de la route. En 2005, année d'achèvement du PNRR1, 54 % de la population rurale a été connectée aux routes praticables de tout temps.

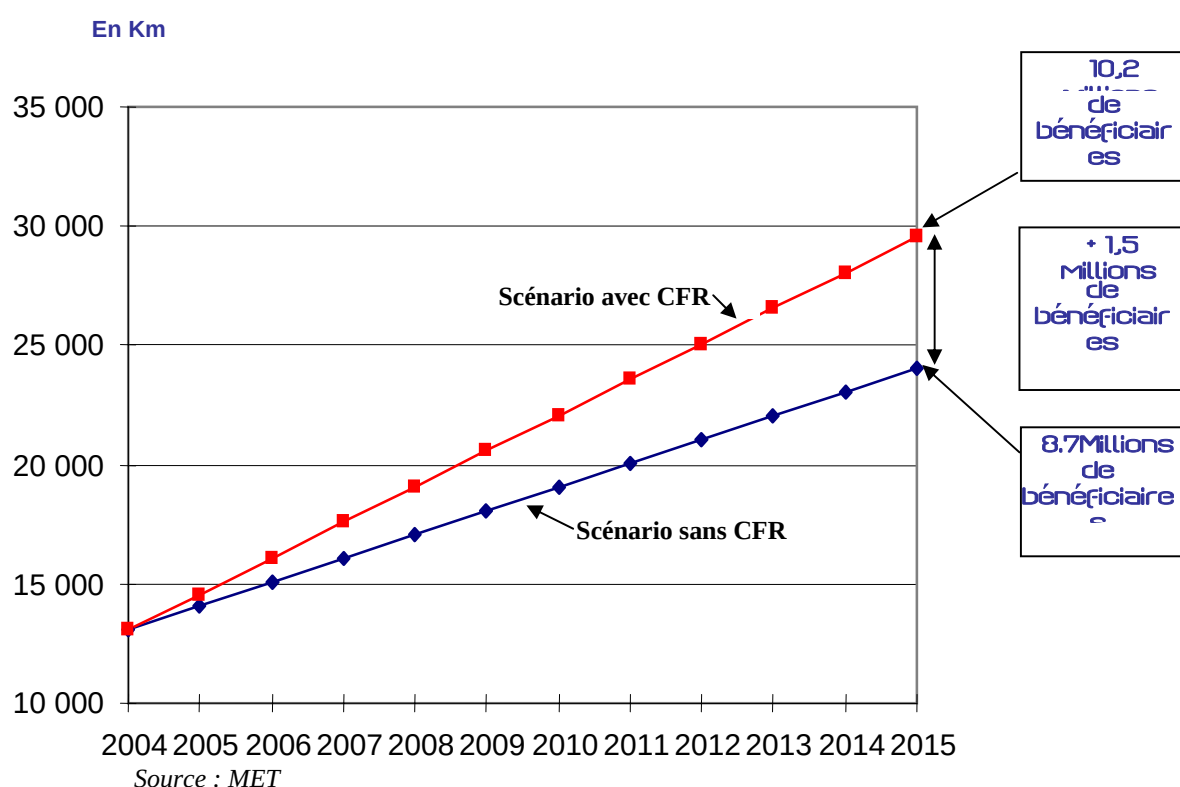
Au vu des grands besoins de désenclavement encore fortement ressentis dans les diverses provinces du pays, les pouvoirs publics ont décidé de poursuivre l'effort de désenclavement du monde rural à travers le lancement du deuxième programme national de routes rurales (PNRR-2) en 2005. L'objectif arrêté étant de porter le taux d'accessibilité des populations rurales au réseau routier de 54% en 2005 à 80% en 2015.



Source : Département de l'Équipement

Ce deuxième programme se distingue par rapport au premier par l'adoption d'une démarche participative dans laquelle les collectivités locales (régions, provinces et communes) sont fortement impliquées dans la sélection des projets prioritaires et dans leur financement. Il se démarque également par la mise en place d'un système exhaustif de suivi et d'évaluation du programme permettant d'évaluer, en temps réel, l'impact en matière d'accessibilité et d'atteinte des objectifs.

Accélération du rythme de réalisation des routes rurales à travers la création de la CFR



Afin d'accélérer le rythme de réalisation des routes rurales et combler le déficit en infrastructures routières enregistré au niveau de certaines régions, une Caisse pour le Financement Routier (CFR) a été créée en vertu de la Loi de Finances 2004. Les ressources financières

complémentaires mobilisées à travers cette caisse permettront de réaliser les 15.560 kms de routes rurales retenues dans le cadre du PNRR2 entre 2005 et 2015 à raison de 1500 km/an.

Cet effort d'augmentation du rythme de réalisation des routes rurales permettra de désenclaver 1,5 million de personnes supplémentaires, soit 300.000 personnes par an.

3.2. Evaluation des impacts genre des dépenses publiques allouées aux routes rurales

Les dépenses publiques allouées au désenclavement du milieu rural ont plusieurs impacts positifs sur les populations¹¹. Des études réalisées jusque là visant à apprécier les impacts socio-économiques des routes rurales ont permis de mettre en relief le rôle déterminant des routes sur le bien être des populations rurales. Ces impacts peuvent être appréhendés à travers les indicateurs du taux de scolarité, le nombre de visites médicales aux centres de soins ainsi que d'autres indicateurs qualitatifs.

3.2.1. Impacts économiques

Les projets routiers transforment l'économie agricole dans les zones desservies. Avant, les agriculteurs, essentiellement des hommes, trouvaient de grandes difficultés quant à l'accès aux marchés aussi bien pénible que coûteux. Avec la mise en place des routes rurales, les coûts des transports ont fortement baissé et les routes sont devenues praticables tout au long de l'année, ce qui a permis d'améliorer l'accès aux marchés périphériques. Le transport de produits périssables ne posant plus problème, les agriculteurs se sont tournés vers les cultures maraîchères et fruitières à plus forte valeur commerciale.

Ce changement a été rendu possible par la fourniture de nouveaux équipements et matériels agricoles (pompes d'irrigation, tracteurs...) et par l'introduction de semences améliorées, des engrais... L'orientation des pratiques agricoles vers la production des produits à forte valeur ajoutée a encouragé les agriculteurs à développer l'élevage ovins et bovins. Ces mutations ont alors entraîné des changements au niveau de la création d'emplois non agricoles et l'émergence de nouvelles coopératives agricoles.

3.2.2. Impact social

La fréquentation des centres de santé par les populations rurales, tous sexes et âges confondus, a enregistré un saut remarquable avec l'amélioration des routes rurales. Cette amélioration a encouragé un plus grand nombre de professionnels de la santé d'aller travailler dans des zones devenues accessibles. L'amélioration des routes a facilité la fourniture des soins et a permis donc une meilleure qualité de services. Les efforts des pouvoirs publics en matière de renforcement de l'offre de soin au niveau des régions enclavées ont joué aussi un rôle important.

De même, les ménages ruraux dans les zones desservies par les routes rurales ont changé leurs habitudes alimentaires. Les douars commencent à être approvisionnés par des aliments importants tels que le poisson, les fruits, les légumes... La fourniture de ces denrées hautement nutritifs mais périssables a été rendue possible grâce à l'amélioration des routes.

D'un autre côté, le taux de scolarisation primaire a enregistré une nette amélioration. Les facteurs qui permettent d'expliquer le lien très fort entre les routes et la scolarisation sont

¹¹ Etude des incidences des routes rurales réalisée par la Banque Mondiale en 1996, étude d'impacts socio-économiques des routes rurales réalisée par le MET en 2002.

nombreux. D'abord, l'amélioration des routes a permis d'encourager l'arrivée des enseignants qualifiés vers des écoles éloignées, de rendre facile l'accessibilité du transport et par conséquent le taux d'absentéisme des enseignants comme celui des élèves a fortement baissé. Des améliorations ont été également constatées dans la fourniture du matériel nécessaire à l'enseignement, l'entretien des installations et leur fonctionnement quotidien.

3.2.3. Impact sur les femmes et les filles

L'existence d'une route revêtue offre plusieurs avantages qui apparaissent à travers l'amélioration du niveau de vie des populations et des femmes en particulier et ce par la réduction considérable des corvées domestiques liées notamment au ramassage du bois de cuisson et de chauffage et par la disponibilité du butane à des prix convenables.

En effet, l'accélération du rythme de réalisation des routes rurales a eu des retombées positives sur les conditions de vie des femmes et des petites filles en milieu rural, notamment au niveau de la santé, de la scolarité, de l'emploi et des rapports sociaux.

- *Un meilleur accès aux centres de soin* : Le pourcentage de femmes recevant des soins prénatals en milieu rural est passé de 27,7% à 48% entre 1996 et 2004 et le nombre des accouchements en milieu surveillé a doublé pour se situer à 36% en 2004¹².
- *Plus de temps libre* : avant l'amélioration des routes, les femmes passaient quotidiennement des heures à aller chercher du bois de chauffe, de l'eau... La construction des routes rurales a rendu plus abordable le prix du butane et son introduction a réduit ou même supprimé la corvée du bois. Cela leur a permis d'avoir plus de temps libre à consacrer à d'autres tâches productives.
- *De nouvelles possibilités en matière d'emploi* : les routes rurales ont stimulé la création de coopératives agricoles qui ont ouvert un peu partout après le bitumage des routes. Les programmes municipaux ont encouragé les femmes à aller travailler dans ces coopératives ce qui a contribué à augmenter leurs revenus.
- *Amélioration significative du taux de scolarisation primaire des filles* : ce taux a très fortement augmenté atteignant 88,7% en 2006-2007 contre 35,6% en 1994-1995¹³. Cette hausse s'explique aussi par la construction de nouvelles écoles et cantines facilitée par la réalisation des routes rurales.
- *Amélioration des rapports sociaux* : Le développement des services de transport rural a permis aux femmes de se rendre plus souvent aux souks et *moussems*, d'aller rendre visite plus fréquemment à des parents habitants la ville ou les villages voisins, ce qui a un impact très positif sur la psychologie des femmes du monde rural.

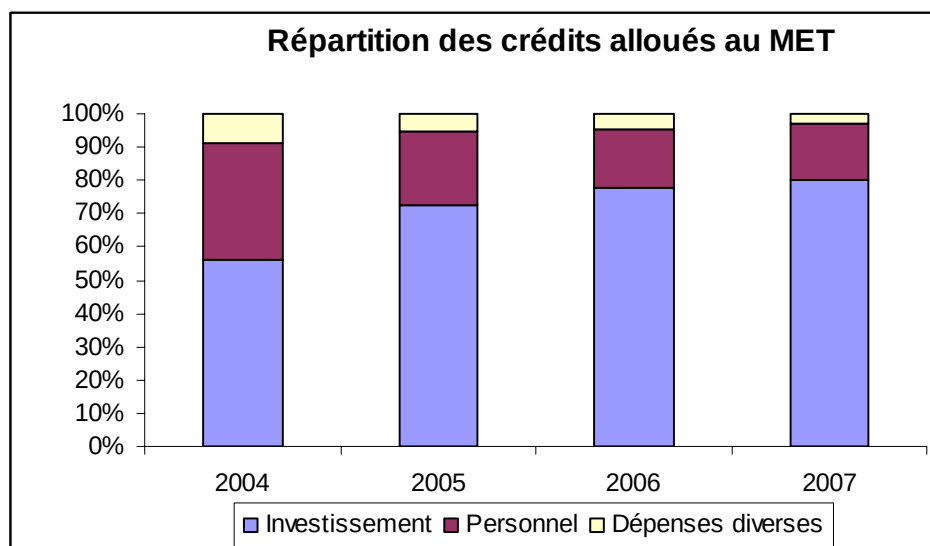
3.3. Analyse genre du budget du Ministère de l'Équipement et du Transport

L'analyse de l'évolution des crédits budgétaires alloués au Ministère de l'Équipement et du Transport fait ressortir une certaine appréciation au cours des ces dernières années. Ceci témoigne de l'intérêt qu'accordent les pouvoirs publics aux questions d'infrastructures et de transport, érigé parmi les priorités nationales en vue de rattraper le déficit ressenti, favoriser la croissance économique, attirer les investissements et accompagner l'ouverture économique du Maroc.

¹² Enquête sur la population et la santé familiale 2004-2005, Ministère de la santé.

¹³ Département de l'Éducation Nationale

Les crédits alloués à ce ministère, au titre de l'année 2007, s'élèvent à près de 3,39 milliards de dirhams dont 80% est destiné à l'investissement. A ces crédits s'ajoutent les ressources affectées au Fonds Spécial Routier et le Fonds de délimitation du domaine maritime qui s'élève respectivement à près de 2 milliards de dirhams et 18,5 millions de dirhams. En termes de répartition de ce budget, les dépenses allouées à l'investissement s'accaparent plus de 70% du montant global.



Source : Direction du Budget, MEF

Parallèlement à la ligne budgétaire dédiée au département, les entreprises publiques opérant dans le domaine (ONDA, ONCF, ADM, RAM...) contribuent significativement au financement des infrastructures de transport à travers notamment l'autofinancement et les emprunts garantis par l'Etat. Les actions prévues dans ce domaine visent la conservation et la maintenance du patrimoine existant, l'amélioration de la sécurité et la circulation routière, l'extension et la modernisation du réseau routier, autoroutier, portuaire et aéroportuaire, ainsi que la poursuite du désenclavement du monde rural à travers l'exécution du programme national de construction des pistes et routes rurales (PNRR).

3.4. Intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du MET

Le Ministère de l'Équipement et du Transport s'est inscrit, à l'instar des autres départements, dans la nouvelle réforme budgétaire axée sur les résultats. Le but recherché étant de rationaliser ses dépenses suivant une logique d'efficacité et d'efficience dans un contexte marqué par l'amenuisement des ressources publiques. Ce département a élaboré dans ce cadre un ensemble d'indicateurs d'objectifs à travers lesquels il évalue ses performances et apprécie en permanence l'atteinte des objectifs qu'il s'est assigné.

Néanmoins, il convient de constater que les indicateurs élaborés par le département n'intègrent pas une spécification genre qui permettrait d'apprécier les efforts déployés en matière de promotion de la femme et de l'égalité genre dans le processus de programmation budgétaire. Les missions de ce département, qui sont orientées beaucoup plus vers le rattrapage des déficits en termes d'infrastructures et de transports collectifs, gagneraient en efficacité en tenant compte des besoins différenciés des hommes et des femmes. L'ampleur de ce déficit et ses conséquences sur le développement sont d'autant plus préoccupantes en milieu rural qu'en milieu urbain.

Si on parle du genre en termes d'inégalités, il est clair que le rôle des femmes en milieu rural est pénalisé par les corvées de transport. Le manque de temps et d'équipement engendre des effets négatifs sur leur production économique. De plus, il y a des conséquences non négligeables de leurs efforts en terme de santé. Il existe aussi un coût moins évident lié au manque d'autonomie des femmes qui sont obligées d'investir un temps immense, sans avoir accès aux Moyen Intermédiaire de Transport « MIT » du ménage.

Une intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du Ministère de l'Équipement et du Transport est donc importante au niveau social dans la mesure où elle permettrait un meilleur ciblage des projets et des programmes. Pour ce faire, il paraît important de lier l'indicateur de taux de desserte des populations rurales à des indicateurs genre d'impacts socio-économiques tels que les taux de scolarisation (fille, garçon), de mortalité maternelle et infantile, le nombre d'activités génératrices de revenus créés par les femmes, le nombre d'emploi créé par sexe...

Cela passe par une intégration systématique de l'évaluation genre au niveau des incidences des différents projets de routes rurales. En outre, l'évaluation à priori de ces projets constitue une étape fondamentale dans l'identification des besoins exprimés par les femmes et les hommes en milieu rural. Cette évaluation permet de dresser un ensemble d'indicateurs de performance facilitant le suivi et l'atteinte des objectifs fixés au préalable.

4. Département de l'habitat

Le droit au logement est primordial puisqu'il est lié à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations. Afin de faire face à l'aggravation du phénomène de prolifération de l'habitat insalubre dans notre pays, les orientations Royales ont placé le secteur de l'habitat parmi les quatre priorités nationales afin de permettre aux ménages démunis l'accès à un logement décent.

L'habitat insalubre a des impacts différenciés sur la population selon le genre. En effet, la femme et la fille subissent plus les conséquences néfastes de la dégradation de la qualité du logement. D'importants efforts publics ont été consentis dans ce sens à travers l'augmentation du rythme de production du logement à faible valeur immobilière totale (VIT) et la mise en place de mécanismes de soutien aux profit des ménages à faible revenu exclus jusque là de l'offre réglementaire.

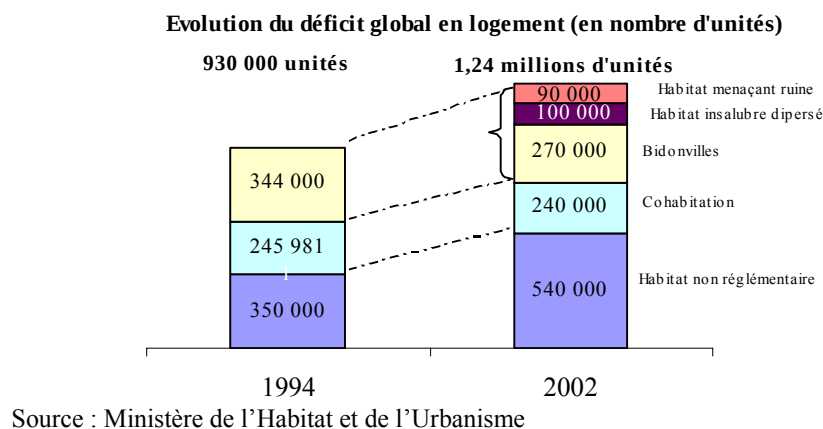
4.1. Diagnostic de la situation

L'habitat insalubre, un des aspects les plus manifestes du déficit social et de la pauvreté urbaine, concerne de nombreux ménages vivant dans des conditions incompatibles avec le minimum nécessaire à une vie décente, ce qui met en péril la sécurité et la santé publiques.

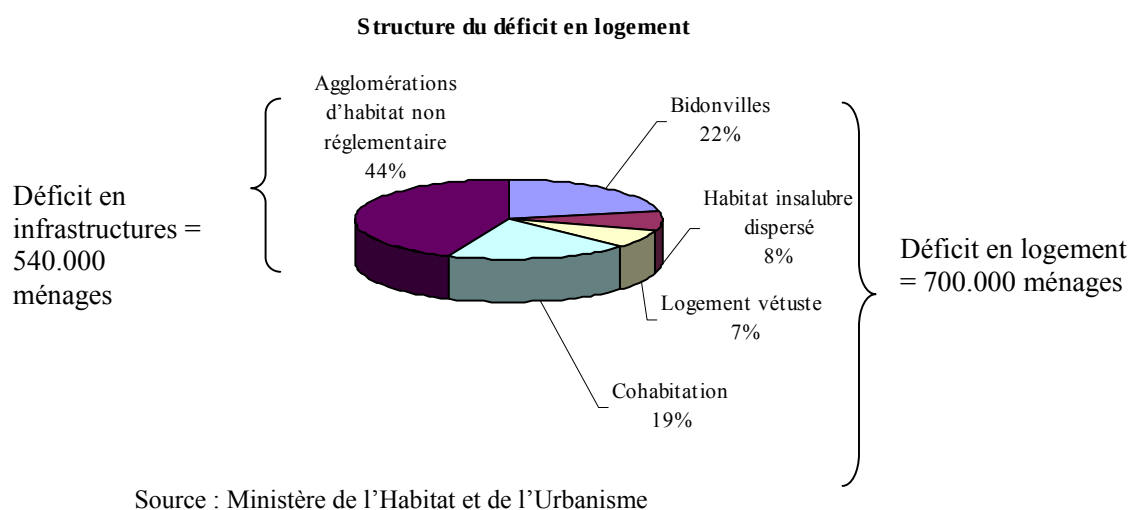
Étant régulé par les seuls mécanismes de l'offre et de la demande, le marché immobilier national était déficitaire durant plusieurs années en liaison avec l'insuffisance de la production. Le surplus de demande non satisfaite dans le cadre de la production réglementaire est canalisé en général par le marché non réglementaire ou dans le cadre de la cohabitation.

En se basant sur les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de (1982, 1994, 2004), de l'étude sur le parc logement -l'Enquête Logement 2000- ainsi que sur l'actualisation des dénombrements des bidonvilles et des quartiers d'habitat non réglementaires effectués par le Ministère de tutelle, il ressort que le déficit en logement a connu une tendance

hausnière alarmante, avec une demande annuelle estimée à 125.000 unités couvrant les seuls besoins de la croissance démographique.



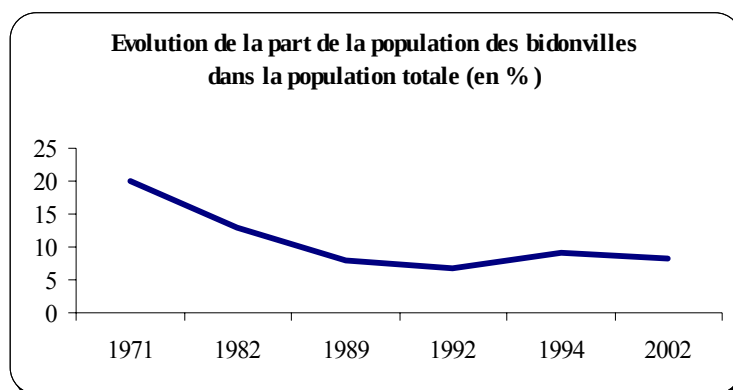
Le déficit en logement est passé de 930.000 unités en 1994 à 1,24 million d'unités à fin 2002 dont 56% de logement à construire et 44% d'infrastructures de base (eau potable, assainissement, voirie...) :



Les bidonvilles

Grâce aux efforts déployés par les pouvoirs publics dans la résorption de ce type d'habitat insalubre, la part de la population des bidonvilles dans la population totale a considérablement régressé. Elle est passée de 20% au début des années 70 à près de 8,2% de nos jours. Le nombre de ménages vivant actuellement dans les bidonvilles s'élève à près de 277.000 dont plus de la moitié sont concentrés sur l'axe Kénitra-Safi.

En effet, l'évolution du nombre de ménages bidonvillois traduit les conséquences opposées des deux actions : d'une part l'effort de l'Etat visant à éradiquer la totalité des bidonvilles et l'accroissement continu des ménages bidonvillois avec un rythme annuel de création de 15.000 baraques.



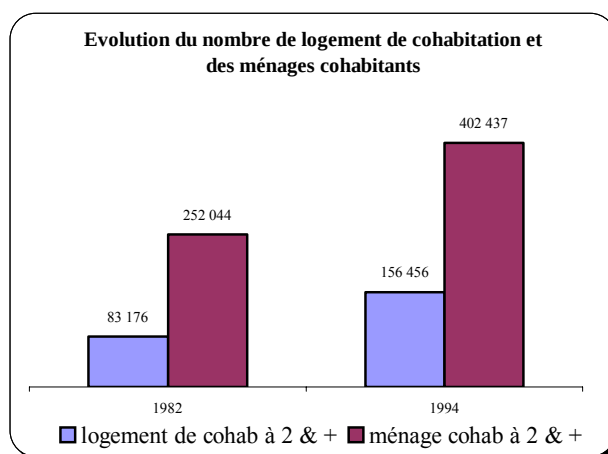
Source : Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme

L'habitat non-réglementaire

Ce type d'habitat, construit mais ne respectant pas la législation en vigueur (foncière, urbanistique, architecturale,...), a connu une recrudescence importante notamment durant la période 1971-1982 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 10%. Avec un rythme de création de près de 25.000 unités par an, le nombre de ménages résidant dans l'habitat non réglementaire est passé à 540.000 ménages en 2002 contre 350.000 en 1994. Ainsi, les quatre premières régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Sous-Massa-Draa, de l'Oriental et de Tanger-Tetouan regroupent, à elles seules, les deux tiers des ménages résidant dans l'habitat non-réglementaire.

La cohabitation

Le nombre moyen de ménages cohabitant dans un logement est passé de 3,03 en 1982 à 2,57 en 1994, dont 70,8% cohabitent dans un logement de type maison marocaine. Ainsi le rapport de cohabitation est passé de 1,12 en 1982 à 1,11 en 1994 engendrant des besoins de décohabitation estimé à près de 245.000 ménages. En 2002, ces besoins ont pratiquement stagné et s'élèvent à 240.000 ménages.



Source : Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme

L'analyse genre des populations cibles

Dans la société marocaine, les hommes et les femmes sont représentés dans des rôles correspondants à leur sexe. Les hommes sont tenus d'être les figures d'autorité, les pourvoyeurs financiers, les preneurs de décisions. En contrepartie, le rôle des femmes se focalise davantage sur le travail non productif (domestique et soins). Partant des différents rôles et responsabilités que les hommes et les femmes sont appelés à remplir, l'insalubrité est vécue, par conséquent, de façon différenciée par les hommes, les femmes, les filles et les garçons.

Ne faisant pas partie des zones d'aménagement prévues par les autorités, les bidonvilles ne disposent pas des infrastructures de base (routes, égouts...), et n'ont qu'un accès très limité à des services essentiels comme l'adduction d'eau, les installations sanitaires et le ramassage des ordures, le transport public, les écoles, les dispensaires ou les mosquées.

Dans cet environnement, la femme et la fille souffrent davantage des désagréments liés à l'insalubrité du logement. D'après l'enquête Budget temps, les femmes et les filles passent la majorité de leurs temps (en moyenne 6 heures par jour) dans des activités non visibles comme la corvée d'eau, les tâches ménagères, les soins, l'évacuation d'eau en absence d'un système d'assainissement... Les caractéristiques de cet espace de l'habitat insalubre à savoir l'éloignement des écoles, absence de transport public, absence d'éclairage public, difficulté d'accès lors des pluies... aggravent davantage cette situation en privant la fille de la scolarisation et la femme d'une activité génératrice de revenu.

De même, les conditions d'hygiène dégradées pèsent sur la santé des nourrissons, des enfants et des personnes âgées, favorisant la propagation des épidémies. Les contraintes d'accès dans les bidonvilles rendent difficiles les évacuations d'urgence (cas d'incendies ou catastrophes diverses) en général. Les personnes à mobilité réduite en souffrent davantage, comme le cas de la femme enceinte nécessitant une évacuation urgente pour accoucher.

L'habitat insalubre est également un milieu où le chômage est très important conjugué à d'autres maux sociaux notamment la délinquance qui engendre l'insécurité et la violence subies essentiellement par la femme et la fille. En effet, l'habitat est un indicateur très corrélé avec le niveau économique et social qui reflète les conditions de vie des femmes victimes de violences, en ce sens que 40% des femmes victimes de violences physiques et sexuelles sont issues d'un milieu défavorisé.

4.2. Priorités, politique publiques et cibles à atteindre

Le Maroc a adopté une nouvelle stratégie en matière de logement. Cette stratégie vise la promotion de l'habitat social et la résorption de l'habitat insalubre à travers notamment le rapprochement entre l'offre et la demande en logement, tout en incitant davantage l'implication du secteur privé dans la production du logement social. Cette stratégie ambitionne également :

- le doublement du rythme de production de l'habitat social pour atteindre 100.000 unités. Cet objectif a été dépassé en 2005 et 2006. Dans le but de répondre aux besoins des ménages démunis, il est prévu de porter ce rythme de production à 120.000 unités en 2006 et à 140.000 unités en 2007.
- l'amélioration de l'accès au logement pour toutes les couches sociales, et particulièrement, celles à revenu modeste, par le déploiement d'une offre abondante, diversifiée et à faible coût. Une nouvelle démarche a été ainsi adoptée, il s'agit de la mise sur le marché d'un nouveau

produit logement d'une VIT ne dépassant pas 120.000 DH répondant aux besoins des plus démunis et concurrençant l'habitat illégal.

- la résorption progressive du déficit cumulé en logements à travers l'offre d'un produit logement adapté et de programmes spécifiques de résorption et la mise en œuvre d'une politique de proximité, pour combattre la marginalisation et prévenir la prolifération de l'habitat insalubre.

Afin de concrétiser ces orientations, les pouvoirs publics ont opté pour la mobilisation du foncier public et la mise à disposition des terrains au profit des Opérateurs Publics de l'Habitat en vue de leur viabilisation et de leur cession aux promoteurs privés, à des conditions avantageuses, dans le cadre du partenariat public-privé.

De même, en substitution aux aides publiques indirectes au logement, un système de garantie au crédit bancaire, pour l'acquisition ou la construction du logement social, a été instauré. Deux fonds de garantie ont été ainsi créés en l'occurrence le Fogarim destiné aux personnes à revenu modeste et non régulier et le Fogalogue-Public visant la couverture des prêts bancaires accordés au personnel du secteur public.

Par ailleurs, le Maroc s'est engagé à la réalisation des OMD notamment l'OMD 7 visant à assurer un environnement durable à travers quatre cibles, à savoir, la cible 21 relative à la préservation de la biodiversité, la cible 22 liée à la limitation des émissions des gaz nocifs à la santé et à l'environnement, la cible 23 concernant l'approvisionnement en eau de boissons salubres et un meilleur système d'assainissement et enfin la cible 24 relative à l'élimination de toutes les formes d'habitats qui ne répondent pas aux critères de sécurité à l'horizon 2020.

4.3. Programmes publics mis en œuvre

Afin de mettre fin à la prolifération de l'habitat insalubre, une nouvelle approche de lutte contre ce fléau a été adoptée. Les principes fondamentaux de cette nouvelle approche s'articulent autour de l'intégration d'opérations ponctuelles à l'échelle de la ville, des engagements contractuels des acteurs publics et privés dans les efforts d'éradication des bidonvilles, de l'accélération du rythme de production des logements sociaux par les promoteurs privés et de l'implication de la population bidonvillose à travers un processus d'accompagnement social et de participation.

Pour réaliser ses objectifs, les pouvoirs publics ont mobilisé le Fonds de Solidarité de l'Habitat (FSH), alimenté par une taxe sur la vente de ciment dédiée aux programmes d'habitat social. Ils ont également mobilisé les réserves de terrains publics pour la résorption des bidonvilles et la construction de logements sociaux. Il a également mis en place des incitations financières ont été octroyées pour permettre aux ménages ayant des revenus modestes et/ou irréguliers d'avoir accès aux avantages du programme de résorption et de logements sociaux.

Programme Villes Sans Bidonvilles «VSB »

Ce programme concerne 83 villes et 277.000 ménages résidant dans près de 1.000 bidonvilles. Il devra mobiliser un investissement d'environ 20,4 milliards de dirhams, dont une subvention du Fonds Solidarité Habitat, estimée à près de 7,4 milliards de dirhams. Actuellement, ce programme a connu la contractualisation de 236.400 ménages sur un total de 277.000 ménages (85,35%), soit :

- 62 contrats de villes signés portant sur 161.400 ménages
- Contractualisation partielle pour Casablanca et Skhirate-Témara portant sur 55.000 ménages
- Provinces de Sud : 20.000 ménages.

Actuellement, le nombre de baraques démolies ou restructurées a atteint 68.000 (54.000 démolies et 14.000 restructurées). Les villes déclarées « villes sans bidonvilles » sont au nombre de 7. De même, il est prévu à fin 2007 de déclarer près de 24 villes sans bidonvilles.

Programmes de traitement de l'habitat menaçant ruine

Les constructions dégradées et menaçant ruine concernent près de 90.000 ménages. Ces constructions se localisent dans les médinas traditionnelles, les quartiers d'habitat non réglementaire et le parc de logements anciens. Les actions à entreprendre portent, d'une part, sur le relogement des ménages habitant les bâtiments à démolir et d'autre part, l'engagement d'actions de confortement et de consolidation des structures des bâtiments récupérables.

Les actions engagées portent sur 75.387 ménages et ont bénéficié d'une subvention de près 587,31 millions de dirhams. Pour poursuivre la réalisation des opérations engagées et promouvoir l'action dans ce domaine, le Département de l'Habitat a programmé dans le cadre du FSH des crédits de soutien au profit des collectivités locales qui initient des opérations dans ce domaine. L'enveloppe programmée par le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU) à cet effet pour la période 2006-2010 s'élève à près de 700 millions de dirhams.

Programmes de restructuration d'habitats insalubres

Ces programmes intéressent 540.000 ménages. Le programme conventionné porte sur 139 quartiers abritant 304.184 ménages pour un coût global de 2,947 milliards de DH dont une subvention de l'Etat de 1,535 milliards de DH. Le programme achevé à fin 2006, porte sur 27 quartiers abritant 145.000 ménages, pour un coût de 464,76 millions de DH et une subvention de 159,60 MDH.

Maîtrise d'ouvrage sociale

Suite à l'évaluation des stratégies de lutte contre l'habitat insalubre menées au Maroc, les pouvoirs publics ont exploré de nouvelles approches en tirant des enseignements des réalisations passées. Il est clair que toute nouvelle stratégie n'engendrera de résultats positifs durables qu'avec une participation effective de tous les acteurs en l'occurrence les collectivités locales, les autres partenaires administratifs, la société civile et la population concernée.

Une approche participative, intitulée « Accompagnement Social des Projets » (ASP), est intégrée dans le Programme VSB lequel identifie les collectivités locales, les directions régionales du MHU et les opérateurs publics comme entités chargées de l'ASP. Les mesures prévues pour que ces entités puissent garantir la maîtrise sociale des opérations VSB portent essentiellement sur la formation des cadres concernés du MHU (centraux et régionaux) et du personnel des collectivités locales.

Les objectifs de cette formation sont notamment d'apporter aux agents concernés les connaissances nécessaires en matière de l'ASP pour une prise en compte effective du social dans les projets de résorption de l'habitat insalubre; de les former à l'introduction de l'ASP dans la préparation et la conduite des projets et de les initier aux techniques d'information et de communication avec les populations bénéficiaires et leurs représentants.

L'intégration de l'approche genre dans le développement urbain

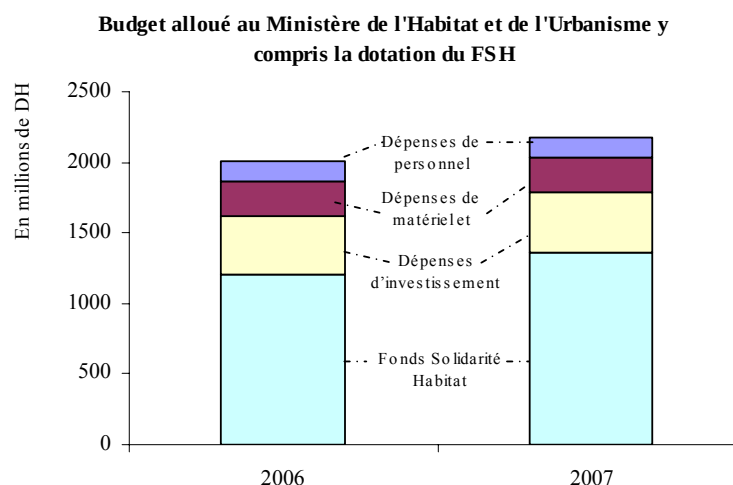
Au-delà de l'intégration de la dimension sociale, une analyse plus fine des populations concernées mérite d'être introduite dans le développement urbain en intégrant la dimension genre à même de réussir la nouvelle démarche de lutte contre l'insalubrité dans notre pays.

Afin d'éviter les écueils du passé notamment les réticences des populations cibles à adhérer aux programmes de recasement ou de relogement mis en œuvre par l'Etat, toute stratégie dans le domaine de lutte contre l'habitat insalubre devrait se baser sur une approche participative et prendre en considération les besoins différenciés entre les hommes, les femmes, les filles et les garçons. Dans ce sens, la réussite du pari de la lutte contre l'habitat insalubre demeure tributaire de:

- accompagner les études préalables aux programmes de résorption par l'étude des stratégies résidentielles et des habitudes culturelles et socio-économiques (élevage d'animaux à domicile, rangement des charrettes...).
- étudier la population cible selon le genre : femmes seules, veuves, divorcées, handicapées, personnes âgées...
- encourager les femmes à représenter leurs quartiers et à participer aux réunions avec les comités de suivi de tout projet de relogement ou de recasement et les aider ensuite à exprimer leurs préoccupations.

4.4. Analyse genre du budget alloué au Département de l'Habitat

Le secteur de l'habitat a bénéficié depuis 2000 d'une attention particulière des pouvoirs publics qui s'est manifestée essentiellement dans les allocations budgétaires au profit de ce secteur. Ainsi, le budget d'investissement alloué au département de tutelle dans le Plan 2000-2004 a pratiquement triplé par rapport au quinquennat qui le précède. Cette tendance a été maintenue même après le PDES 2000-2004 et a été consolidée davantage à travers la recherche d'autres niches de financement, notamment, celle relative à l'augmentation de la taxe sur le ciment qui a permis d'alimenter le FSH pour un montant dépassant 1 milliard de DH annuellement.



Source : Direction du Budget, MFP

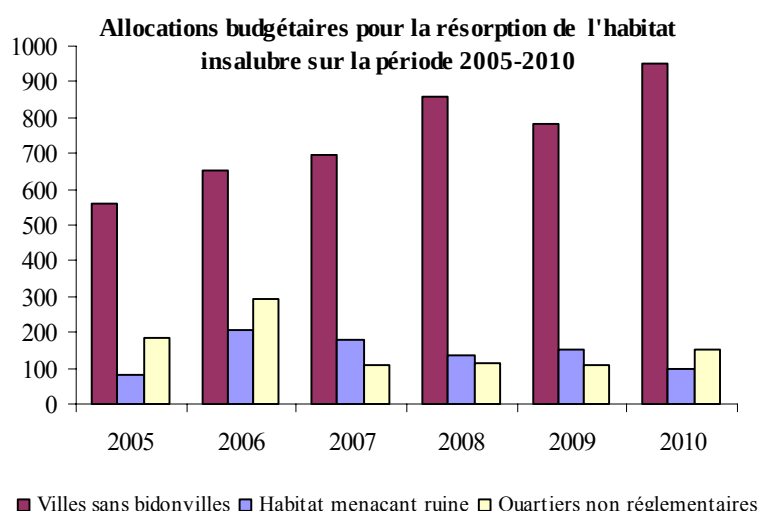
Le montant total des crédits programmés au titre de l'année 2007 au profit du Ministère délégué chargé du secteur s'élève à 2.174 MDH, soit une augmentation de 8% par rapport à 2006 imputable à une hausse de 13,7% de la dotation du FSH.

Concernant le Département de l'habitat, l'enveloppe budgétaire prévue au titre de l'année 2007 s'élève à 1.791 MDH, ce qui représente 82% du budget général du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme. La dotation du FSH participe à hauteur de 76% au budget de ce Département.

A souligner que le budget du MHU a connu ces dernières années, plusieurs modifications, suite aux réformes engagées par le gouvernement visant à améliorer la gestion des ressources financières de l'Etat pour promouvoir l'investissement et activer le développement. Le Ministère s'est engagé, dans ce cadre, en partenariat avec le Ministère des Finances et de la Privatisation dans un ensemble de projets de réforme budgétaire, en l'occurrence la globalisation, la régionalisation et également la programmation pluriannuelle des dépenses (CDMT).

En effet et en attendant son intégration au niveau des agences urbaines, la Direction de la promotion immobilière..., le MHU a élaboré un CDMT comportant trois domaines à savoir l'Administration Générale, l'Habitat Social et l'Urbanisme.

L'analyse des données relatives aux dépenses programmées sur la période 2005-2010 dans le cadre de cette programmation pluriannuelle des dépenses révèle l'importance des allocations budgétaires attribuées aux programmes de résorption de l'habitat insalubre et notamment des bidonvilles. En effet, le programme « Villes sans Bidonvilles » s'accapare une moyenne de 70% des ressources allouées à la résorption de l'habitat insalubre avec une dotation budgétaire annuelle moyenne, sur la période 2005-2010, de 750 millions de dirhams.



Source : Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme

4.5. Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Le Département de l'Habitat a adopté l'outil budgétaire de la globalisation des crédits en 2005, suivi du Département de l'Urbanisme en 2006. Cet outil permettra en particulier la mise à disposition d'outils de mesure en l'occurrence les indicateurs de performances qui permettent d'avoir une vision rationnelle sur le processus de la consommation des crédits et des résultats attendus.

Ainsi, le MHU a procédé à la définition d'un ensemble d'indicateurs d'objectifs chiffrés permettant d'établir un lien entre les crédits alloués à une action ou à un programme et les résultats attendus. Dans ce cadre, l'ensemble des Directions relevant du MHU ont défini un certain nombre

d'indicateurs d'objectifs propres à leurs structures. Toutefois, la direction de l'Habitat Social et des Affaires Foncières a défini le plus grand nombre d'indicateurs relatifs aux différents programmes qu'elle pilote notamment le programme VSB qui fait, à lui seul, l'objet de six indicateurs d'objectifs. L'analyse de ces différents indicateurs d'objectifs pour le budget d'investissement révèle que l'ensemble de ces indicateurs ne sont pas sensibles au genre.

La gendérisation de certains indicateurs notamment ceux afférents à la réalisation d'études relatives au secteur de l'habitat social contribuerait considérablement à la conception et à la réalisation de programmes de logements sociaux appropriés, notamment ceux destinés à la résorption de l'habitat insalubre. D'après les expériences passées, la réussite de ces programmes de résorption reste tributaire de la prise en considération des besoins des différents individus de la population bénéficiaire. D'où, la nécessité d'intégrer la dimension genre dans tous les programmes de l'habitat notamment en amont, au niveau des études préalables.

4.6. Impact genre des dépenses publiques dans l'habitat

Avoir un habitat décent, caractérisé par un espace suffisant et sain, protégé contre les intempéries avec une facilité d'accès et un emplacement à proximité de tous les services publics aurait sans doute des effets positifs sur tous les membres du ménage et en particulier sur les femmes et les filles.

Les femmes et les filles peuvent ainsi se libérer notamment de la corvée d'eau et du nettoyage permanent lié à l'absence d'assainissement ce qui va leur permettre d'exercer des activités génératrices de revenus et plusieurs contraintes vont être levées (corvée d'eau, éloignement d'écoles, inaccessibilité au transport public, absence d'éclairage...) permettant ainsi la scolarisation de la petite fille.

L'amélioration des conditions d'habitation et du cadre de vie se répercuterait sur le bien être du ménage à travers, notamment, une amélioration des conditions générales de santé et d'hygiène ce qui permettrait une baisse des dépenses liées à la santé, une amélioration de la productivité des gens, une réduction du temps consacré aux soins...

La vie dans un cadre décent a également des effets positifs sur la santé psychique des personnes qui se sentent avoir plus de dignité, ce qui les rend plus épanouis et moins agressifs. Ceci réduit considérablement les effets néfastes du sentiment d'exclusion chez ces populations marginalisées et diminue ainsi la violence et la délinquance subies principalement par les femmes et les filles.

Les quartiers d'habitats insalubres souffrent de maux divers, pauvreté, délinquance, chômage, fracture sociale..., ce qui se répercute sur l'ensemble de la ville. La lutte contre ce phénomène doit être appréhendée bien en amont en préconisant un ensemble de mesures préventives contre la prolifération de ce fléau. L'approbation du projet de loi 04-04, comme préalable à la conception du code de l'urbanisme, présente une opportunité à saisir en tant que mesures d'urgence pour l'organisation du secteur de l'habitat et de l'urbanisme et pour la limitation de la prolifération des constructions illicites.

De plus, la résolution du problème de l'habitat insalubre devrait être appréhendée dans une démarche plus globale dans le cadre d'une politique des villes intégrée et intersectorielle. Il ne suffit pas de faire de la ville une cité dortoir où les gens se déplacent de leur travail à leur domicile, mais de créer de l'animation et des lieux de travail et d'activité. De façon corollaire, ceci nécessite de promouvoir des actions de partenariat avec l'ensemble des départements, les Collectivités Locales, le secteur privé et la société civile.

L'intégration de l'approche genre dès la conception des politiques et programmes permettra un meilleur ciblage des efforts et des résultats plus concrets. Cette approche requiert l'affinement de la connaissance des caractéristiques socio-économiques et culturelles de la population cible.

IV. Pôle habilitation et renforcement des capacités

La promotion de la participation des femmes au développement n'est pas seulement une question de justice et de droits humains, mais surtout une question de valorisation et d'implication des forces féminines dans le processus productif de l'économie nationale. Afin de renforcer cette participation dans les projets de développement, il est indispensable de surmonter toutes les difficultés qui entravent le renforcement des capacités féminines et la promotion de l'égalité et de l'équité.

Dans ce sens, les domaines d'action prioritaire qui seront traités dans cette partie ont trait à la santé, l'éducation et l'alphabétisation, la formation professionnelle et l'inclusion des jeunes.

1. Ministère de la Santé

L'amélioration quantitative et qualitative des soins de santé particulièrement à destination des populations démunies et la garantie d'un accès à la santé à tous les citoyens représentent une priorité pour les pouvoirs publics. Un intérêt particulier est accordé à la santé de la femme qui du fait de son rôle de reproduction est exposée à certains risques affectant sa santé. Des programmes spécifiques dédiés à la santé de la femme et de l'enfant ont ainsi été mis en place dans un contexte marqué par des taux de mortalité maternelle et infantile élevés. Ceci a permis d'améliorer les indicateurs de santé maternelle et infantile et plus globalement les indicateurs de santé reproductive.

Néanmoins, malgré les efforts déployés, les avancées réalisées restent en deçà des attentes même si des résultats positifs ont été obtenus au niveau du programme de planification familiale avec notamment l'amélioration du taux de prévalence contraceptive et la baisse de la fécondité. De nombreuses contraintes à caractère multidimensionnel et complexe persistent encore et sont à l'origine du maintien des taux de mortalité maternelle et infantile à un niveau élevé. La faiblesse des ressources des ménages, l'éloignement des centres de santé et le poids des coutumes limitent l'accès, en particulier des femmes aux soins de santé. A cela s'ajoute un manque d'efficacité des dépenses allouées par l'Etat aux différents programmes de santé maternelle et infantile.

1.1. Analyse de la situation de la santé maternelle et infantile

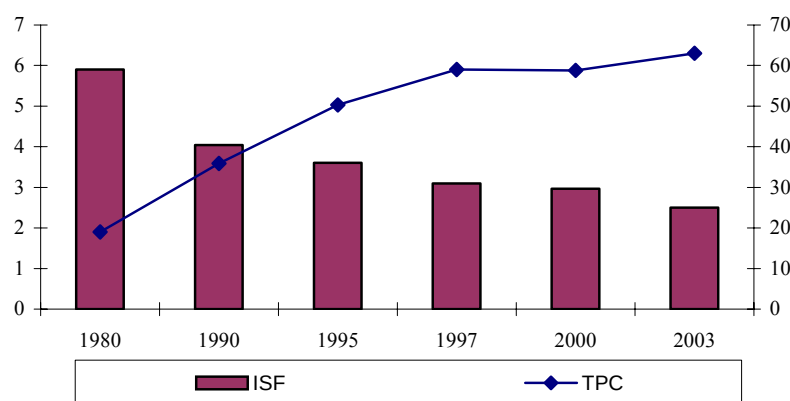
Des résultats encourageants ont été obtenus dans le domaine de la planification familiale avec la baisse significative de l'Indice Synthétique de Fécondité et la hausse importante du taux de prévalence contraceptive. Ces changements sont de nature à atténuer les risques liés à la maternité et par voie de conséquence agir favorablement sur le niveau de mortalité infantile. Néanmoins, malgré les progrès réalisés, les taux de mortalité maternelle et infantile se maintiennent à des niveaux relativement élevés.

1.1.1. Réussite du programme de planification familiale

La réussite du programme de planification familiale est perçue à travers l'évolution de l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) et du taux de prévalence contraceptive. L'ISF (nombre moyen d'enfants par femme) a enregistré une baisse importante, passant de 5,9 enfants par femme au début des années 1980, à 2,5 en 2003-2004, selon l'Enquête sur la Population et la Santé

Familiale 2003-2004 réalisée par le Ministère de la Santé, (2,4 selon le Recensement Générale de la Population et de l'Habitat). Le relèvement de l'âge au premier mariage et une plus grande utilisation des moyens contraceptifs expliquent en grande partie la baisse importante de la fécondité des femmes marocaines.

Graphique 1 : Evolution de l'Indice Synthétique de Fécondité et du taux de prévalence contraceptive



Source : Ministère de la santé

Le taux de prévalence contraceptive a également connu une hausse importante passant de 19% en 1980 à 63% en 2003-2004. L'utilisation de méthodes modernes de contraception prédomine avec 55% contre 8% pour les méthodes traditionnelles. L'analyse par milieu de résidence montre une utilisation plus élevée en milieu urbain (65,5%) qu'en milieu rural (59,7%) en 2003-2004. Le taux de prévalence contraceptive varie peu selon le niveau d'instruction : 68,8% chez les femmes ayant atteint le niveau secondaire et 61,2% chez celles sans niveau d'instruction.

1.1.2. Santé maternelle : un taux de mortalité inquiétant

Soins prénatals et assistance à l'accouchement : En 2003-2004, pour 67,8% des naissances, les femmes ont consulté au moins une fois un professionnel de la santé (85% en milieu urbain et 48% en milieu rural). Le recours aux soins prénatals est d'autant plus important que le niveau d'instruction de la mère est élevé : 93% chez les mères avec niveau secondaire et plus, contre 79% chez celles ayant un niveau primaire et 56% chez celles sans niveau d'instruction.

Pour ce qui est des soins post natals, 65% des femmes ont recours à une consultation post-natale (87% en milieu urbain et 42% en milieu rural). Quant à l'assistance à l'accouchement, 63% des femmes ont bénéficié de l'assistance d'un professionnel de la santé en 2003-2004 en progression de près de 18 points par rapport à 1997. Ce taux s'établit à 85% en milieu urbain contre 40% seulement en milieu rural.

Mortalité maternelle : La mortalité maternelle et la mortalité périnatale au Maroc ont enregistré une baisse ces dernières années. Toutefois, le taux reste élevé comparativement à d'autres pays ayant un niveau du développement similaire au Maroc. Ce chiffre est encore plus élevé en milieu rural. En 2003/2004, le taux de mortalité maternelle a atteint 227 pour 100.000 naissances. Ce taux n'a pas évolué par rapport à 1997 où il a été estimé à 228 pour 100.000 naissances. En milieu urbain, le taux de mortalité maternelle a atteint 187 pour 100.000 naissances contre 267 en milieu rural.

1.1.3. Santé de l'enfant

Vaccination des enfants : La couverture vaccinale des enfants s'est nettement améliorée. Près de 9 enfants sur dix âgés de 12 à 23 mois ont été complètement vaccinés et seulement 1,4% de ces enfants n'ont reçu aucun vaccin. Ce taux a augmenté de 2 points par rapport à 1997 (87,1%) et de 13 points par rapport à 1992 (75,7%). La couverture vaccinale varie selon le milieu de résidence : 94% en milieu urbain contre 84% en milieu rural.

Une analyse des taux de vaccination par sexe révèle que le taux de vaccination des filles contre les six maladies¹⁴ est supérieur à celui des garçons (91,2% contre 86,8% seulement pour les garçons). Notons que l'écart en termes de taux de vaccination entre filles et garçon est passé de 0,5 point en 1992 à 4,4 points en 2003-2004. Cet écart est particulièrement notable au niveau de la vaccination contre la Rougeole où le taux de vaccination des filles s'établit à 92,3% alors que celui des garçons se situe à 88,2% soit un écart de 4 points¹⁵.

Etat nutritionnel des enfants : Les garçons sont plus exposés que les filles à l'insuffisance pondérale et au retard de croissance avec des taux de prévalence respectifs de 10,4% et 19,1% pour les garçons contre 10% et 17,1% pour les filles. Par contre, la proportion des filles de moins de 5 ans ayant souffert de diarrhées est supérieure à celle des garçons : 12,6% contre 11,4% pour les garçons en 2003-2004.

Mortalité infantile et juvénile : En liaison avec la généralisation de la vaccination et la lutte contre la malnutrition et les maladies diarrhéiques et respiratoires, la mortalité infantile a baissé de plus de la moitié durant la période 1980-2003, passant de 91 pour mille naissances vivantes en 1980 à 40 en 2003 (99 pour mille naissances vivantes à 46 en milieu rural contre 73 à 23,8 en milieu urbain). Quant au risque de mortalité infanto-juvénile¹⁶, il s'établit à 47 pour mille naissances vivantes en 2003 contre 138 en 1980. La mortalité néonatale¹⁷ reste cependant élevée avec 27 pour mille (33 pour mille en milieu rural contre 24 pour mille en milieu urbain), en rapport avec l'état de santé de la mère et les conditions du déroulement de la grossesse et de l'accouchement.

Une analyse genre de la mortalité infantile révèle une surmortalité masculine pendant la période néonatale (33 pour mille contre 23 pour mille pour les filles), liée à un taux plus élevé du Syndrome de Détresse Respiratoire qui s'accroît entre la naissance et le cinquième anniversaire. Le pourcentage des enfants atteints d'infections respiratoires aiguës est de 12,2% pour les garçons contre 11,1% seulement pour les filles.

Par ailleurs, une surmortalité des petites filles de 1 à 5 ans est enregistrée (11 pour mille pour les filles contre 8 pour mille pour les garçons). Selon le HCP, cette surmortalité s'est aggravée dans le temps passant de 20% entre 1982 et 1991 à 37% entre 1994 et 2003, et sévit particulièrement en milieu rural. Ce phénomène, à l'opposé de l'évidence biologique universelle pourrait s'expliquer, outre par la persistance des maladies infectieuses et nutritionnelles, par des

¹⁴ Tuberculose, poliomyélite, tétanos, rougeole, diphtérie et coqueluche.

¹⁵ "Examen exhaustif des données désagrégées selon le genre", Direction des Etudes et des Prévisions Financières, UNIFEM, 2006.

¹⁶ Risque de décès avant l'âge de 5 ans.

¹⁷ Risque de décès avant l'âge de 1 mois.

acteurs socioculturels en faveur des garçons (les parents se déplacent plus volontier aux centres de soins éloignés quand un petit garçon est malade que lorsqu'il s'agit d'une petite fille)¹⁸.

1.1.4. Santé des jeunes

Dans le cadre de son plan d'action, le Ministère de la Santé a réalisé une enquête à l'échelle nationale sur la santé des jeunes et ce, avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et du Projet Panarabe pour la santé de la famille. L'enquête nationale à indicateurs multiples et santé vise d'une manière générale à déterminer les besoins et les attentes de la jeunesse marocaine, d'évaluer les actions accomplies pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement et du plan stratégique pour un "Maroc digne de ses enfants". Cette étude a concerné 8000 familles réparties dans les différentes régions du Royaume, dont 5207 jeunes âgés entre 15 et 24 ans, et 3721 enfants de moins de 5 ans.

Cette enquête révèle qu'au moins 69% des enfants marocains subissent des châtiments corporels légers (71% en milieu rural contre 64% en milieu urbain) et 24% sont sévèrement punis.

En matière de scolarisation, l'enquête montre que 67,8% seulement des enfants de plus de six ans sont scolarisés ou ont déjà été à l'école, que 84% des enfants en âge de scolarité sont en première année primaire et 13% des jeunes de 15-24 ans n'ont jamais fréquenté une école (18% sont des filles et seulement 9% sont des garçons). D'importantes disparités sont observées en matière d'alphabétisme: 25 % au total ne peuvent lire, avec 45 % dans le rural et 10 % dans l'urbain et 58 % chez les plus pauvres, contre 4 % seulement chez les plus riches. Les disparités par sexe sont également présentes puisque 29% des filles ne savent pas lire contre 21% pour les garçons.

Pour ce qui est de la sensibilisation au fléau du SIDA, l'étude montre que 80% des jeunes connaissent l'existence du sida et perçoivent les risques et vecteurs de contamination par ce fléau avec une plus grande sensibilisation des garçons (85%) par rapport aux filles (74%). Cependant, de nombreux préjugés persistent encore. En effet, 24% des jeunes ont déclaré refuser de vivre avec un membre de la famille atteint de cette maladie et 42% d'entre eux d'acheter des légumes frais auprès d'un marchand séropositif. De même, 26% des sondés n'acceptent pas qu'un malade du Sida puisse poursuivre ses études et 28% s'opposent à ce qu'un enseignant séropositif continue de pratiquer son métier.

1.2. Contraintes à la baisse de la mortalité maternelle et infantile

La réduction de la mortalité maternelle est compromise par plusieurs contraintes, dont la faible qualité de prise en charge des soins obstétricaux d'urgence, le non recours aux consultations prénatales et aux accouchements assistés par du personnel qualifié, l'éloignement des formations sanitaires, l'analphabétisme, la pauvreté ainsi que la faible implication des ONG et du secteur privé dans l'offre des services liés à la santé maternelle. A cela s'ajoute l'insuffisance des campagnes de sensibilisation particulièrement au niveau des risques de mortalité maternelle. Par ailleurs, la persistance de barrières culturelles est en grande partie à l'origine de la faible efficacité des programmes de santé maternelle. De nombreuses femmes ne peuvent accoucher en milieu surveillé du fait du refus de leur mari. Ceci est révélateur des rapports de pouvoir des hommes sur les femmes en matière de santé reproductive et sexuelle.

¹⁸ Ce phénomène se retrouve dans d'autres régions du monde (voir Amartya Sen, « Missins women », 1990, qui a montré que la proportion de femmes dans les pays en développement est plus faible que ce qu'elle aurait dû être si elles avaient reçu des soins et alimentation en quantités égales à celles des hommes.

Selon l'Enquête sur la Population et la Santé Familiale 2003-2004, l'insuffisance des moyens financiers demeure l'obstacle majeur qui empêche les femmes d'accéder aux soins (74% des femmes enquêtées) et se pose avec plus d'acuité en milieu rural (85% contre 66% en milieu urbain), suivie de la longueur de la distance à parcourir pour atteindre le centre de soins (60%) ; la méconnaissance du lieu où se trouve le centre de soins (52%), le souhait de ne pas vouloir aller seules (49%) et le fait d'avoir à demander la permission d'aller se soigner (47%).

La mortalité infantile, quant à elle, est imputable à plusieurs facteurs, à savoir, les causes périnatales (conditions de la grossesse, de l'accouchement) qui constituent 37% des causes de décès infanto-juvéniles, la faiblesse du niveau socio-économique de la population, la difficulté d'accès aux services de santé, l'insuffisance du personnel médical et des allocations budgétaires dans certaines régions, la faible participation communautaire et la persistance de certaines maladies (diarrhée, infections respiratoires aiguës, méningites).

Notons que les problèmes de mortalité maternelle et infantile sont aussi la résultante de l'insuffisance de la coordination intersectorielle et de l'efficacité des importantes dépenses engagées.

1.3. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

A travers sa Déclaration du 21 novembre 2002, le gouvernement, a placé la santé parmi ses priorités et l'a considérée comme un axe important de la politique de proximité. Il a également placé au rang de ses priorités la garantie d'une santé pour tous et de l'égalité et de l'équité dans l'accès aux soins à travers la mise en place de la couverture médicale de base (AMO, RAMED).

Afin de tenir compte des engagements du Maroc en termes de réalisation des OMD, le Ministère de la santé a opéré une révision de son cadre stratégique qui s'étale désormais jusqu'à 2015 et ce, à la lumière des conclusions du rapport « 50 ans de développement humain au Maroc » et eu égard aux recommandations de l'OMS invitant les pays membres à s'inscrire dans des stratégies décennales. Celles-ci présentent la particularité d'adopter une démarche globale intégrant dans son élaboration l'ensemble des Départements ministériels agissant sur les déterminants de la santé (éducation, eau, infrastructure etc.).

Les orientations stratégiques du Ministère de la Santé pour la période 2005-2007 s'articulent notamment autour de l'instauration de la régionalisation comme base de restructuration du système de santé; l'accélération de la mise en œuvre de la réforme hospitalière ; la poursuite du développement des programmes prioritaires de promotion de la santé maternelle et infantile ; le renforcement de l'intersectorialité et du partenariat ; la mise en place d'une politique efficiente du médicament et l'adoption de la prévention sanitaire comme un des piliers essentiels de la promotion du niveau de santé du citoyen.

Plus précisément, dans le domaine de la santé maternelle et infantile, un Plan d'Action National de Réduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale s'étalant sur la période 2005-2008 a été mis en œuvre et qui s'articule autour du renforcement des ressources humaines et l'optimisation de leur gestion, de l'élargissement de l'accès aux services de la mère et de l'enfant, de la mise à niveau du plateau technique, de l'optimisation de l'organisation des services de santé, de l'implication de tous les acteurs concernés, du repositionnement de la stratégie IEC, de l'implication des professionnels de santé du secteur privé et du renforcement de la recherche opérationnelle.

Par rapport aux engagements du Maroc à la réalisation des OMD, trois des huit objectifs concernent le secteur de la santé. Il s'agit des objectifs 4, 5 et 6.

- OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans avec pour cible de baisser de 2/3 la mortalité infantile et celle des enfants âgés de moins de 5 ans d'ici 2015 ce qui devrait ramener la mortalité infantile et celle des moins de 5 ans à 29,6 et 28 pour 1000 naissances vivantes respectivement.
- OMD 5 : Améliorer la santé maternelle, avec pour cible la réduction de son niveau de $\frac{3}{4}$ d'ici 2015, soit atteindre à terme un niveau de mortalité maternelle de 83 pour 100.000 naissances vivantes.
- OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, avec pour cible de stopper la propagation du SIDA et d'éradiquer les autres maladies.

1.4. Programmes mis en œuvre

Pour lutter plus efficacement contre la mortalité maternelle et infantile, des actions ont été mises en place dans le cadre du renforcement des programmes existants. L'amélioration de l'accès aux soins à travers la mise en place la couverture médicale de base est de nature à exercer un effet positif sur la santé maternelle et infantile. Un intérêt croissant est accordé à la santé de l'adolescent.

1.4.1. Programme Maternité Sans Risque

Les travaux du projet «Dar Al Oumouma» (DAO) ont été lancés le 2 avril 2004 à Ourika, dans la province d'El Haouz où une première DAO été inaugurée le 09 janvier 2006. Ces maternités prennent en charge les femmes une semaine avant l'accouchement avec un accompagnement de leurs familles pendant leurs absences. Parallèlement, des actions de sensibilisation sont menées auprès du mari et de la belle-mère sur la nécessité pour la femme de recourir à ce type de structure.

Des actions de formation sont également menées auprès des sages-femmes et kablates pour renforcer leurs capacités à détecter à temps les risques et les complications liées à l'accouchement. Par ailleurs, des trousses d'accouchement ont été distribuées aux Kablates afin de leur permettre de mieux assister les femmes pendant leurs accouchements.

Depuis le 8 mars 2006, date qui commémore la journée mondiale de la femme, un carnet de santé de la mère a été lancé. Distribué gratuitement dans les Etablissement de santé, ce carnet qui revêt un caractère obligatoire au niveau des structures de la santé publique, permet aux professionnels de la santé d'assurer un meilleur suivi de l'état de santé de la femme pendant la grossesse et l'accouchement. Une campagne de sensibilisation devrait être engagée afin que son utilisation soit élargie au secteur privé.

1.4.2. Elargissement du Programme National d'Immunisation

Le Programme National d'Immunisation (PNI) est l'un des programmes les plus importants au sein du Ministère de la Santé. Il a été mis en place en 1987 en remplacement du Programme Elargi de Vaccination avec pour objectif d'assurer une couverture de 80% pour les enfants de moins de 1 an.

Comme élément essentiel de ce programme, les journées nationales de vaccination ont été lancées en 1987 afin de renforcer la couverture vaccinale surtout dans le milieu rural. Les actions inscrites dans le cadre du PNI visent à élargir et renforcer ce programme à travers l'introduction de nouveaux vaccins et notamment la vaccin contre l'hémophilus, la vaccination de l'ensemble des enfants de moins de 15 ans contre la rougeole à l'horizon 2007 et l'élaboration des outils juridiques nécessaires à la pérennisation et à la consolidation des acquis du PNI.

1.4.3. Généralisation de la Prise en Charge Intégrée des maladies de l'enfant

Le Ministère de la Santé a lancé le programme de la Prise en charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME) en 1997 en collaboration avec l'OMS, l'UNICEF et l'USAID. Deux provinces ont été choisies comme sites pilotes dans un premier temps. Il s'agit d'Agadir Ida Outanane et de Meknes El Menzeh. Ce programme a pour objet de réduire le nombre de décès parmi les enfants de moins de 5 ans en rapport avec cinq maladies importantes : infection respiratoire aiguë, diarrhée, rougeole, paludisme et malnutrition.

A compter de 2001, le Maroc est passé à la phase d'extension. Ainsi, 15 provinces ont été concernées jusqu'à 2005. Dans le cadre de son plan d'action 2005-2007, le Ministère de la Santé vise à généraliser ce programme en l'étendant à d'autres provinces et préfectures non couvertes.

1.4.4. Extension de la couverture sanitaire

La couverture médicale ne touche, actuellement, qu'une faible partie de la population marocaine, soit environ 17%. Dans le but d'améliorer le financement participatif du système de santé, la Loi n° 65-00 portant couverture médicale de base a été adoptée en 2002. Elle a pour objet la mise en place d'un système obligatoire de couverture médicale et se décline en deux volets : une Assurance Maladie Obligatoire (AMO) destinée aux personnes solvables (actifs, titulaires de pension...) et un Régime d'Assistance Médicale destiné aux populations démunies (RAMED).

L'AMO est entrée en vigueur le 18 août 2005 et vise, dans un premier temps, la couverture de près de 8 millions de personnes, assurés et ayant droit compris, ce qui permettrait de relever le taux de couverture médicale de la population de 17% à près de 30%.

1.4.5. Santé de l'adolescent

Un intérêt particulier est accordé à la santé de l'adolescent via le développement de programmes adaptés à cette catégorie de population. C'est dans ce cadre que s'insère le programme « jeune pour jeune » initié en janvier 2004 à l'occasion d'un accord-cadre avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) et élaboré conjointement par les départements de la Santé, de l'Education Nationale et de la Jeunesse. Ce programme vise à amener les jeunes à recourir plus au système de santé et à les sensibiliser sur les problèmes pouvant affecter leur santé et ce à travers la création d'espaces de santé jeune où confidentialité et intimité sont garanties.

1.5. Analyse genre des budgets alloués

1.5.1. Part des dépenses de santé dans le budget de l'Etat

Les dépenses de fonctionnement représentent 82,2% du budget du Ministère de la Santé en 2007, soit 6,1 milliards de dirhams (dont près de 77% au titre des dépenses du personnel). Les dépenses d'investissement quant à elles, se situent à 1,3 milliard de dirhams, représentant 17,7% du budget du Ministère de la Santé.

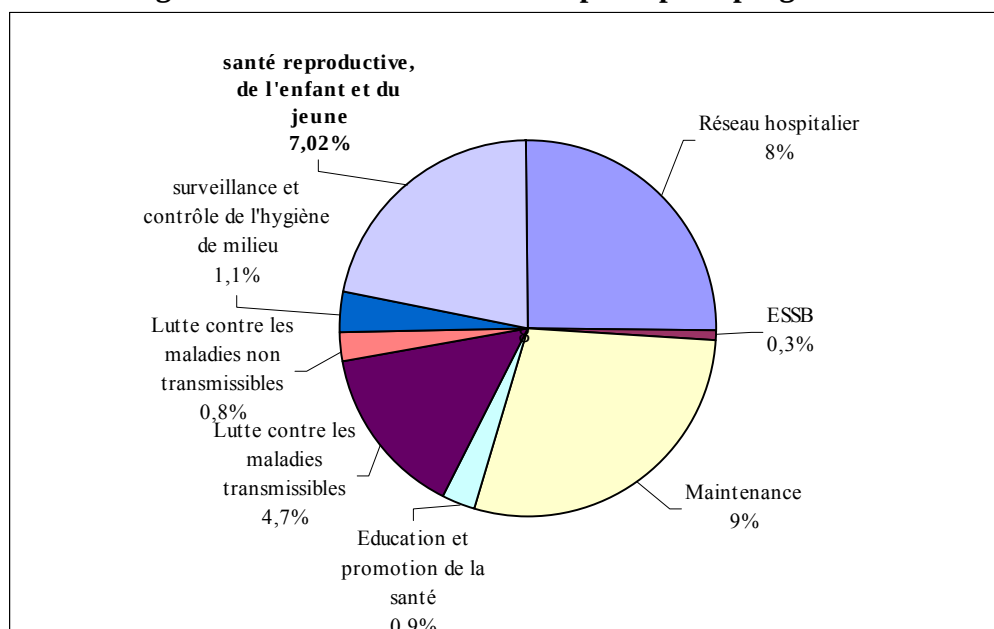
Par rapport à l'année précédente la part des dépenses d'investissement dans le budget du Ministère de la Santé a enregistrée une baisse puisque celle-ci se situait aux alentours de 19% en 2006. Par contre la part des dépenses de fonctionnement a augmenté de 2,2 points due essentiellement à l'accroissement des dépenses du personnel (75% en 2006).

Les crédits alloués au profit du département de la santé sont destinés essentiellement au renforcement du réseau hospitalier et au développement de l'offre de soins, à la réhabilitation et à l'extension du réseau des Etablissements de Soins de Santé de Base et au développement de programmes prioritaires de santé (lutte contre les maladies transmissibles et émergentes, santé maternelle et infantile...).

Une ventilation du budget d'investissement du Ministère de la santé par programme permet de calculer la part dédiée aux programmes de santé maternelle et infantile.

La part du budget d'investissement dédiée au programme de santé reproductive, de santé de l'enfant et du jeune et de réhabilitation s'élève à 7,02% en 2006, soit un montant de l'ordre de 81,85 millions de dirhams. Ce programme à caractère prioritaire est l'un des programmes qui bénéficie des allocations budgétaires les plus élevées du Ministère de la Santé comme l'indique le graphique ci-dessous.

Part du budget d'investissement dédiée aux principaux programmes sanitaires



Source : Ministère des Finances et de la Privatisation

Le programme d'éducation et de promotion de la santé bénéficie quant à lui d'une allocation budgétaire de 10,32 millions de dirhams, ce qui représente 0,88% du budget d'investissement du Ministère de la Santé.

1.5.2. Incidence Genre des dépenses publiques de santé

De manière générale, les dépenses publiques de santé visent à réduire la mortalité et la morbidité liées à la prévalence de certaines maladies, à la dégradation des conditions sanitaires et aux difficultés de recours aux structures de santé. Or, les résultats obtenus en particulier en matière de santé maternelle et infantile demeurent en deçà des attentes malgré l'importance des fonds alloués, ce qui dénote d'un manque d'efficacité des dépenses publiques de santé.

Il est à relever par ailleurs que les dépenses publiques de santé ne bénéficient pas de manière uniforme à l'ensemble de la population. En effet, selon une étude d'identification des bénéficiaires des dépenses publiques de santé (Banque Mondiale, 2002), les pauvres et plus particulièrement les femmes pauvres, bénéficient proportionnellement moins des dépenses publiques de santé que les riches. Les 20% les plus pauvres bénéficient de 13% seulement du total des dépenses de la santé contre 25% pour les 20% les plus riches. En outre, les habitants urbains tirent plus d'avantage des programmes de santé publique que ceux du milieu rural : la subvention moyenne par habitant pour les résidents ruraux ne représente que 65% du montant qui revient aux résidents urbains.

Par ailleurs, la généralisation de la couverture médicale aura plusieurs effets bénéfiques sur la population et permettrait, notamment, d'assurer une plus grande équité au niveau de l'accès de la population aux soins, de renforcer la lutte contre certaines maladies dont le traitement est coûteux, et de développer les infrastructures hospitalières et médicales, publiques et privées, sur une dimension régionale plus étendue et plus équitable.

Cette amélioration attendue de l'état de santé de la population et particulièrement celle des femmes se traduirait notamment par les conséquences qualitatives suivantes :

- une augmentation du revenu par habitant du fait de la réduction des dépenses liées à la santé et l'amélioration de la productivité et de la capacité à travailler,
- un meilleur équilibre familial. Quand c'est la femme qui tombe malade, l'équilibre du ménage peut être rompu. Les enfants sont les premiers touchés par l'absence de la mère qui est chargée de leur prise en charge plus que son conjoint.
- une libération du temps des femmes notamment celles qui prennent en charge des personnes malades ou âgées. En effet, les soins à autrui ou "care economy" incombent le plus souvent à la femme. L'insuffisance de prise en charge des personnes âgées et l'insuffisance de centres spécialisés pour handicapés ou autres maladies invalidantes et de centres d'accompagnement de fin de vie pour les maladies incurables contribuent à pérenniser cette situation. D'où la nécessité de mise en œuvre de programmes visant à sensibiliser les hommes et à les responsabiliser.

Malgré son importance, l'économie de soins "care economy" prodiguée par les femmes n'est pas prise en compte dans le Système de Comptabilité Nationale ni dans les dépenses publiques de santé, ce qui engendre une situation inéquitable dont souffrent les femmes, les poussant à sacrifier carrières et revenus.

Une amélioration de l'efficacité et de l'équité des dépenses publiques de santé avec une intégration de la dimension genre s'avère nécessaire et aurait des conséquences positives sur l'économie et le bien-être de la population.

2. Education Nationale, Alphabétisation et Education non Formelle

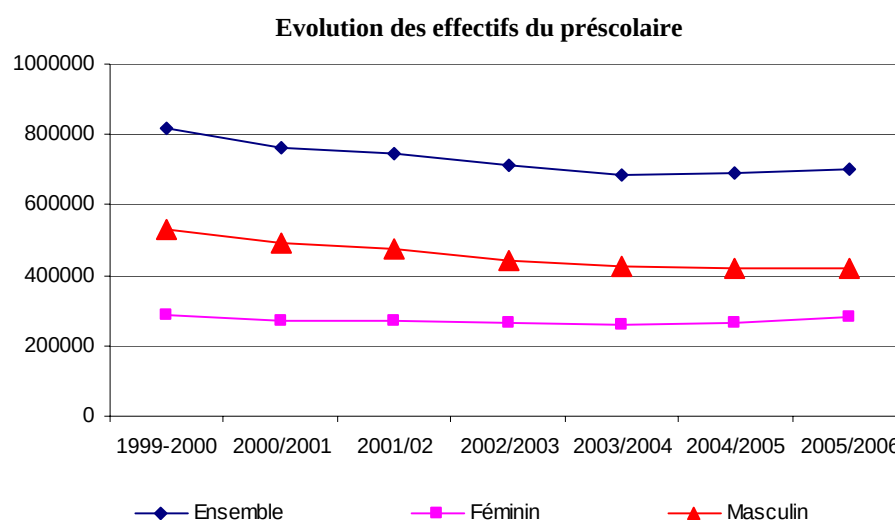
Le système d'éducation et de formation à travers les ressources humaines qu'il forme constitue un facteur clé du développement et de la croissance. Au Maroc, une réforme du système éducatif a été initiée depuis plusieurs années dont les orientations ont été définies en 1999 par la Charte Nationale d'Education et de Formation (CNEF). La Charte insiste sur l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement de base et sur la nécessité de consentir un effort spécial pour encourager la scolarisation des filles en milieu rural, en remédiant aux difficultés qui continuent à l'entraver.

2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

Depuis la mise en œuvre de la réforme en 2000/2001, celle-ci s'est traduite par l'amélioration sensible des indicateurs d'éducation et de formation. Des avancées notoires ont été enregistrées en matière d'accès à l'enseignement de base et dans d'autres domaines et espaces de rénovation prévus par la réforme.

2.1.1. Des résultats à consolider au niveau de la scolarisation

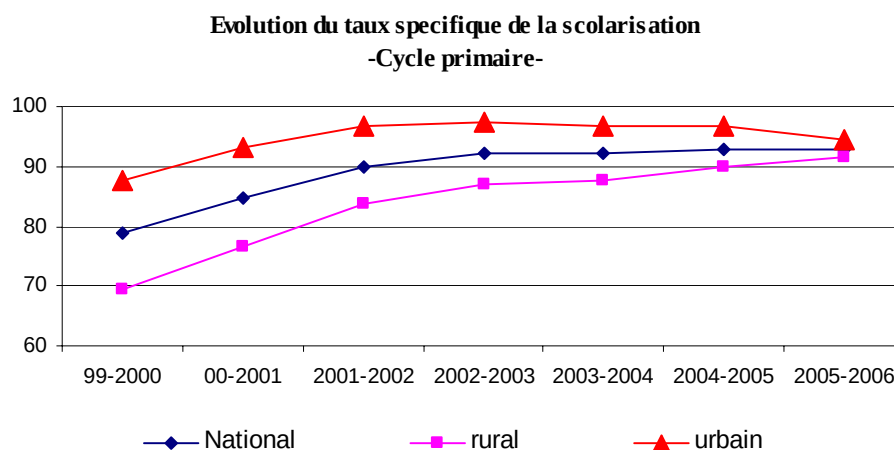
L'enseignement préscolaire, ouvert principalement aux enfants âgés de 4 à 5 ans, a marqué une régression. En effet, les effectifs inscrits dans les établissements autorisés et recensés par Département de l'Education Nationale (DEN) sont passés de 817 054 à 705 070 élèves entre 1999-2000 et 2005-2006. Ainsi, on note une décroissance annuelle moyenne de l'ordre de 2,5% par an au niveau national, contre 8,7 % en milieu rural et 1,7 % en milieu urbain. Les taux de scolarisation au préscolaire se situent en 1999-2000 à 55,20 % au niveau national, 67,5 % en milieu urbain et 44,2 % en milieu rural, contre 59,7 % au niveau national et 45,6 % en milieu rural en 2006-2007.



Source : MEN

Une analyse de la répartition des enfants au préscolaire, par milieu de résidence et par sexe, révèle des déficits accusés en milieu rural, principalement en raison de la non préscolarisation des filles. En effet, entre 2000 et 2003, le rapport moyen des filles dans les effectifs d'élèves préscolarisés âgés de 4 à 5 ans avoisinait 36,5 % au niveau national, 46 % en milieu urbain et seulement 21,1 % en milieu rural.

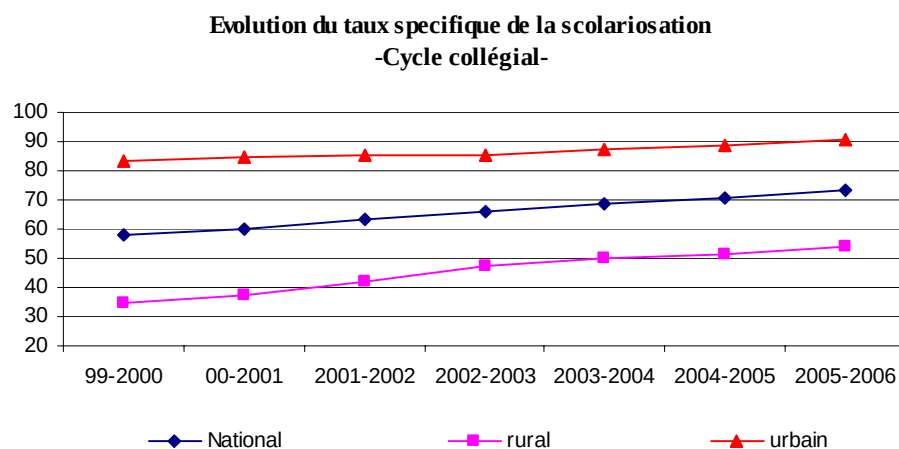
Au niveau de l'enseignement primaire: le taux net de scolarisation des enfants âgés de 6-11 ans est passé de 79 % en 1999-2000 à 94 % en 2006-2007.



Source : MEN

Quant au taux de scolarisation des filles âgées de 6 à 11 ans, il se situe au cours de la période 2001 à 2006, à 47,5 % au niveau national, 48,4 % en milieu urbain et 46,7 % en milieu rural.

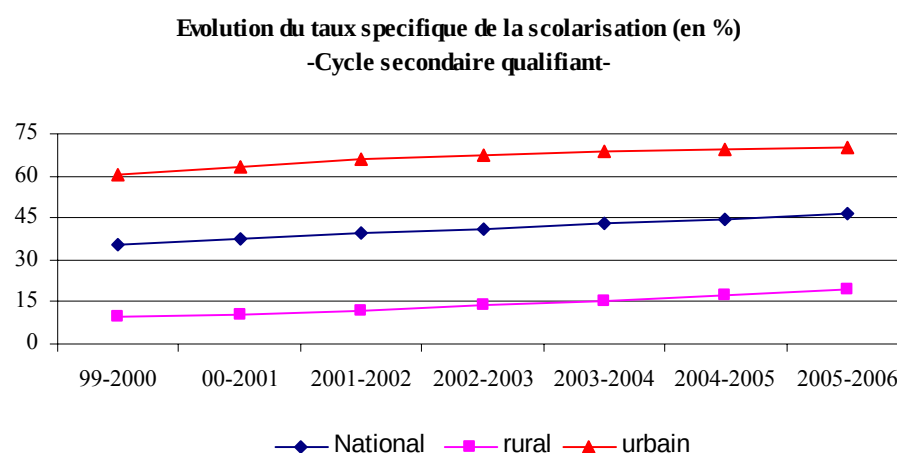
Concernant l'enseignement collégial, le taux de scolarisation des enfants âgés de 12 à 14 ans est passé au niveau national de 58 % en 1999-2000 à 74,5 % en 2006-2007. La part moyenne des filles par rapport aux effectifs globaux de cette catégorie de scolarisés a atteint entre 2001-2004, près de 44 % au niveau national, 37,6 % en milieu rural et 47,15 % en milieu urbain.



Source : MEN

Les taux de redoublement et d'abandon demeurent élevés. En effet, au cours des années 1999-2000 à 2001-2002, les taux moyens de redoublement sont estimés à environ 12,7% en 1^{ère} année, à 11,7% en 2^{ème} année et à 33% en 3^{ème} année; ceux d'abandon avoisinent respectivement les 11,7 %, 10 % et 20,7 %.

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire qualifiant : les taux net de scolarisation des jeunes âgés de 15 à 17 ans sont passés au niveau national de 35,4% à 48,1 % entre 1999-2000 et 2006-2007.



Source : MEN

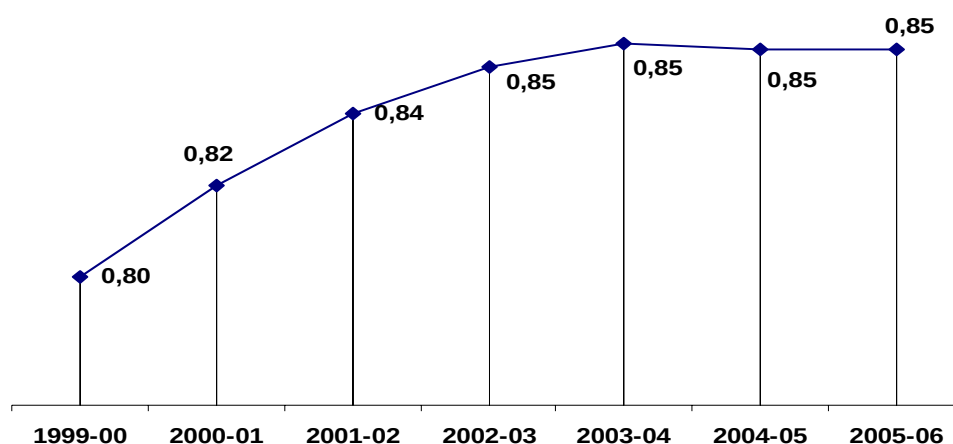
2.1.2. Elimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement de base

Conformément aux principes fondamentaux de la CNEF, le système éducatif doit œuvrer à la concrétisation du principe de l'égalité des citoyens, de l'égalité des chances qui leur sont offertes et du droit de tous, filles et garçons, à l'enseignement, que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain, conformément à la Constitution du Royaume.

Une analyse par sexe de l'évolution des enfants scolarisés dans l'enseignement de base montre une augmentation concomitante des effectifs des deux sexes, durant toute la période 2000-2006. Cette augmentation était plus importante en début de période afin d'assurer une plus grande intégration des élèves filles et garçon dans le système.

En outre, l'analyse de l'indice de parité entre les deux sexes montre que la part des filles scolarisées, par rapport à celle des garçons, est en amélioration depuis 1999-2000. Cette situation traduit les engagements pris en matière de scolarisation de la fille, comme le montre le graphique suivant :

Evolution de l'indice de parité



2.1.3. Alphabétisation et éducation non formelle

Selon les résultats de l'enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et l'abandon scolaire au Maroc, le taux d'analphabétisme en avril 2007 est estimé à 38,45 % pour la population âgée de 10 ans et plus, soit 31,38% chez les hommes contre 46,8% chez les femmes. En valeur absolue, ce taux se traduit par près de 9 millions de personnes analphabètes. Par ailleurs, les taux d'analphabétisme par milieu sont de 27,2 % en milieu urbain et de 54,4 % en milieu rural.

Le taux des enfants non scolarisés, âgés entre 10-14 ans, est de 13,3%, dont 87% dans le milieu rural et 64% chez les filles.

2.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

2.2.1. Charte Nationale d'Education et de Formation

La CNEF représente un cadre de référence en matière de politique éducative et de réforme. Elle a, pour l'essentiel, défini les principes du système d'éducation formation (SEF) dans ses fondements et ses finalités majeures, précisé les droits et devoirs des individus et des collectivités et appelé à une mobilisation nationale pour la rénovation de l'école. La charte vise la réalisation, entre autres, des objectifs suivants :

- Le premier porte sur la généralisation de l'enseignement et l'amélioration de sa qualité et de ses performances afin de combler les retards en matière d'alphabétisation et de scolarisation de base, aussi bien sur le plan de l'amélioration des résultats quantitatifs, déclinés en termes de taux de rendement interne, que sur le plan des réalisations d'ordre qualitatif, approchées en termes de niveau des acquisitions des apprenants. Au titre de la généralisation de la scolarisation, la charte insiste sur la nécessité de consentir un effort spécial pour encourager la scolarisation des filles en milieu rural, en remédiant aux difficultés qui continuent à l'entraver.

- Le deuxième objectif de la réforme a trait à la réalisation d'une cohérence structurelle du système d'éducation - formation selon deux niveaux complémentaires :
 - Une intégration interne pour donner plus de cohérence et de souplesse au déroulement des cursus scolaires et universitaires et pour assurer une gestion optimale des ressources humaines et matérielles du secteur.
 - Un ancrage effectif du système d'éducation et de formation à son environnement socioéconomique, ensuite. La réalisation de cet objectif suppose l'adaptation des contenus et des programmes aux besoins de l'environnement, l'implication des acteurs socio-économiques dans la vie des établissements d'éducation et de formation, et l'instauration de liens étroits entre les activités éducatives et de formation et le monde professionnel.

2.2.2 Stratégie 2020

La stratégie d'action du Ministère de l'Education Nationale relative à la gestion du développement du système éducatif prend appui sur les objectifs visés par la CNEF. Cette stratégie déclinée à l'horizon 2020 définit trois scénarios d'évolution du système éducatif qui tiennent compte des progrès réalisés en matière de scolarisation et de ceux devant être accomplis pour atteindre les objectifs de la Charte.

Le premier est le scénario 0 ou tendanciel qui reconduit l'évolution du système éducatif selon la situation actuelle. Le second est le scénario 1 ou scénario à efficacité rapide, qui consiste à améliorer le rendement du système éducatif selon les objectifs de la Charte en matière d'amélioration de l'efficacité et de rétention aux différents cycles de l'enseignement. Le troisième est le scénario 2 ou scénario à efficacité progressive, qui consiste à améliorer le rendement du système éducatif de façon progressive, sans créer de rupture dans le fonctionnement du système éducatif.

2.2.3 Stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle

La stratégie nationale en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle établi par le Secrétariat d'Etat chargée de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle (SECAENF) s'appuie aussi bien sur des fondements nationaux qui tiennent compte des spécificités de la société marocaine que sur des fondements internationaux figurants dans les conventions ratifiées par le Maroc et les recommandations des congrès et forums.

Cette stratégie vise la réduction du taux d'analphabétisme à moins de 20 % à l'horizon 2010 et l'éradication de ce fléau en 2015. Elle vise également la réduction du taux de déperdition scolaire à 2% à l'horizon 2010 et la garantie de l'éducation pour tous les enfants non scolarisés ou déscolarisés à l'horizon 2010.

Les actions du Département de l'éducation nationale s'inscrivent dans le cadre de la réalisation d'une part, de l'OMD2 qui consiste à assurer l'éducation primaire pour tous à travers la cible 3 qui vise à donner, d'ici à 2015, à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires et d'autre part, de l'OMD3 visant à promouvoir l'égalité des sexes à travers la cible 4. Cette cible ambitieuse d'éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement en 2015.

Parallèlement à ces cibles adoptées par la Communauté Internationale, le Maroc a intégré 3 nouvelles cibles dans l'OMD 2 en vue de rattraper le retard enregistré en matière de scolarisation et d'alphabétisation tout en veillant à assurer une égalité des chances entre les sexes. Il s'agit de :

- la cible 7 : Généraliser, d'ici à 2015, la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire.
- la cible 9 : Donner, d'ici à 2015, à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études collégiales.
- la cible 10 : Eradiquer, d'ici à 2015, l'analphabétisme des hommes et des femmes âgés de 10 à 25 ans et réduire de moitié par rapport à 1990, le taux global d'analphabétisme.

2.3. Programmes et projets mis en œuvre

Afin de réaliser les objectifs fixés dans le domaine de l'enseignement, le Département de tutelle a lancé un ensemble de programmes, projets et actions.

2.3.1. Mesures d'amélioration des conditions sociales des élèves

En vue d'encourager la scolarisation et de lutter contre l'abandon scolaire en milieu rural, un ensemble de mesures d'appui à la scolarisation ont été prises. Il s'agit de l'élargissement du réseau des cantines scolaires et des internats, et l'augmentation du nombre des bénéficiaires des nouvelles bourses, du développement du transport scolaire au profit des élèves demeurant loin des établissements scolaires, de l'amélioration des services de santé scolaire à travers la mise en place d'un programme de coopération avec les différents partenaires agissant dans le domaine de la santé et de l'enfance et de la poursuite des campagnes de sensibilisation pour l'encouragement de la scolarisation.

En plus des efforts déployés par le ministère en matière d'extension de la capacité d'accueil et de l'équipement, un appui social est assuré aux profits d'élèves nécessiteux. Cet appui concerne le service de la cantine scolaire, l'hébergement et les manuels scolaires. Les actions entreprises concernent l'ouverture de 596 cantines scolaires en milieu urbain et 5006 cantines en milieu rural, l'ouverture de 203 internats pour l'enseignement secondaire collégial et 217 internats pour l'enseignement secondaire qualifiant et l'hébergement de 12 500 élèves à Dar attaliba et Dar attalib.

Evolution des bénéficiaires des actions de soutien (Enseignement public)

			1999-00	2002-03	2005-06
Primaire	Cantines scolaires	Total	956.719	974.628	917.662
		Filles	385.350	464.328	435.136
	Boursiers	Total	514	660	577
		Filles	85	201	199
	Internes	Total	208	633	597
		Filles	37	182	199
Collégial	Cantines scolaires	Total	10.963	19.011	20.946
		Filles	2.560	6.263	7.849
	Boursiers	Total	29.802	37.173	40.803
		Filles	7.275	11.250	14.638
	Internes	Total	30.169	34.616	38.014
		Filles	7.428	10.642	13.835

Source : Département de l'Éducation Nationale/Direction de la Stratégie de la statistique et de la Planification

2.3.2. Autres actions

D'importantes actions ont été également entreprises concernant les différents niveaux de l'enseignement.

Préscolaire : les actions prévues dans le domaine du préscolaire concernent l'accroissement de la capacité d'accueil via la mise en place de classes du préscolaire au sein ou à proximité des écoles primaires, la recherche de flexibilité au niveau des programmes, des horaires et des méthodes pédagogiques, et l'établissement d'une carte préscolaire avec pour perspective la généralisation de l'enseignement préscolaire à l'horizon 2006-2007.

Primaire : Dans le cadre des efforts déployés pour généraliser l'enseignement primaire des mesures ont été prises notamment l'extension des infrastructures d'accueil (établissements, salles de classe, équipements nécessaires...). Ainsi, au cours de l'année scolaire 2005-2006, le nombre des établissements scolaire a atteint pour l'enseignement primaire : 6857 écoles primaires dont 4022 secteurs scolaires abritant 13349 satellites ; contre 5940 écoles en 1999-2000, enregistrant ainsi un accroissement de 16.26%. En milieu rural, cet effort apparaît nettement en atteignant 4246 écoles en 2006, ce qui dénote une importante augmentation de 23.11% par rapport aux données de 2000.

Par ailleurs, le Ministère a déployé des efforts pour l'extension des structures d'appui à la scolarisation. Le taux de couverture des établissements scolaires en latrines, en eau potable, en électricité et en bibliothèques a atteint 41,9% des établissements scolaires primaires.

Secondaire collégial : le MEN a déployé des efforts pour l'extension des structures d'appui à la scolarisation. Le taux de couverture des établissements scolaires en eau potable, en électricité et en bibliothèques et autres, a atteint les niveaux suivants : 96,2% des collèges sont équipés de salles scientifiques, 92,8% de laboratoires, 80% de bibliothèques, 84% de terrains de sport, alors que 96,1% des collèges ont une source d'eau potable, 96,8% sont branchés au réseau électrique en milieu urbain et rural. Le taux de couverture des collèges en salles multimédia a atteint 46,3%.

Alphabétisation et éducation non formelle : Le SECAENF a entrepris un ensemble de projet afin de renforcer les efforts en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle notamment :

- La révision des manuels existants dans le cadre du projet Alpha-Maroc mis en œuvre avec la Banque Mondiale.
- Le lancement du projet ALEF "Promotion de l'apprentissage et de l'employabilité pour un avenir meilleur" par l'USAID Maroc qui cible prioritairement les filles et les femmes en milieu rural dans un champ d'intervention couvrant 4 régions notamment l'Oriental, Chaouia Ouardigha, le Grand Casablanca et Meknès-Tafilalet.
- L'élaboration de nouveaux programmes et outils adaptés aux besoins des bénéficiaires et aux spécificités de leur environnement géographique, socio-économique et socio-culturel. Des fascicules de post alphabétisation sont également édités dans le but de sensibiliser les néo alphabètes à des questions de grand intérêt pour leur vie quotidienne. Cinq fascicules sont déjà achevés, portant sur : le code de la famille, la citoyenneté, la santé, l'eau, et la conservation foncière.
- L'élaboration d'outils génériques multimédia pour l'alphabétisation. Cette initiative qui consiste à faire migrer les contenus des programmes d'alphabétisation vers des supports multimédia est réalisée par le SECAENF en partenariat avec le Ministère des Affaires Economiques et Générales.
- Le programme de soutien éducatif a été conçu dans le but d'atteindre comme objectifs stratégiques la réduction à 2 % du taux d'abandon scolaire à l'horizon 2010 et la rétention dans le système scolaire d'au moins 80 % des bénéficiaires du soutien scolaire. Dans ce programme, l'intervention s'articule autour du soutien pédagogique aux élèves menacés d'abandon à cause de difficultés scolaires, du soutien social aux élèves menacés d'abandon à cause de difficultés socio-économiques, du soutien psychologique et de la formation des intervenants.
- La mise en place de cellules de veille au niveau des établissements scolaires, dont de 72 % au niveau des établissements primaires. Ces cellules ont considérées comme un mécanisme de diagnostic, de prévention et de traitement de la question de l'abandon scolaire.

2.3.3. Appui des partenaires internationaux

Plusieurs partenaires du Maroc soutiennent la réalisation de la réforme de l'enseignement. Dans ce cadre le Programme d'Appui à la Réforme du Système Educatif Marocain (PARSEM) vise à appuyer la mise en œuvre des aspects prioritaires du Cadre Stratégique de développement du

système éducatif devant matérialiser les objectifs de la charte. Les activités à appuyer par le PARSEM sont structurées selon trois composantes principales à savoir la généralisation de la scolarisation, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et le renforcement des capacités institutionnelles en améliorant la capacité de gestion à tous les niveaux administratifs.

Par ailleurs, le projet d'Appui à l'Enseignement Fondamental (APEF) cible l'éducation de base de la tranche des 4-15 ans tout en accordant la priorité aux élèves du milieu rural. Il a été lancé en 2003 par le Fond de Solidarité Prioritaire français et le MEN. Il vise la réduction des disparités géographiques et de genre et l'intégration de la femme dans le développement en augmentant la fréquentation des établissements scolaires et en améliorant la qualité de l'offre d'éducation de base.

2.4. Analyse budgétaire

Répartition du Budget au sein du Département de l'Education Nationale (DEN)

Le budget du Département de l'Education Nationale a connu une amélioration notable entre 2006 et 2007 passant de 26,23 milliards de dirhams à 28,6 milliards soit une croissance de 9 %. Cette progression a touché les différentes composantes. En effet, la masse salariale, les crédits alloués au matériel et dépenses diverses et l'enveloppe de l'investissement ont connu une évolution respectives de l'ordre de 9 %, 6% et 14%.

Concernant la répartition de ce budget sur les entités du DEN, il est à noter qu'il n'y'a pas de répartition de crédits entre Directions Centrales. Cependant l'enveloppe allouée aux Académies Régionales de l'Education et de Formation est répartie comme suit :

Subvention d'exploitation :

La répartition de la subvention d'exploitation est effectuée sur la base des objectifs clés représentés par 49 indicateurs émanant d'une étude effectuée au sein de la Direction des Affaires Générales, du Budget et du Patrimoine. Les valeurs attribuées à ces indicateurs pour l'année 2007 sont les suivantes:

- 40,35% de la subvention d'exploitation est répartie selon le nombre de bénéficiaires des services de soutien (les bénéficiaires d'internats et de cantines scolaires) ;
- 20,56% de la subvention a été répartie selon l'infrastructure des AREF (nombre des établissements, cantines et internats) ;
- 14,85 % de la subvention a été répartie selon le nombre des élèves ;
- 12,42 % de la subvention a été répartie selon l'effectif du personnel ;
- 2,98% de la subvention a été répartie selon les classes ;
- 6,62% de la subvention a été répartie selon les caractéristiques de la région (l'éloignement par rapport à l'Administration Centrale) ;
- 2,23% de la subvention a été répartie à parts égales entre les Académies Régionales de l'Education et de la Formation

Il est à relever que 16% de cette subvention a été répartie sur la base des spécificités de certaines régions en tenant compte notamment des difficultés et du taux de pauvreté.

Subvention d'investissement:

La répartition du budget d'investissement a été faite en tenant compte des engagements du Département par rapport aux bailleurs de fonds et aux différents partenaires ainsi que des consolidations des projets en cours. Pour les projets financés par le budget d'investissement durant l'exercice 2007, on peut les regrouper dans le tableau suivant :

Projet	Crédit de paiement pour l'année 2007
Développement de l'enseignement primaire	40 700 000
Développement de l'enseignement secondaire collégial	46 060 000
Projet d'appui à l'enseignement de qualité (BAD)	10.000.000
Projet de Développement de l'enseignement secondaire collégial en milieu rural (JBIC)	500.000
Développement de l'enseignement secondaire qualifiant	72.000.000

Répartition du Budget au sein du SECAENF

Le budget alloué au SECAENF a connu une amélioration entre 2005 et 2007, passant de 111,6 millions de dirhams à 152,5 millions de dirhams, soit une augmentation de 16,9 %. Les dépenses de fonctionnement se situent en 2007 à 29,5 millions de dirhams et les dépenses d'investissement à 123 millions de dirhams. Ce dernier est affecté à hauteur de 82,5 % à la Direction de lutte contre l'Analphabétisme.

Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Dans le cadre de la réforme budgétaire visant à mettre en œuvre une nouvelle approche axée sur les résultats et la performance, chaque département ministériel a défini un ensemble d'indicateurs d'objectifs chiffrés qui permettent d'établir un lien entre les crédits alloués à l'action, programme ou activité et les résultats visés et attendus de l'utilisation de ces crédits.

Département de l'éducation nationale

Le Département de l'Education Nationale a adhéré, depuis 2006, à la nouvelle approche budgétaire tendant à améliorer l'efficacité de la dépense publique et de la réforme de la gestion publique a ainsi défini un ensemble d'indicateurs d'objectifs pour les budgets de fonctionnement et d'investissement, sur la base des principales missions des différentes entités du Ministère.

L'analyse des indicateurs relatifs au budget de fonctionnement et d'investissement a fait ressortir l'existence de certains qui sont sensibles au genre puisqu'ils sont gendérisés par sexe, par milieu et par tranche d'âge. Il s'agit entre autres du « Taux de scolarisation des enfants âgés de 4 à 5ans par milieu et sexe dans la région », du « Taux de réussite des filles aux examens de la fin du cycle primaire (6ème) dans la région », du « Taux de réussite des filles aux examens de la fin du cycle secondaire collégial (9ème) dans la région ». Il s'est avéré également l'existence d'autres indicateurs sensibles au genre qui mériteraient d'être révisés en les gendérisant par sexe et par tranche d'âge pour être plus pertinents. Sans être exhaustif, on peut citer les indicateurs suivants : le « Nombre moyen d'agents par poste de travail informatique », « l'effectif global des inscrits

dans les classes préparatoires au niveau national », le « Nombre d'élèves scolarisés au niveau de l'enseignement primaire dans la région », le « Nombre d'élèves scolarisés au niveau de l'enseignement secondaire qualifiant dans la région », le « Nombre d'inscrits dans les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) dans la région ».

SECAENF

L'intégration de la nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats par le SECAENF est prévue pour la Loi de Finances 2008. La mise en place du nouveau dispositif relatif à la gendérisation du budget, dans le cadre d'un projet piloté par le Ministère des Finances et l'UNIFEM, est en cours. Ce projet a une portée stratégique dans la mesure où il permettra la mise en place de la globalisation des crédits pour le SECAENF et des indicateurs de performance et permettra ainsi d'accentuer l'empreinte genre dans la formulation des politiques publiques, notamment en matière sociale.

Pour le SECAENF, l'année 2007 sera marquée par le renforcement de ses capacités institutionnelles et l'amélioration du pilotage et de la gouvernance de ses stratégies. Plusieurs actions concomitantes sont en voie de réalisation dans ce sens et qui permettront la mise en place du système d'information, l'élaboration de la carte de l'analphabétisme, la révision de la stratégie du département et l'élaboration d'un cadre de dépenses à moyen terme.

Le SECAENF est en cours de développement des indicateurs d'objectifs dans le cadre du projet relatif à la gendérisation du budget sur la base des principales missions des différentes entités du Secrétariat. Par rapport à la question genre, le SECAENF s'est engagé à :

- Consolider un système d'information sensible au genre permettant d'affiner le ciblage géographique de l'analphabétisme et des inégalités
- Élaborer un rapport annuel d'évaluation genre des politiques et des stratégies mises en œuvre par ses soins.
- Développer les capacités d'intégration en amont, au niveau de la planification, de l'impact attendu selon l'optique genre et des critères d'identification et de sélection de projets, et en aval, l'analyse de l'impact des budgets sur les hommes, les femmes, garçons et filles.

L'analyse des indicateurs pré établis par le SECAENF que ce soit dans le domaine de l'alphabétisation ou dans le domaine de l'éducation non formelle a fait ressortir l'existence de certains qui sont sensibles au genre notamment le « taux d'analphabétisme de la population âgée de 15 ans et plus par sexe », « nombre de femmes inscrites dans les programmes d'alphabétisation en milieu rural », « taux de déscolarisation des enfants âgés de 9 à 14 ans selon le sexe et le milieu de résidence », « répartition des enfants déscolarisés par sexe et milieu de résidence », « répartition des enfants déscolarisés selon la raison principale de déscolarisation par sexe et milieu de résidence », « Nombre de filles inscrites dans les programmes de l'éducation non formelle en milieu rural », « nombre de filles ayant bénéficié du soutien éducatif »

L'analyse des indicateurs d'objectifs a révélé également l'existence d'indicateurs non sensibles au genre tels que « taux d'opérationnalisation du système d'information », « existence d'un plan de développement par AREF et DP », « taux de couverture territoriale du système d'information », « nombre d'opérateurs conventionnés », « nombre d'ONGs qualifiées »,...

3. Département de la Formation Professionnelle

Le rôle de la promotion de l'emploi et du revenu, notamment du point de vue du développement des compétences professionnelles, est déterminant dans la lutte contre la pauvreté. En permettant un accès au marché de l'emploi déjà existant ou en créant de nouveaux emplois, la formation joue un rôle primordial dans la création d'opportunités d'emploi pour les femmes et les hommes.

Dans ce sens, les mission du Secrétariat d'Etat chargé de la Formation Professionnelle (SEFP) consistent à élaborer la politique du gouvernement en matière de formation professionnelle, à exécuter et à évaluer les stratégies élaborées pour le développement du secteur dans tous les domaines, à l'exception de ceux dévolus, en la matière, à l'Administration de la Défense Nationale et à la Direction Générale de la Sûreté Nationale.

3.1. Analyse de la situation et pertinence de l'approche genre pour la Formation Professionnelle

Le secteur de la formation professionnelle est investi d'une double mission, celle de satisfaire les besoins des entreprises pour améliorer leurs performances et leur compétitivité et celle de répondre aux besoins des populations pour favoriser leur insertion dans la vie active et assurer leur promotion socio-professionnelle. Pour accomplir ces missions, des efforts considérables ont été entrepris par le Secrétariat d'Etat chargé de la Formation Professionnelle, durant la dernière décennie, ayant permis un développement remarquable de l'appareil de formation professionnelle.

3.1.1. Diagnostic de la situation

L'accès au système de la formation professionnelle dans les différents niveaux de formation (spécialisation, qualification, technicien et technicien spécialisé) est ouvert aussi bien aux filles qu'aux garçons sur la base des mêmes conditions comme le prévoit la Constitution marocaine qui stipule que les citoyens ont droit égal à l'éducation et au travail.

La mise en œuvre de la réforme engagée en 1984, qui a conduit à la multiplication et la diversification des partenaires de la formation, s'est traduite par la mise en place de structures et d'une organisation adaptée aux nouvelles finalités du système et a permis d'atteindre des résultats encourageants dans le domaine de la formation professionnelle.

La cadence de création des établissements de formation professionnelle, durant les quatre dernières années, a été beaucoup plus importante dans le secteur privé (13%) que dans le secteur public (4%), ce qui explique le nombre important des établissements privés (1858) qui représentent près de 79% du nombre total d'établissements de formation pour l'année 2006/2007. Cependant, et malgré leur nombre limité, les établissements publics forment la grande partie des stagiaires à hauteur de 71% pour la seule année 2006/2007. En outre, les investissements destinés aux établissements publics de formation professionnelle nécessitent des fonds importants que le secteur privé ne peut mobiliser.

Il est à noter que la fille occupe plus de la moitié de l'effectif des stagiaires dans le secteur privé alors qu'elle ne représente que le tiers dans le secteur public. Ceci s'explique par la nature des formations offertes par le privé qui attire plus la fille que le garçon (esthétique, prothèse dentaire, coiffure, kinésithérapie...). L'évolution de l'effectif des stagiaires par secteur (public ou privé) et par mode de formation (résidentielle et alternée) se présente comme suit :

Evolution de l'effectif des stagiaires par opérateur (public ou privé)						
Année	Public		Privé		Total	
	Total	filles (%)	Total	filles (%)	Total	filles (%)
2003/2004	98 177	30	64 818	56	162 995	40
2004/2005	106 029	34	65 764	65	171 793	43
2005/2006	120 331	37	66 270	57	186 601	44
2006/2007	135 670	34	67 184	59	202 854	42

Source :SECFP

La FP offre des formations selon le niveau de scolarité : le niveau « Spécialisation » est réservé pour les stagiaires ayant le niveau de la cinquième année de l'enseignement primaire, le niveau « Qualification » est réservé pour les stagiaires ayant suivi leur cursus jusqu'à la neuvième année du collège, le niveau « Technicien » est réservé aux stagiaires ayant un niveau bac et enfin, le niveau « Technicien Spécialisé » pour les bacheliers.

Les stagiaires de sexe féminin sont à part égal dans le niveau Spécialisation (50%), ce taux a connu une nette augmentation (46%) par rapport à 2004/2005. Néanmoins, leur part dans les autres niveaux reste assez importante, notamment dans le niveau Technicien (48%) suivi par le niveau Technicien Spécialisé (47%).

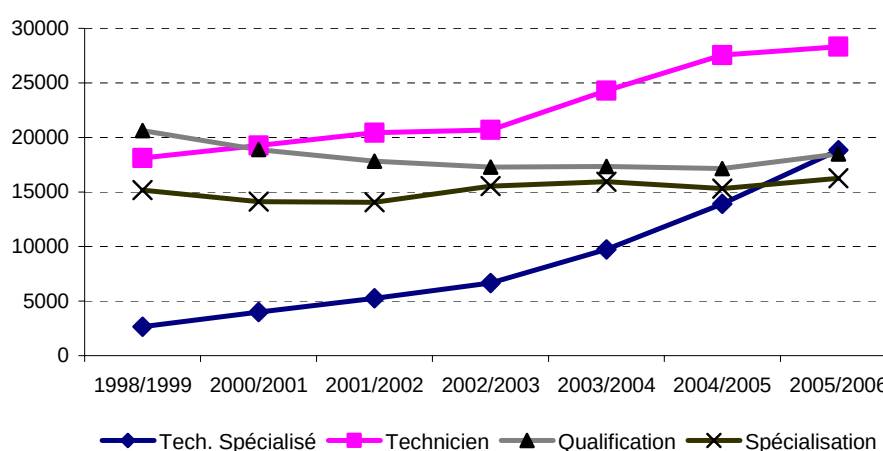
Répartition des stagiaires filles par niveau (2005/2006)			
Niveau	Effectif des stagiaires	Dont filles	Taux de féminisation
Spécialisation	33104	16381	50%
Qualification	53997	18481	34%
Technicien	59410	28324	48%
Tech. spécialisé	40090	18823	47%
Total	186601	82009	44%

Source :SEFP

La répartition des effectifs des stagiaires de sexe féminin par niveau montre que la part de ces dernières dans le niveau Technicien Spécialisé (47%) a augmenté de 3 points par rapport à l'année 2004/2005 (44%).

Par niveau, on note une évolution favorable des effectifs des stagiaires de sexe féminin dans les niveaux de formation technicien et technicien spécialisé, niveaux les plus élevés du système, au détriment du niveau qualification. D'autre part, le niveau spécialisation a connu une légère augmentation des stagiaires filles.

Evolution des effectifs des stagiaires filles



Source :SEFP

Les filières mixtes représentent 43% du nombre total des filières, enregistrant ainsi une forte augmentation (11% en 2003). Ceci s'explique par l'accès des filles depuis quelques temps à des filières dites « masculines » comme celles relevant du secteur IMME et du BTP, et ce en dépit des résistances culturelles et sociales.

Répartition des stagiaires par secteurs de formation

Secteur	Effectif global	Effectif filles	Tx féminisation En %
Santé	5383	4343	81
Textile-confection	14048	10013	71
Artisanat de production	12479	8432	68
Administration-gestion	62827	36272	58
Hôtellerie-tourisme	8843	3778	43
Autres	8442	3499	41
Artisanat de services	31940	12227	38
Agriculture	3064	656	21
BTP	12975	1537	12
IMME	26600	1252	5
Total	186601	82009	44

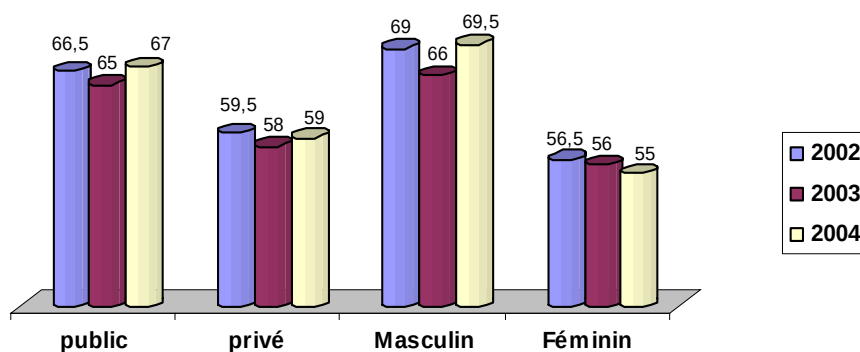
Source :SEFP

3.1.2. Évaluation du système de la SEFP

Globalement, sur 100 stagiaires qui accèdent à la formation professionnelle résidentielle et alternée, 70 en sortent diplômés. Par ailleurs, le taux d'insertion à neuf mois est en moyenne plus élevé de 10 points pour les lauréats des établissements publics que ceux des établissements privés. Le même constat est observé en comparant le même taux selon le sexe. Durant la période 2002-2004, le taux d'insertion des lauréats masculins est en moyenne plus élevé de 11 points par rapport

à celui du sexe féminin. Cette disparité pourrait être expliquée par des facteurs socio-culturels et des stéréotypes des employeurs.

Evolution du taux d'insertion à 9 mois



Source : SEFP

3.2. Les politiques publiques et cibles à atteindre

La Charte Nationale d'Education et de Formation, adoptée en 1999, a consacré la formation professionnelle en tant que levier pour la satisfaction des besoins en compétences des entreprises d'une part, et pour la promotion de l'emploi des jeunes et l'amélioration de l'employabilité des travailleurs, d'autre part, et la décennie 2000-2010 a été déclarée décennie nationale de l'éducation et de la formation.

Basée sur une nouvelle approche intégrée pour ancrer le dispositif de formation dans le secteur productif, le SEFP a élaboré une nouvelle stratégie qui repose sur :

- La réalisation de programmes sectoriels de formation professionnelle dans un cadre contractuel avec les professionnels;
- Le développement de la formation professionnelle en milieu du travail ;
- La réingénierie du dispositif de FP selon l'Approche par compétences.

Cette stratégie repose également sur une politique d'ouverture et de partenariat dynamique associant les pouvoirs publics, les chambres et associations professionnelles, les partenaires sociaux, les ONG, etc... Les principaux axes et objectifs retenus pour le développement du secteur se présentent comme suit :

- Le développement et la mise à niveau de l'appareil de formation, dont les effectifs globaux des stagiaires, tous modes de formation confondus, sont passés de 133.000 en 1999/2000 à 159.000 en 2002/2003 et à 239.000 en 2006/2007. Ces effectifs atteindront 258.000 au titre de 2007/2008 et 300.000 en 2010/2011.
- La mise à niveau et la promotion du secteur de la formation professionnelle privée pour accueillir 70.000 stagiaires en 2007/2008 et 72.400 en 2010/2011, contre 55.800 en 1999/2000 et 64.450 en 2002/2003.
- La consolidation des mécanismes mis en place pour le développement de la formation en cours d'emploi, dans l'objectif de faire bénéficier annuellement 30% des salariés déclarés à la CNSS des actions de formation continue à l'horizon 2010, contre 16% en 2002 et 10% en

2000.

- La mise à niveau des ressources formatives humaines et pédagogiques, notamment par la valorisation du vécu professionnel des formateurs afin de constituer progressivement un corps ayant la culture d'entreprise et par la réingénierie de la formation professionnelle selon l'approche par compétences.

Pour mener à bien l'ensemble de ces axes stratégiques de développement, le SEFP a procédé, en 2005, à la refonte de ses structures centrales pour qu'elles soient en phase avec les chantiers ouverts notamment ceux relatifs à la réingénierie du système de formation professionnelle selon l'approche par compétences et à l'ancrage de la formation en milieu professionnel.

3.3. Programmes et projets mis en œuvre

La satisfaction de la demande de formation s'est améliorée ces dernières années grâce aux efforts déployés pour la création, l'extension et l'amélioration de la capacité d'accueil du dispositif de formation professionnelle. Dans ce sens, il est prévu d'entreprendre les actions suivantes :

- La création de 9 Etablissements de Formation Professionnelle (EFP), avec une capacité d'accueil de 1530 places pédagogiques (PP) au titre de l'année 2006/2007, financés par le Budget général de l'Etat ;
- La création de 11 EFP et l'extension de 9 autres avec une capacité additionnelle de 3900 PP, dans le cadre du Programme Méda II, au titre de l'année 2007/2008 ;
- la création avec l'appui de l'Agence Française de Développement de plusieurs EFP dans différents secteurs porteurs (Audiovisuel, création et mode, industrie du cuir, BTP, IMMEE...) dont l'ouverture est programmée entre 2008 et 2010 ;
- Le lancement de la création de 16 EFP, au titre de l'année 2007/2008, notamment dans les secteurs des TIC, du Textile, des IMMEE, de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat.

Par ailleurs, la promotion et le développement de la FP privée passe par la poursuite du programme de la qualification des filières de formation, initié depuis 1998, l'accréditation des EFPP dont l'opération a été lancée depuis 2003, ensuite, la mise à niveau de l'encadrement administratif et pédagogique, ainsi que le développement de la formation à distance via Internet et le Satellite.

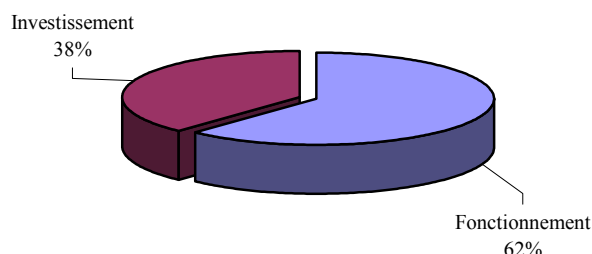
3.4. Analyse genre du budget du SEFP

3.4.1. Répartition du budget

Le budget d'investissement du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle s'élève à 327.853.000 dirhams pour l'exercice 2007 dont plus de la moitié est dédié au SEFP. Toutefois, la part du budget d'investissement du SEFP reste insignifiante (0,7%) par rapport au budget général d'investissement de l'Etat.

Quant au budget de fonctionnement du MEFP pour le même exercice, il s'élève à 487.423.000 dirhams dont 64,4% est attribué à la SEFP.

Répartition du budget global de l'exercice 2007 du SECFP



Source : Direction du Budget, MEF

Près de 80 % du budget d'investissement du SEFP est alloué à l'OFPPPT et à la Direction de la Formation en Milieu Professionnel. Cette importante dotation s'explique par l'importance des missions de ces deux structures qui constituent l'ossature du secteur de la formation professionnelle. D'une part l'OFPPPT reçoit, entre autre, une subvention dans le cadre du projet « Formation professionnelle avec la Banque Européenne d'Investissement » de l'ordre de 51,6 millions de dirhams et d'autre part, le budget d'investissement de la Direction de la Formation en Milieu Professionnel est alloué presque entièrement au programme de développement de la formation professionnelle par apprentissage.

3.4.2. Sources de financement

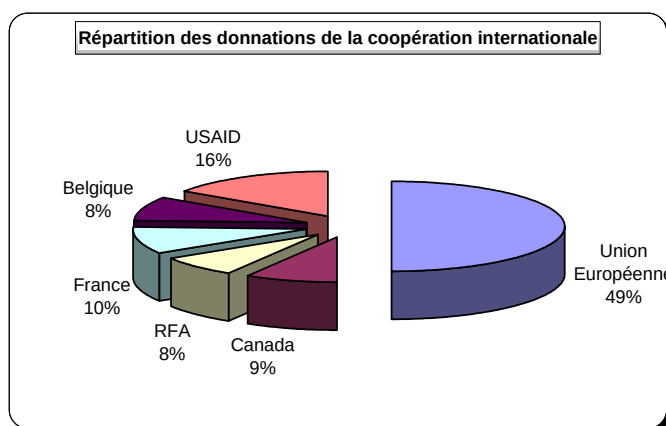
Dans le cadre de développement et de mise à niveau de l'appareil de formation, le Gouvernement et le Patronat ont signé des accords-cadre pour la mise à niveau de quatre secteurs particulièrement porteurs, à savoir le tourisme, le textile, le cuir et les technologies d'information et de communication (TIC).

Pour faire face au déficit en personnel qualifié auquel sont confrontés actuellement ces secteurs, le SEFP a élaboré, de concert avec les parties concernées, des plans sectoriels de formation, dont le financement est assuré, en plus du budget général de l'Etat, par le Programme Meda II. En effet, le montant global du programme est de 75 millions d'Euros, dont 50 millions d'Euros à titre de don.

En ce qui concerne le programme de développement de la FP au profit des populations vulnérables, plusieurs actions ont été menées dans ce sens. En effet et en vue de favoriser la réinsertion socioprofessionnelle des populations vulnérables, le ministère a élaboré un plan de développement des formations au profit, notamment, des détenus et des déficients visuels et ce, en partenariat avec les parties concernées.

Dans le cadre du développement de la formation en cours d'emploi, plusieurs mécanismes de financement ont été développés. Il s'agit en particulier d'un mécanisme qui porte sur la création de Groupements Interprofessionnels d'Aide au Conseil (GIAC), constitués par les organisations professionnelles des entreprises.

Afin d'assurer la pérennité financière de ces mécanismes, un décret modifiant le décret portant création de la Taxe sur la Formation Professionnelle (TFP) a été adopté en 2002. Aux termes de ce décret, 20% du produit de la TFP, soit 150 millions de DH, a été réservée, au titre de 2002, au financement des actions de formation en cours d'emploi. Cette part a atteint 26% en 2006 (soit 226 millions de DH) et sera de 30% en 2007 (soit 300 millions de DH environ).



Source : SEFP

Il est à souligner que le secteur de la FP est très sollicité dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale. En effet, plusieurs partenaires internationaux participent activement au financement de la formation professionnelle. L'Union Européenne avec un montant de 50 millions d'euros pour la période 2003-2009, dans le cadre du programme MEDA2, demeure le principal acteur appuyant le secteur de la FP.

3.5. Impacts attendus des programmes

Parmi les principaux impacts attendus des programmes dédiés à la formation professionnelle, il y a lieu de citer l'amélioration de l'employabilité des jeunes en leur procurant des formations adaptées au marché de l'emploi. Ces programmes participent également à la mise à niveau des entreprises par le biais de la qualification de leur main d'œuvre. De plus, la formation d'une main d'œuvre qualifiée dans les secteurs porteurs, notamment dans le cadre du programme Emergence, permet d'améliorer l'attractivité des investissements directs étrangers.

Il est à signaler que les programmes de la formation professionnelle sont adaptés aussi bien aux besoins des entreprises qu'aux besoins des populations. Ces différents programmes entrepris par le SECFP ainsi que leurs impacts attendus sont comme suit :

- *Formation en Cours d'Emploi* : Développement de la qualification et des compétences des salariés et accompagnement de la mise à niveau des entreprises pour favoriser leur compétitivité.
- *Formation par Apprentissage* : Faire acquérir aux jeunes filles et garçons des qualifications professionnelles favorisant leur insertion dans la vie active, contribuer à l'amélioration de l'encadrement des PME/PMI, contribuer à la sauvegarde des métiers de l'artisanat par son apprentissage aux jeunes filles et garçons et assurer aux jeunes ruraux une formation adaptée aux spécificités de leur milieu.

- *Programme de la Réingénierie du Système de Formation Professionnelle selon l'Approche Par Compétence (APC)* : Adapter l'offre de FP aux besoins du monde du travail, améliorer les capacités des ressources humaines au niveau central et local en matière de gestion et de mise en œuvre de l'APC dans les EFP et contribuer à l'augmentation du taux d'insertion des lauréats de la FP.
- *Mise à niveau du secteur de la formation professionnelle privée* : les impacts attendus de ce programme consistent à :
 - promouvoir l'offre de formation, particulièrement dans les secteurs prioritaires identifiés;
 - poursuivre la qualification des filières et l'accréditation des EFPP en plus de la mise en place d'un système d'édition et de gestion des diplômes délivrés par les établissements accrédités;
 - mettre à niveau des ressources formatives du secteur;
 - élaborer des programmes de formation selon l'approche par compétences et leur implantation dans les secteurs retenus, dans le cadre du BGE et du programme MEDAIL.

3.6. Les indicateurs d'objectif

Tout récemment, en septembre 2007, le Département de la FP vient d'intégrer le système de globalisation des crédits. L'aboutissement à cette intégration est passé par un processus de consultation entre les parties concernées dans l'optique d'établir des indicateurs de performance sensible au genre. Ces indicateurs peuvent être classés en deux catégories :

- Des indicateurs globaux, arrêtés par la Direction de la Planification et de l'Évaluation, qui retracent la performance de la politique de la formation professionnelle dans son ensemble. Il s'agit notamment, du nombre de centres créés, de l'effectif des stagiaires en formation selon le sexe, de l'effectif des lauréats selon le sexe, du taux d'insertion.
- Des indicateurs spécifiques aux axes stratégiques de la formation. A titre d'exemple, en ce qui concerne la formation en cours d'emploi, les indicateurs choisis concernent en particulier le taux de bénéficiaires par rapport aux salariés inscrits à la CNSS. Pour le Développement de la Formation Professionnelle par Apprentissage, le choix a été porté sur le nombre des lauréats de la formation par apprentissage selon le sexe comme indicateur d'objectif gendérisé. La même logique a été respectée pour l'élaboration des différents indicateurs d'objectif spécifiques aux autres structures de la FP ou sous tutelle de la FP.

4. Département de la Jeunesse

Les politiques publiques menées en faveur des jeunes montrent l'importance accrue accordée à cette catégorie de la population par les pouvoirs publics. Les différentes stratégies de développement économique et social et les programmes liés à la formation, l'emploi et l'intégration économique et sociale illustrent l'intérêt particulier porté aux jeunes. Avec la création du Secrétariat d'État Chargé de la Jeunesse (SECJ), les prestations publiques au profit des jeunes sont de plus en plus renforcées et intensifiées.

Conscient de l'importance de son rôle à jouer dans la mise en œuvre d'une politique d'inclusion des jeunes dans la vie active du pays, les missions dévolues au SECJ portent essentiellement sur l'épanouissement, la promotion, l'intégration sociale et l'amélioration de l'environnement du jeune et de l'enfant.

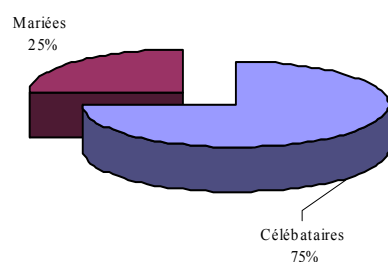
4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

4.1.1. Données générales sur la jeunesse marocaine

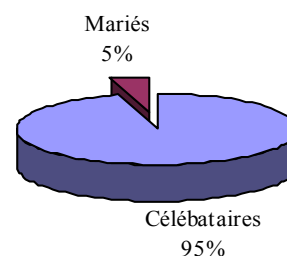
Au Maroc, la catégorie des jeunes âgés de 15 à 24 ans représente, selon le RGPH 2004, près de 20,6 % de la population, dont 55% vivent dans le milieu urbain. Selon les projections du CERED, le poids des jeunes connaîtrait une régression notable notamment dans le milieu rural, passant de 21,3 % en 2004 à 15,3% à l'horizon 2030. Au milieu urbain, le poids des jeunes diminuerait de 20,1% en 2004 à 14,4% en 2030. Cette tendance au vieillissement de la population est expliquée, entre autres, par l'amélioration du niveau de vie et la réduction de la fécondité due au retard de l'âge du premier mariage.

Les jeunes célibataires représentent 85,3 % au niveau national. Ce taux est de 95,6% pour les garçons et de 75,1% pour les filles. Dans le milieu rural, les jeunes filles mariées représentent 30% contre 6,3% pour les garçons.

Les jeunes filles de 15 à 24 ans selon l'état matrimonial

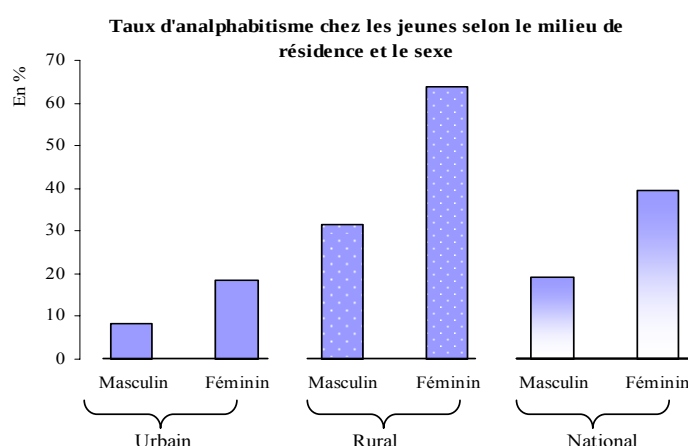


Les jeunes garçons de 15 à 24 ans selon l'état matrimonial



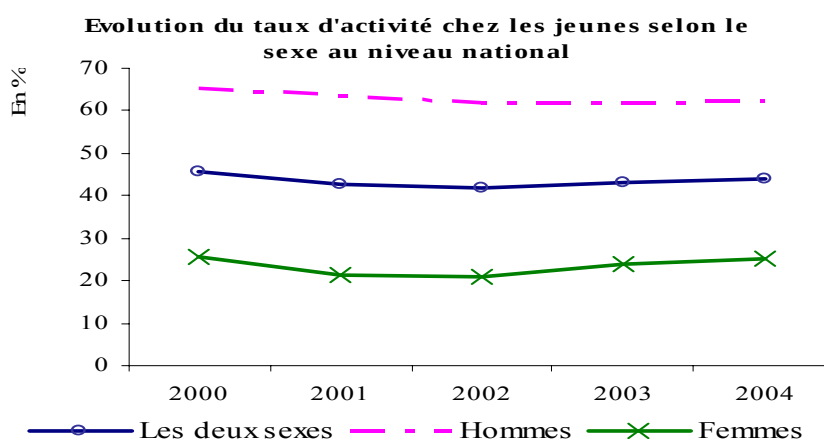
Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

Dans le domaine de l'éducation, les données du RGPH 2004 indiquent que l'analphabétisme touche au niveau national 29,5% des jeunes avec une prépondérance féminine (39,5% pour les filles contre 19,2 % pour les garçons). En milieu urbain, le taux d'analphabétisme est de l'ordre de 8,4 % pour les garçons et de 18,5% pour les filles contre respectivement 31,6 % et 63,5 % en milieu rural.



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

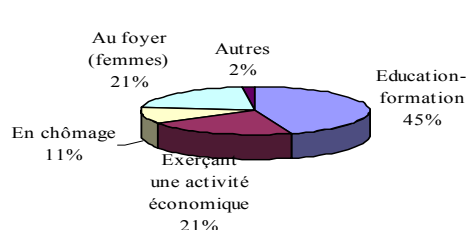
Pour ce qui est de l'accès au marché du travail, il est à noter que les femmes représentent 27,8% de la population active totale en 2004 (soit 23,5% en milieu urbain et 31,9% en milieu rural). Cependant, et malgré les avancées réalisées, l'analyse montre que l'implication des femmes dans l'activité économique reste encore limitée notamment chez les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans. Au niveau national, le taux d'activité des jeunes femmes se situe à 25,1% en 2004. A noter qu'en milieu urbain, ce taux d'activité n'est que de 16,6% contre 34,8% dans le milieu rural.



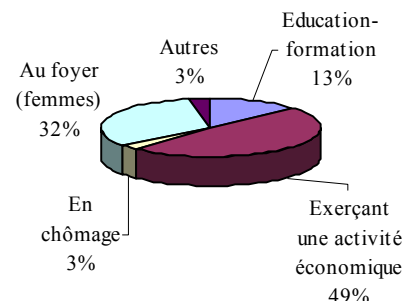
Source : Examen exhaustive des statistiques désagrégées par sexe au Maroc, 2007.

La répartition des jeunes âgés de 15 à 24 ans selon leurs principales activités révèle que 31,2 % d'entre eux sont en éducation-formation, 35,8 % exercent déjà une activité économique, 7,3 % sont en chômage et 23,6 % de jeunes de sexe féminin sont au foyer. Les occupations des jeunes sont très différentes selon le milieu de résidence. Les jeunes citadins sont plus attirés par l'éducation et la formation tandis que les jeunes ruraux sont plus présents sur le marché de l'emploi. 21% des jeunes femmes dans le milieu urbain sont au foyer contre 32% dans le milieu rural.

Répartition des jeunes citadins âgés de 15 à 24 ans selon les principales fonctions sociales -année 2002-



Répartition des jeunes ruraux âgés de 15 à 24 ans selon les principales fonctions sociales -année 2002-



Source : Rapport de la politique de population : « La jeunesse marocaine: attitudes, comportements et besoins », 2004.

Quant aux loisirs et selon le rapport de la population sur la jeunesse marocaine¹⁹, les activités à caractère socioculturel et sportif semblent être les plus pratiquées par les jeunes marocains. En 2001, la lecture, la fréquentation des maisons de jeunes, du cinéma, etc semblent être les activités privilégiées des jeunes dans une proportion de l'ordre de 55 %. Le sport reste le loisir des jeunes garçons et des citadins par excellence (70,9% pour les jeunes garçons contre 29,1% pour les jeunes filles et 67% pour les citadins contre 33% pour les ruraux). En comparant ces données à celles collectées en 1993 par le CNJA, on constate que les loisirs des jeunes ont beaucoup changé au cours de la dernière décennie. En effet, en 1993, 16% de jeunes préféraient la lecture (19,7% pour les jeunes garçons et 15,5% pour les jeunes filles). Faire du sport, activité dominée aussi par les garçons, n'intéressait que 16% de jeunes (30% chez les garçons et 2% chez les filles).

4.3. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

La nouvelle politique nationale en matière de jeunesse a pour objectif de stimuler la création et l'initiative, inciter à la participation, instaurer l'approche de l'écoute et de la proximité, accompagner les projets, favoriser l'expression littéraire et artistique, développer la mobilité et l'échange et promouvoir l'épanouissement individuel comme l'engagement associatif des jeunes et ce, dans le cadre d'une vision globale et cohérente et à travers une action politique volontariste de l'Etat. Afin d'atteindre ces objectifs, le Département de la Jeunesse intervient dans plusieurs domaines intéressant les jeunes à savoir :

Les colonies de vacances : L'une des activités les plus importantes du secteur de la jeunesse permettant de réaliser un certain nombre d'objectifs arrêtés par le Département de tutelle en faveur des jeunes : voyages, rencontres, échanges, éducation, sport, culture, vie en communauté, bénévolat, capacité de se prendre en charge, etc...

Le tourisme culturel : Conscient de l'importance des activités du Tourisme Culturel des Jeunes dans l'épanouissement de la personnalité des jeunes, le Secrétariat d'Etat Chargé de la Jeunesse

¹⁹ CERED, Rapport de la politique de population : La jeunesse marocaine: attitudes, comportements et besoins, 2004.

organise annuellement une série d'activités et de voyages en faveur de jeunes marocains et de leurs homologues venus d'horizons divers (voyages à l'étranger, accueil au Maroc, voyages internes, ...).

Les centres d'accueil au service des jeunes : Les centres d'accueil sont des établissements relevant du SECJ implantés dans les différentes régions du Royaume. Le réseau comprend 30 centres qui offrent des services d'hébergement, de restauration et d'animation culturelle, artistique, scientifique, sportive et touristique.

Les maisons de jeunes : La maison de jeunes est un établissement public qui offre aux jeunes la possibilité de s'épanouir à travers une multitude d'activités socio-culturelles comme le théâtre, la musique, les arts plastiques, les sports, la lecture.... La maison de jeunes est un espace d'apprentissage de cours de langues étrangères et de cours de soutien dans les différentes matières scolaires. Elle permet aux jeunes de se rencontrer, de vivre en groupe et de s'y intégrer, de s'ouvrir sur l'autre et de s'initier aux valeurs de tolérance.

La protection de l'enfance : Le Département de la Jeunesse dispose de 18 établissements répartis sur trois catégories à savoir les centres d'observation, les centres de rééducation et les foyers d'action sociale. Ce sont des établissements destinés à recevoir les mineurs délinquants, placés sur ordonnance judiciaire, dans le but d'assurer leur rééducation et leur réinsertion dans la société par l'entremise d'activités et des programmes de formation professionnelle et/ou scolaire.

Les affaires féminines : Le SECJ dispose d'un réseau national composé de 744 établissements (114 centres de formation professionnelle, 286 foyers féminins et 344 garderies d'enfants) répartis à travers le Royaume et dédiés à la formation des jeunes filles ainsi qu'aux enfants:

- **Le foyer féminin** est un établissement éducatif et social dont les prestations visent à améliorer les conditions socio-économiques des jeunes filles et des femmes et à favoriser leur épanouissement. Grâce aux 286 foyers féminins, 320.000 filles et femmes bénéficient des différentes prestations (initiation professionnelle, activités de sensibilisation, lutte contre l'analphabétisme...)
- **Les centres de formation professionnelle** facilitent l'intégration de la femme dans l'activité socio économique, forment une main d'œuvre féminine qualifiée et favorisent l'émancipation de la femme en la dotant d'une formation qualifiante et de connaissances pratiques dans les domaines de la santé des droits etc..
- **Le Jardin d'Enfant** est un établissement éducatif et social qui prend en charge les enfants dont l'âge est compris entre 3 et 6 ans émanant de classes sociales à revenus bas ou moyens. Les 344 jardins d'enfants profitent à près de 134.015 enfants par an
- **L'unité mobile** est une sorte de foyer féminin et de garderie d'enfant itinérants par le biais d'un véhicule disposant de tous les moyens techniques et pédagogique utilisés dans les établissements tels les machines de couture et de tissage, les équipements de cuisine, les outils de dessin, les jouets ainsi que le matériel audiovisuel employé dans les activités et campagnes de sensibilisation et d'éducation.
- **Les clubs d'enfants :** Ce sont des établissements socio-éducatifs qui permettent aux enfants d'investir le temps libre dans diverses activités éducatives, culturelles, récréatives, artistiques et sportives. Ils assurent leur protection des dangers de la rue en leur permettant de s'intégrer au sein du groupe.

Associations et organisations de jeunesse

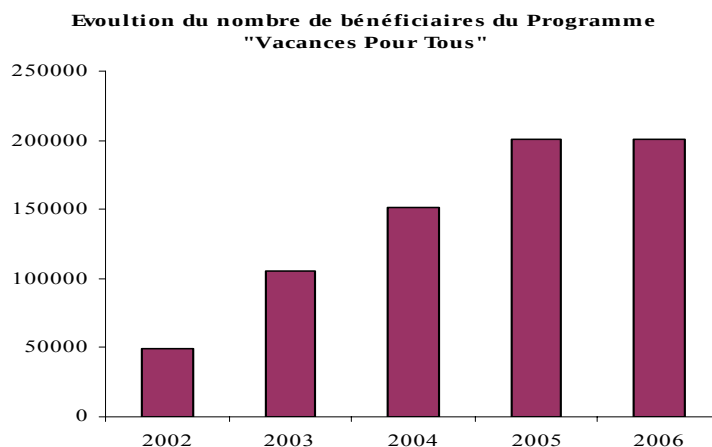
Jouant un rôle primordial dans l'encadrement et l'orientation des jeunes, les associations partenaires du SECJ sont au nombre de 8.441 (7.590 associations locales, 11 fédérations et organisations, 44 associations nationales et 33 associations multidisciplinaires). Ce partenariat vise à améliorer le travail associatif et à le généraliser dans le but d'encadrer la jeunesse et de faciliter son intégration, et ce à travers un soutien financier, logistique, en formation...

A signaler également que la politique de l'Etat dans le domaine de la jeunesse adhère parfaitement aux efforts déployés par le Maroc pour la réalisation des OMD. Plusieurs cibles sont ainsi concernées directement grâce aux différentes actions menées dans les domaines d'intervention susmentionnés du Département de la Jeunesse.

4.4. Programmes et projets mis en œuvre

Le Programme retenu pour cette partie est le programme « Vacances pour tous » vu son importance en terme de mobilisation, par le Département de tutelle, des moyens humains, logistiques et financiers. Il vise la généralisation de l'accès de l'enfance et de la jeunesse marocaine à des vacances quel que soit le niveau social ou le lieu de résidence. Etant à la fois un lieu de distraction et d'apprentissage, les colonies de vacances constituent un cadre qui permet aux bénéficiaires de s'exprimer librement, d'enrichir leurs expériences, d'acquérir de nouvelles connaissances et de développer leurs potentialités.

Les efforts déployés par l'Etat et la société civile pour concrétiser l'objectif de « vacances pour tous » ont permis de passer de 49.500 bénéficiaires en 2002 à plus de 200.000 enfants et adolescents durant la période estivale de 2006.

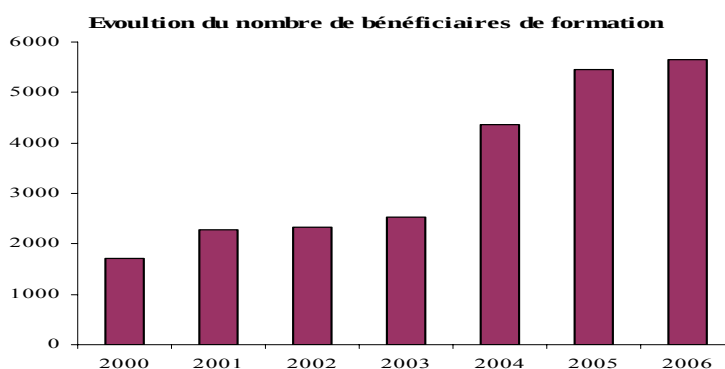


Source : Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse

Ce record a été réalisé grâce à l'utilisation des internats et des locaux d'un certain nombre de collèges et lycées et également grâce au renforcement de la capacité d'accueil des infrastructures qui abritent les opérations de colonies de vacances.

Le SECJ dispose actuellement d'un réseau de 74 centres de vacances dont 38 permanents et 36 urbains. A la veille du lancement du programme « Vacances pour tous », le SECJ disposait seulement de 44 centres de vacances (27 centres permanents et 17 centres urbains). En parallèle à ce réseau, il dispose également de 47 centres de proximité.

Afin de garantir la réussite des colonies de vacances, le département chargé de la jeunesse veille à dispenser annuellement une formation adéquate aussi bien des cadres proposés par les associations œuvrant dans les domaines de la jeunesse et de l'enfance que ceux bénéficiant de l'action directe de ce département. Ainsi, et durant les trois dernières années, une moyenne annuelle de 5.165 encadrant-animateurs ont été formés, entre 2003 et 2006 leur nombre a pratiquement doublé passant de 2524 à 4376 bénéficiaires.

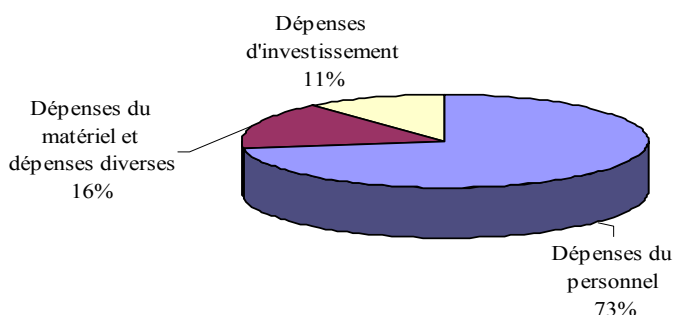


Source : Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse

4.5. Analyse genre du budget

L'enveloppe budgétaire accordée au titre de l'année 2007 au secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse s'élève à 389.398.000 dirhams: Le budget de fonctionnement s'élève à 344.898.000 DH représentant ainsi 3,14% du budget général de fonctionnement. Le budget d'investissement se situe à 44.500.000 DH ce qui représente une part de 1,7% dans le budget général d'investissement. A noter que les dépenses du personnel accaparent 73% du budget du Département de la Jeunesse contre 16% pour le budget d'investissement.

**Structure du budget de l'Etat alloué au Département de la Jeunesse -
année 2007-**

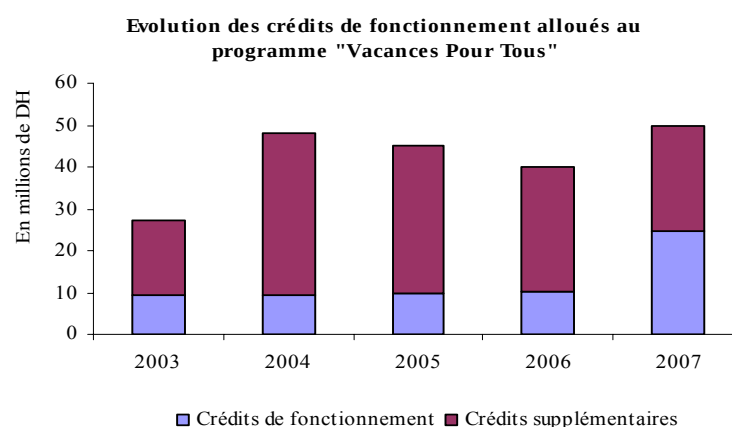


Source : Direction du Budget, MEF.

La Direction de la Jeunesse, de l'Enfance et des Affaires Féminines (DJEAF) est dotée d'une enveloppe budgétaire de 37.350.000 dirhams représentant 61% du budget de fonctionnement de ce département. Quant au budget d'investissement, la DJEAF est dotée d'une enveloppe de 18.172.300 dirhams ce qui représente 40,3% du budget global d'investissement Secrétariat d'Etat à la Jeunesse (SEJ).

A noter qu'au sein de la DJEAF, la Division des Affaires Féminines (DAF) est la seule division bénéficiant d'une dotation budgétaire et qui s'élève à 8.594.500 dirhams ce qui représente près de 15,5% du budget de la DJEAF et 2,2% du budget global du SEJ. Ce budget de la DAF inclut 2.012.500 dirhams de dépenses de fonctionnement et 6.582.000 dirhams de dépenses d'investissement.

Concernant le programme « Vacances pour tous », l'enveloppe budgétaire globale consacrée à la réalisation de ce programme a pratiquement doublé entre 2003 et 2004 passant de 27,15 MDH à plus de 48 MDH en raison du doublement des crédits supplémentaires (17,6MDH en 2003 à 39 MDH en 2004). Au titre de l'année en cours, la dotation budgétaire réservée à ce programme s'élève à 49.82 MDH dont 24,82 MDH de crédits de fonctionnement et 25 MDH de crédits supplémentaires.



Source : Direction du Budget, MFP.

Selon le Rapport de la politique de population sur la jeunesse marocaine et dans l'absence de données désagrégées par sexe et par milieu de résidence des bénéficiaires du programme « Vacances pour tous », les données de l'enquête réalisée auprès des jeunes en 2001 montrent que les colonies de vacances, profitent aux citadins plus qu'aux ruraux : 88,8 % de bénéficiaires résident en milieu urbain contre 11,2 % en milieu rural, et davantage aux garçons qu'aux filles (68 % contre 32 %).

La fréquentation des colonies de vacances par âge, sexe et milieu de résidence

	Résidence		Sexe		Age			Ensemble
Fréquentation	Urbain	Rural	Mas.	Fém.	15-19	20-24	25-29	
Effectifs	2091	264	1622	733	1253	710	392	2355
%	88,8	11,2	68	32	53,2	30,1	16,6	100

Source : Enquête auprès des jeunes, 2001.

4.6. Vers une définition gendérisée d'indicateurs d'objectifs

A l'instar des autres départements ministériels, le SECJ est actuellement en cours de préparation pour l'adhésion à la nouvelle approche budgétaire, en particulier la globalisation des crédits. Dans ce cadre, un ensemble d'indicateurs d'objectifs chiffrés vont être définis. Ces derniers permettent de mesurer le niveau de réalisation des objectifs prédéfinis de tout programme ou action à l'égard des moyens utilisés.

Afin d'assurer à la fois l'efficacité de la dépense publique et le ciblage équitable, il est fortement recommandé de prendre en considération la dimension genre dans l'élaboration de ces indicateurs d'objectifs étant donné que la dépense budgétaire dans le secteur de la jeunesse touche directement l'individu (homme et femme).

Ainsi, il paraît judicieux de prévoir, entre autres, des indicateurs d'objectifs relatifs aux différentes prestations du SECJ par sexe et par milieu de résidence. En effet, le diagnostic de la situation de la jeunesse au Maroc a fait ressortir un gap important entre les filles et les garçons en termes du taux d'activité, du taux de célibat, du taux d'alphabétisme, d'accès aux loisirs : vacances, sport, lecture, voyage culturel.... Rattraper ce retard reste tributaire d'un redéploiement au niveau des allocations budgétaires en faveur des jeunes filles notamment dans le milieu rural.

V. Pôle renforcement des opportunités

La réduction des disparités économiques et sociales liées au genre nécessite un renforcement des opportunités et un appui aux projets générateurs de revenus en faveur des femmes. Le secteur agricole et celui de l'économie sociale constituent un gisement d'opportunités d'emploi et une source de création de richesse offrant ainsi aux populations rurales et en particulier aux femmes une meilleure intégration dans la vie active.

1. Département de l'Agriculture

Depuis quelques années, le Maroc s'est engagé dans un programme de lutte contre la pauvreté dont les résultats peuvent être perçus à travers un certain nombres d'indicateurs notamment, l'accroissement du revenu national brut par habitant, l'amélioration de l'espérance de vie et le recul de la mortalité infantile et maternelle. Cependant, le milieu rural, où la pauvreté est très répandue, est resté loin du développement que connaît le pays, presque un marocain sur quatre est pauvre dans les zones rurales, contre un sur dix dans les zones urbaines. De ce fait, bien que la population rurale ne représente que 46% de la population totale, les campagnes abritent 66% des pauvres²⁰. L'intensité et la gravité de la pauvreté se fait ressentir plus chez la femme et la jeune fille rurales. Plusieurs facteurs se sont en cause notamment : l'analphabétisme, le contexte culturel limitant la participation des femmes à l'économie, l'exode rural des hommes qui accroît la pauvreté des femmes et leur entraîne un surcroît de travail, l'aggravation de la dégradation de l'environnement....

Représentant 50,6% de la population rurale, les femmes occupent une place prépondérante dans la sphère agricole. Leurs activités s'imbriquent et se chevauchent au point qu'il est difficile de faire part du « productif » et du domestique. Ces femmes sont à la fois:

- Mères de familles, avec toutes les responsabilités qu'engendre cette "fonction" d'autant plus lourdes que les effets néfastes de la faiblesses des infrastructures de base dans la majorité des localités rurales marocaines alourdissent davantage les tâches féminines.
- Main d'œuvre familiale permanente ou occasionnelle, les femmes jouent un rôle important dans le travail agricole. Certaines tâches sont, dans certaines régions, du seul ressort des femmes (l'élevage, l'entretien des cultures maraîchères, la cueillette...).
- Responsables de la sécurité alimentaire de leurs familles, dans le sens où elles ont la charge de toutes les activités de transformation et de stockage des aliments.
- Génératrices d'une bonne partie de revenu familial extra-agricole. De part leurs activités artisanales, notamment le tissage des habits, des couvertures ou des tapis, ces femmes contribuent au revenu familial, soit directement par la vente de leurs produits, soit indirectement par l'économie de la valeur d'achat de ces produits sur le marché.

Toutefois, la valeur économique est calculée uniquement en terme monétaire, le travail de la femme rurale, souvent non rémunéré, est qualifié de non productif économiquement et par conséquent la contribution des femmes rurales est sous- évaluée.

²⁰ Selon le rapport sur la pauvreté de la Banque Mondiale en septembre 2004.

Cette situation est aggravée avec le pourcentage élevé des femmes rurales analphabètes. La fille rurale reste la plus désavantagée en matière d'accès à l'école et par conséquent à l'alphabétisation et aux aptitudes professionnelles. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation à savoir : le refus des parents dans 35,1% de cas des filles non scolarisées contre 14,6% pour les garçons, suivi de l'incapacité financière des ménages et de l'éloignement des écoles. Ceci a engendré un taux d'analphabétisme très élevé chez les femmes âgées de 15 ans et plus qui est de 87% en milieu rural contre 43,7% en milieu urbain.

L'agriculture est considérée comme la principale activité économique de la femme rurale et absorbe environ 92% des femmes actives. Ces dernières intègrent le marché du travail à un jeune âge, plus de 32% des femmes actives dans le milieu rural ont moins de 19 ans contre 11,1% en milieu urbain.

L'effectif des femmes exploitantes agricoles représente près de 4,4% du nombre global des exploitants, et disposent de 2,5% de la Surface Agricole Utile (SAU) confirmant ainsi la faible représentativité de la femme exploitante et sa difficulté d'accès à la terre. 98% des femmes exploitantes sont des analphabètes. Cependant, l'analphabétisme reste moins accentué (entre 60% et 74%) dans les classes de SAU supérieure à 50 hectares.

Concernant la nature des activités, les femmes s'occupent principalement de l'élevage. En effet, 70% des travaux relatifs à l'élevage bovins laitier et 40% des travaux de l'élevage ovins sont assurés par la femme. L'élevage caprin dans les zones montagneuses est essentiellement une affaire de femmes.

Le secteur agricole vient en second lieu. Les travaux liés aux céréales et légumineuses sont féminisées à hauteur de 45% et occupent près de 42% des femmes rurales actives. Quant aux cultures industrielles, la canne à sucre et la betterave sucrière sont les principales cultures où la femme représente 42% de la main d'œuvre en assurant 65% des travaux liés à ces activités.

En dehors des activités agricoles, les femmes rurales s'occupent de l'artisanat qui constitue un domaine important malgré le recul qu'il a connu depuis quelques années. Le commerce et les services restent des activités marginales, seulement 0,4% des femmes actives rurales s'occupent des activités de commerce.

Plusieurs contraintes entravent la participation de la femme rurale aux activités économiques et limitent la valorisation de leur savoir-faire notamment la lourdeur des tâches ménagères qui laisse peu de temps libre, la difficulté d'accéder à une source de financement, la rareté et/ou la cherté des matières premières et la restriction des débouchés. En plus de ces difficultés s'ajoute le fait que seulement 21,4% des femmes rurales pratiquent des activités génératrices de revenu. Pour le reste, le conjoint ou chef du ménage s'approprient les gains générés par l'activité féminine.

1.2. Politiques et priorités publiques

Les pouvoirs publics ont élaboré une stratégie de développement rural à l'horizon de 2020 avec pour objectif d'éradiquer la pauvreté rurale. Cette stratégie vise à réaliser une croissance économique et sociale en réduisant les déséquilibres et en valorisant le potentiel des zones rurales à travers notamment la vulgarisation pour l'amélioration de la production et les exportations agricoles, la satisfaction des besoins de la population en termes d'équipements et des services de base et la promotion de la création des activités génératrices de revenus dans certains domaines agricoles (petit élevage, pêche artisanale, ...) et non agricoles (tourisme rural, artisanat ...).

Aujourd'hui le développement rural constitue une des priorités publiques. A cet égard, l'INDH, visant la réduction de la pauvreté dans 360 communes rurales, vient renforcer les chantiers de développement rural déjà mis en place.

1.3 Priorités publiques selon le genre

Jusqu'aux années 80, les efforts de développement rural étaient focalisés sur les problèmes économiques et sur l'amélioration de l'exploitation agricole et de la situation de l'agriculteur. Toutefois, les expériences accumulées à travers les différents plans et programmes de développement menés par le département de l'agriculture ont montré que le savoir faire des femmes méritent d'être valorisé.

Toutefois, à partir des années 80, les pouvoirs publics ont pris conscience de la nécessité de cibler les femmes dans les politiques de développement économique et sociale du monde rural. A cet effet, un bureau de la promotion socio-économique de la femme rurale a été créé en 1984. Ce dernier a pour mission d'encadrer les femmes rurales à travers l'élaboration de programmes d'actions adaptés à leurs zones, de promouvoir la constitution des coopératives et la sensibilisation des femmes aux activités à caractère économique et social.

Cependant, plusieurs contraintes ont entravé le bon fonctionnement de ces cellules et par conséquent la réalisation des objectifs escomptés. Parmi ces contraintes, il convient de citer :

- le manque d'une stratégie d'intervention claire et l'absence de supports pédagogiques en plus de la marginalisation des actions d'animation féminine par rapport aux autres activités du département.
- l'absence d'études et de recherches sur la promotion socio-économique des femmes rurales dans les différentes régions du Royaume et le manque du suivi et évaluation des activités réalisées.
- les contraintes socio-économiques et culturelles liées à l'analphabétisme, l'insuffisance des infrastructures de base, les difficultés d'accès des femmes rurales au crédit par manque de garanties, la limitation de la mobilité nécessaire aux femmes pour l'écoulement de leurs productions, etc.

Pour pallier ces contraintes, le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (MADRPM) a changé ses orientations en matière d'animation féminine à la fin des années 90. Ainsi, une nouvelle démarche basée sur l'adoption de l'approche genre a été retenue pour remplacer celle basée sur l'Intégration de la Femme au Développement. Dès 2002, une note d'orientation pour la promotion de la femme rurale est venue consacrer l'approche genre.

Cette volonté s'inscrit dans le cadre de l'engagement du Maroc à la réalisation des OMD. En effet, le développement du monde rural et agricole est l'une des conditions nécessaires pour la réalisation des OMD, notamment la réduction de l'extrême pauvreté et la faim, la généralisation de l'éducation primaire pour tous, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et la baisse de la mortalité infantile.

1.4. Actions du gouvernement

Conscient du rôle primordial de la femme rurale, le MADRPM a révisé sa politique tout en faisant de la promotion socio-économique de la femme rurale une de ses principales orientations

Les lignes directrices de l'intervention de l'animation féminine tracées par la note d'orientation du MADRPM sont le renforcement des unités féminines régionales et locales, l'amélioration des compétences des animatrices rurales et des vulgarisatrices par des formations continues, la combinaison des méthodes de vulgarisation agricoles et la multiplication des canaux de communication en vue d'assurer l'encadrement de proximité, le déploiement des programmes de formation professionnelle au profit des jeunes filles rurales, l'incitation à la création de coopératives et de groupements féminins autour de projets générateurs de revenus...

Dans le but d'accompagner la mise en œuvre de la note d'orientation, une ligne budgétaire spécifique à la promotion socio-économique de la femme rurale a été inscrite, depuis 2002.

Plan d'action pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques rurales

L'année 2005 a connu une avancée remarquable en matière de l'introduction de l'approche genre. En effet, un noyau genre a été créé durant cette année au sein du MADRPM, et plus précisément à la DERD²¹.

Constituant l'une des priorités du Département de l'Agriculture et en continuité avec les orientations de la note ministérielle, l'intégration de l'approche genre dans la stratégie du développement socio-économique de la femme rurale a fait l'objet d'une convention entre ce département et la FAO en 2004. Ce projet a pour objectif d'aboutir, à terme, à une plus grande prise en compte des besoins, des priorités et du potentiel des populations rurales (hommes et femmes) et au renforcement des capacités nationales pour l'intégration de la dimension genre dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi et évaluation des programmes et des projets de développement agricole et rural. Les principaux axes de ce projet sont :

- le soutien de l'équipe nationale dans la conception et la formulation d'un cadre et d'un plan d'action pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes de développement agricole et rural,
- la conception et/ou l'adaptation du matériel et des outils d'Analyse Socio-Economique selon le Genre (ASEG) au contexte du pays,
- le renforcement des capacités nationales en ASEG,
- le développement de réseaux « genre et développement rural ».

Pour la réalisation de ce projet d'une durée de 17 mois, deux zones tests ont été choisies avant de généraliser l'approche genre sur tout le Royaume. Il s'agit des zones sont Khouribga et Tadla.

Achevé en 2006, ce projet a permis de réaliser quelques avancées en matière de l'intégration de l'approche genre dans les politiques du département de l'agriculture. Les principales réalisations sont notamment :

- Le renforcement de l'expertise nationale pour l'intégration de l'approche à travers la formation d'un noyau de 12 formateurs nationaux en ASEG²², la formation du personnel d'encadrement à l'ASEG sur le terrain et la formation des décideurs locaux à l'ASEG. Cette dernière a bénéficié aux représentants du département de l'agriculture et d'autres départements ministériels et établissements publics.

²¹ DERD : Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement.

²² Le noyau se compose de 5 cadres de la Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement (DERD), 3 enseignants chercheurs de l'Ecole Nationale d'Agriculture (ENA), 2 cadres de la Direction Provinciale d'Agriculture (DPA) de Khouribga et 2 techniciennes de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole (ORMVA)

- La réalisation des études pour diagnostiquer la situation actuelle du monde rural national afin de déterminer les voies d'intervention futures. Ces études sont: " L'analyse des écarts de genre dans le secteur agricole marocain", "La micro finance et le genre en milieu rural marocain", "Le genre et le foncier agricole" et "Le genre et la commercialisation des produits agricoles et de terroirs".
- L'élaboration d'un guide de formation en ASEG. Ce document présente les étapes à parcourir pour préparer une session de formation en ASEG à trois niveaux (terrain, intermédiaire et macro), les supports didactiques et pédagogiques et des conseils et orientations pour les formateurs.
- L'élaboration d'un document qui, à la lumière des résultats des différentes études et investigations, présente les actions et les conditions à réunir pour l'intégration de la dimension genre dans les politiques, les programmes et les projets de développement agricole et rural.

Animation féminine

L'animation rurale féminine regroupe l'ensemble des actions d'encadrement technique, de vulgarisation agricole et d'informations socio-éducatives relatives aux différentes activités féminines. Le contenu de ces actions est défini sur la base de diagnostics réguliers effectués par les cadres de la DPA sur les besoins réels de la population féminine de la zone d'action.

Le programme se base sur la combinaison des méthodes de vulgarisation agricoles (visites de contact, journées d'animation, démonstration, voyages et concours culturels), la promotion des projets féminins générateurs de revenus, l'alphabétisation fonctionnelle des femmes et des jeunes filles rurales et la diversification des canaux de communication (émissions radiophoniques régionales, utilisation des supports audio-visuels). Ce programme a pour objectif d'améliorer le niveau de vie de la femme rurale à travers l'amélioration de son savoir faire, de son niveau technique, de son revenu et de promouvoir l'organisation et le travail collectif chez les femmes rurales.

Au cours de la campagne 2005- 2006, les Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA) et les ORMVA ont réalisé 61.225 actions d'animation et d'appui. Il importe de signaler que malgré l'évolution importante sur les dernières années des programmes de vulgarisation agricole destinés à la femme rurale, le manque d'animatrices féminines au niveau de l'ensemble des structures de proximité limite encore la portée des programmes.

La promotion des Projets Générateurs de Revenus (PGR)

Le Département de l'Agriculture a lancé un programme de Petits Projets Générateurs de Revenus (PGR) destiné à améliorer les conditions socio-économiques des femmes rurales. Ces projets sont réalisés à titre individuel ou collectif et portent sur l'amélioration des activités agricoles notamment le petit élevage et sur l'allégement de certains travaux domestiques tels que la substitution du bois de feu par l'utilisation du biogaz et de l'énergie solaire, le creusement de puits...

Depuis la création de la ligne budgétaire en 2002, le nombre de bénéficiaires ayant développé un PGR augmente d'une manière continue accumulant un total de plus de 11.000 bénéficiaires durant la période 2002- 2006.

Il est à signaler que les actions d'animation et de PGR sont destinées à toutes les catégories de femmes rurales y compris les femmes rurales non agricultrices du fait que la majorité des activités féminines (petit élevage, élevage caprin...) ne nécessitent pas l'exploitation de terrains importants.

A côté de cela, et depuis 2004, une ligne budgétaire inscrite au budget général du MADRPM d'un montant d'un million de dirhams sert à financer des projets de développement local en partenariat avec les ONG. Ainsi, au cours de l'exercice 2004, 11 projets ont été financés au profit des femmes rurales de 11 communes rurales relevant des provinces de : Khouribga, Béni-Mellal, Safi, Al Hoceima et Boulemane.

Programme d'alphabétisation fonctionnelle

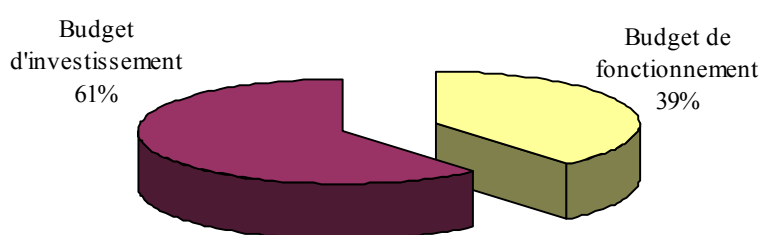
Le Département de l'Agriculture a également adhéré au plan national de lutte contre l'analphabétisme. Ainsi, le département a lancé, en partenariat avec le Ministère de l'Emploi, du Développement Social et de la Solidarité, un programme de lutte contre l'analphabétisme. Ce programme se base sur l'activité agricole comme outil de formation de la femme rurale.

Au cours de la campagne agricole 2000-2001, ce programme a concerné environ 7.000 bénéficiaires dont 3.000 femmes et jeunes filles rurales. Par la suite et grâce aux efforts de sensibilisation engagés par le MADREF, le nombre d'inscrits pour l'année 2005-2006 a atteint 6.874 dont 79% des femmes, 15% des hommes et 6% des jeunes. Ces résultats ont été réalisés grâce à 180 centres d'alphabétisation ouverts avec 220 animateurs.

1.5. Analyse genre du budget alloué au Département de l'Agriculture

Le budget global alloué au MADRPM s'est élevé au titre de l'année 2007 à environ 4,9 milliards de dirhams. Ce budget est consacré à hauteur de 61% aux investissements et de 39% au fonctionnement. Cependant, malgré la hausse du budget global par rapport à 2006, la part du budget d'investissement a régressé passant de 64% en 2006 à 61% en 2007.

Répartition du budget alloué au MADRPM



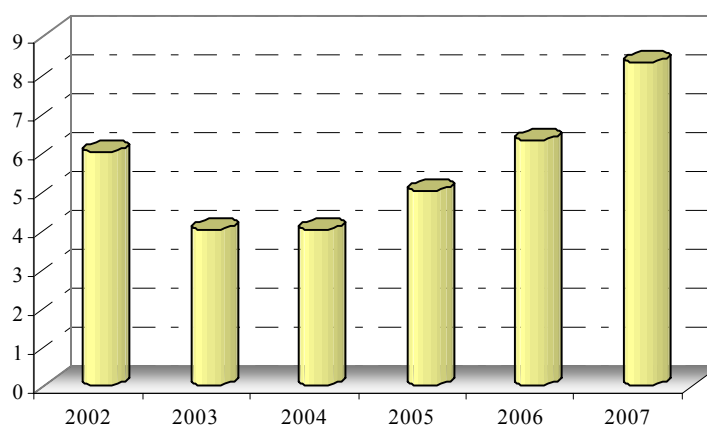
Source : Direction du Budget, MEF

En ce qui concerne la vulgarisation agricole, le budget alloué au département au titre de l'année 2007 a atteint près de 13,9 millions de dirhams enregistrant ainsi une légère hausse par rapport à l'année précédente. L'analyse de la répartition du budget consacré à la vulgarisation agricole selon le genre montre une certaine équité dans l'affectation des ressources financières. En effet, les dépenses afférentes aux activités féminines en matière d'animation féminine et de vulgarisation se sont élevées à 6,3 millions de dirhams soit 48% du montant destiné à la vulgarisation agricole.

La répartition des dépenses consacrées aux activités féminines se fait selon les projets présentés par les Centres de Travaux (CT) de chaque région et selon les différents organismes de partenariats et des ONG. Ainsi, au titre de 2006, deux millions de dirhams ont été consacrés aux projets initiés en partenariat avec les associations de développement économique et social et 4,3 millions pour les différents CT.

En termes d'évolution, le montant budgétaire destiné aux activités féminines au sein du MADRPM a enregistré en 2007 une hausse significative par rapport aux deux années précédentes passant de 5 millions en 2005 de dirhams et de 6,3 millions de dirhams en 2006 à 8,3 millions de dirhams en 2007. Ceci est corollaire au développement des actions d'animations féminines et des projets générateurs de revenus desquelles bénéficient les femmes rurales.

Evolution du montant alloués à l'animation féminine au sein du Ministère de l'Agriculture
(En millions de dirhams)



Source : MADRPM

D'un autre côté, outre les budgets attribués directement à l'animation féminine, d'autres budgets destinés à d'autres actions impactent positivement la femme et la fille rurales tels que les budgets alloués à l'enseignement, à la santé ou à l'infrastructure de base.

A l'instar des autres ministères, le MADRPM a adopté des indicateurs d'objectifs dans le but d'une meilleure gestion de son budget d'investissement. Ainsi, toutes les directions du Ministère ont fixés un certain nombres d'objectifs par domaine d'activité et par région.

L'analyse genre de ces indicateurs, montre que seule la Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement intègre l'approche genre dans ses actions et ses indicateurs d'objectifs. En effet, la Direction a mis en place un indicateur relatif à la promotion socio-économique de la femme rurale qui est : « Promotion de la femme rurale et amélioration de son revenu à travers la réalisation d'actions génératrices de revenus ». Cet indicateur est pris en compte dans toutes les régions du Royaume.

D'autres indicateurs pourraient également être élaborés selon le genre tels que: l'amélioration d'élevage des camélins, le développement de l'apiculture à travers la distribution des ruches modernes, renforcement des capacités des agricultures, ...l'intégration de l'approche genre permettrait un meilleur ciblage de la population et une évaluation plus précise des impacts de chaque actions sur les populations.

1.6. Impacts genre des dépenses publiques affectées à la promotion socio-économique de la femme rural

Depuis le lancement de la stratégie de la promotion socio-économique de la femme rurale par le Département de l'Agriculture, plusieurs avancées ont été réalisées et un certain nombre d'actions ont été concrétisées notamment en matière d'animation féminine, de la création des PPGR et de l'exécution du programme d'alphabétisme professionnelle au profit des femmes rurales.

En matière d'animation féminine, le nombre de bénéficiaires de cette action a enregistré une croissance considérable par rapport à 2001, en passant de 33.168 personnes à 74.124 en 2004.

Concernant les réalisations des PPGR, le nombre de femmes bénéficiaires a considérablement augmenté d'une année à l'autre. Ceci s'explique, entre autre, par les actions continues du Département de l'Agriculture pour la promotion de ce genre de projets.

Réalisations des PGR depuis 2002

Nature des PGR	2002		2003		2004		2005		2006*	
	Unités	NB	Unités	NB	Unités	NB	Unités	NB	Unités	NB
Aviculture	62	1564	11	330	5	100	5	100	11	220
Cuniculture			20	600	16	320	16	320		
Apiculture	18	456	18	270	8	160	8	160	25	500
Elevage de caprin	38	960	12	225	15	300	15	300	23	460
Maraîchage	-	-	12	180	13	100	13	100	18	360
Total	-	-	76	1605	61	1060	61	1060	77	1540
Coût total (en DH)	6.400.000		3.974.000		4.000.000		3.000.000		5.000.000	

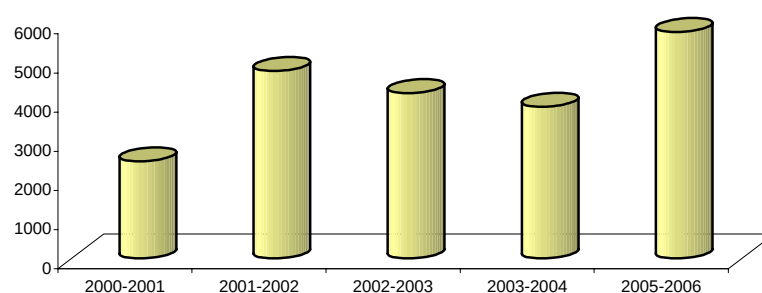
NB: Nombre de bénéficiaires

Source : DERD

* les chiffres sont provisoires

D'un autre côté, le programme d'alphabétisation fonctionnelle a contribué à l'amélioration du savoir faire des femmes et des jeunes filles participantes à ce programme. L'évolution du nombre des femmes rurales bénéficiaires de ce programme montre un recul dû principalement aux contraintes socio-économiques et à la surcharge des femmes par des travaux agricoles et domestiques.

Evolution du nombre des femmes rurales bénéficiaires du programme d'alphabétisation fonctionnelle



Ces programmes sont appelés à augmenter chaque année pour s'étendre à l'ensemble des CT et couvrir l'ensemble de leur zone d'action. Ainsi, en plus des zones encadrées par les ORMVA, les femmes rurales de l'ensemble des régions du Maroc bénéficieront, directement ou indirectement des activités de ces programmes.

2. Analyse genre du pôle transversal de l'emploi

Le Maroc s'est engagé depuis la fin des années 1990 dans une transition politique et démocratique majeure. De nombreuses réformes visent à affirmer la primauté du droit, la défense des droits de la personne et particulièrement les droits des femmes. Ces réformes qui concernent le code du travail, prévoyant la protection de la femme, et le code de la famille garantissant l'égalité entre les sexes, constituent une avancée majeure dans la réalisation des droits des femmes et fait du Maroc un exemple dans la région.

Au niveau de l'intégration de la femme dans les différents domaines de développement, des stratégies ont été élaborées et des actions ont été mises en œuvre en faveur d'une meilleure participation de la femme dans la vie active notamment au marché du travail. Ces efforts déployés conjointement par les pouvoirs publics, la société civile et les organismes internationaux ont conduit à des réformes de taille.

2.1. Diagnostic genre du marché de l'emploi

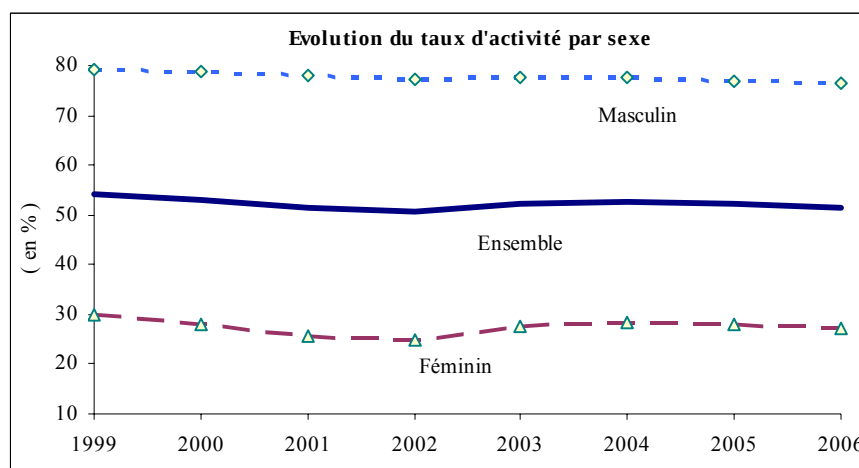
La question de l'approche genre présente un paradoxe. En effet, des décennies d'investissements et d'avancées politiques ont permis de grands progrès au niveau de l'éducation et de la santé des femmes. Cependant, les bénéfices attendus en termes d'emploi générateurs de revenus ne se sont pas matérialisés en raison de la persistance des inégalités femme-homme en matière d'accès à l'emploi, de participation à la prise de décision et à la vie active et aussi aux obstacles culturels et politiques. A ce propos, assurer une opportunité pour la femme de s'intégrer dans tous les aspects de la société n'est pas simplement une question de justice pour elle mais il s'agit d'un facteur vital pour lui assurer la dignité et la sécurité nécessaire à la réalisation d'un progrès et d'un développement durable.

Le marché du travail au Maroc connaît depuis quelques années une transformation profonde sous l'effet de facteurs démographiques, économiques notamment la croissance de la population active et la participation plus marquée de la femme à la vie active.

2.1.1 Taux d'activité

La population active âgée de 15 ans et plus est passée de 10,7 millions en 2004 à 10,9 millions en 2006, soit un taux de croissance de 2,3%. Durant ces périodes, une féminisation du marché du travail marocain a été observée quoique le taux de féminisation enregistré en 2006 reste faible par rapport à 2004 soit respectivement 27,1% et 27,6%. Néanmoins, la participation de la femme au marché du travail a évolué favorablement mais elle reste faible comparativement à d'autres pays en raison des facteurs d'ordre démographique, culturel, communautaire, etc.

A ce propos, le taux d'activité des femmes par rapport à celui des hommes reste faible. Entre 2004 et 2006, le taux d'activité de la population est passé de 77% à 76,4 % pour les hommes contre seulement 28,3% à 27,2% pour les femmes. En milieu urbain, ce taux a atteint durant les mêmes périodes 71,5% et 71,4% pour les hommes contre 20,5% et 19,3% pour les femmes. En milieu rural, il est de 83,4% en 2006 contre 84,2% en 2004 pour les hommes, de 38,8 % et 38,4% respectivement pour les femmes.



Source : HCP

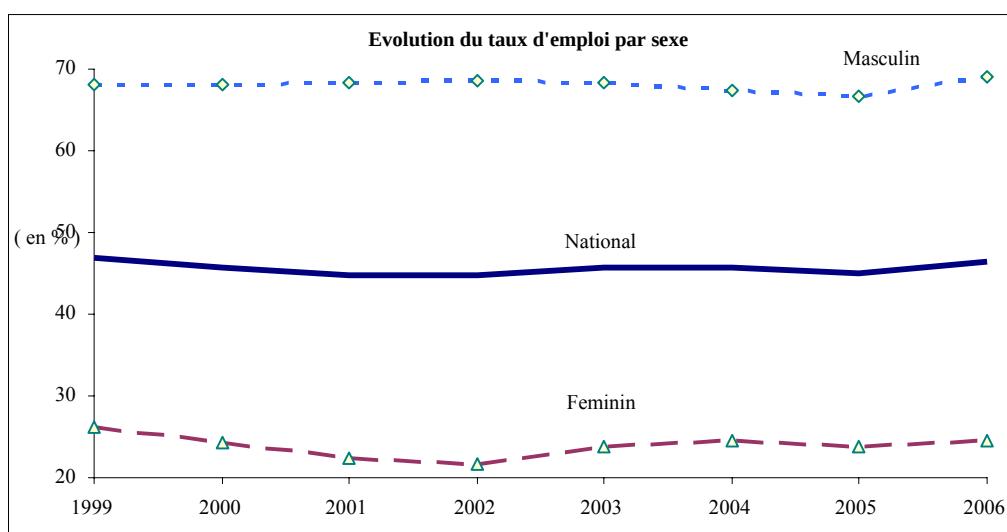
Ainsi, le taux d'activité féminin a enregistré une tendance à la baisse qui touche aussi bien le milieu urbain que le milieu rural, d'où l'importance de l'écart d'activité entre homme et femme qui traduit l'utilisation faible du potentiel économique des femmes. Cet écart important du taux d'activité entre les deux sexes au Maroc s'explique par le nombre élevé des femmes inactives liée essentiellement à des facteurs socioculturels et à la non prise en compte du travail de la femme au foyer.

Il est à relever que l'écart d'activité homme-femme augmente pour la tranche d'âge 25-44 ans. Ceci pourrait s'expliquer par la tendance des femmes à retourner à l'inactivité pour s'occuper de leurs foyers conjugaux. Selon l'étude²³ «la situation des diplômés de la formation professionnelle sur le marché du travail au Maroc : une analyse genre avec des modèles de durée» réalisée en 2004, une fille diplômée de la formation professionnelle sur cinq quitte le marché du travail au bout de 49 mois. Dans trois cas sur quatre, les filles ne cherchent plus à travailler pour s'occuper de leurs foyers conjugaux. De plus, cette sortie du marché du travail liée au foyer est irrévocable du moins pour la durée d'observation de l'étude qui s'étale de 2000 à 2004.

2.1.2 Taux d'emploi

Pour mieux évaluer la situation sur le marché du travail, il y a lieu de tenir compte de l'évolution du taux d'emploi ou encore du taux d'occupation.

²³ Brahim BOUDARBAT (Université Montréal, CIRANO-IZA).



Source : HCP

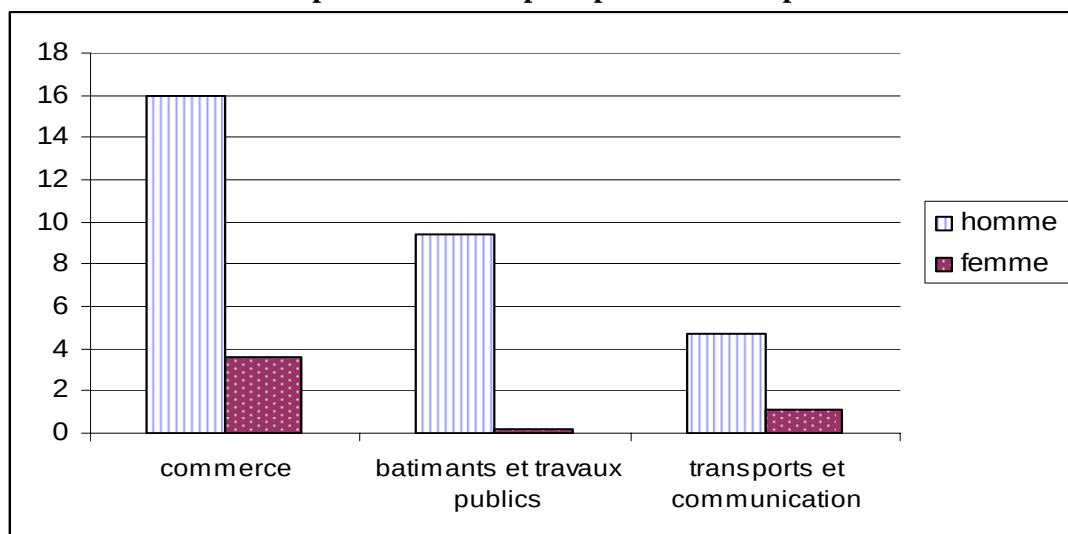
Le taux d'emploi au Maroc est passé de 45,9% en 2005 à 46,3% en 2006. Ce taux cache des disparités selon le sexe, le milieu de résidence, l'âge ou encore le niveau de formation. En milieu urbain, le taux d'emploi est évalué à 36,6% en 2005 soit 59,6% pour les hommes contre seulement 15,1% pour les femmes. En 2006, ce taux a enregistré une augmentation de l'ordre de 1,2 point soit 61,5% accompagné d'une légère progression chez les femmes de 0,1%. Le taux de féminisation de l'emploi a subi un affaissement soit 20,7% en 2006 contre 21,1% en 2005. En milieu rural, durant la période 2005-2006, ces taux sont respectivement de 38% et 37,7% pour les femmes, 79,7% et 79,6% pour les hommes.

Par ailleurs, au niveau national, la ventilation du taux d'emploi selon le sexe, montre qu'il y a un accès inégal de la femme à l'activité économique. Le taux d'emploi des femmes ne représente que 34% du taux d'emploi des hommes. La forte distorsion enregistrée entre l'emploi féminin et masculin traduit un rapport Homme/Femme inégalitaire au niveau de l'emploi.

2.1.3 Emploi par secteurs

L'emploi dans l'activité économique, dans l'industrie manufacturière et les services montre une participation importante de la population urbaine féminine occupée. Cette répartition traduit encore de nos jours le prolongement du rôle traditionnel des femmes au sein du foyer (services domestiques, services sociaux,...). Cependant, dans le textile et l'agro-alimentaire, la présence des femmes est plus importante, malgré les conditions de travail défavorables (salaires bas, horaires de travail non réglementés, absence de protection sociale). Les hommes, quant à eux, sont fréquemment employés dans les branches de commerce et d'industrie.

Répartition de Emplois par secteur et par sexe

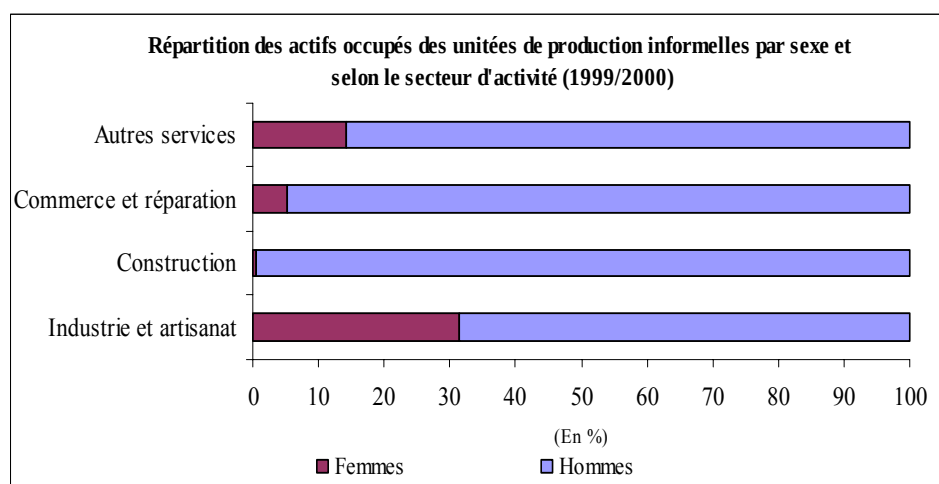


Ainsi, une analyse par secteur montre que les secteurs du commerce, du bâtiment et travaux publics et des transports et communication restent des secteurs principalement masculins. Ces secteurs ont employé en 2005²⁴ respectivement 16%, 9,4% et 4,7% de la population active masculine et 3,6%, 0,2% et 1,1% de la population active féminine. Le taux de féminisation atteint respectivement 7,9% pour les deux premiers secteurs alors qu'il est de 0,9% dans le secteur du bâtiment et travaux publics

Les secteurs utilisant le plus de main d'œuvre féminine sont le secteur de l'agriculture, forêt et pêche et le secteur de l'industrie et de l'artisanat ainsi que les services fournis à la collectivité. La participation de la femme est respectivement à hauteur de 62,9%, 15,1% et 5,9% de la population active occupée féminine en 2005, proportions bien plus élevées que celles enregistrées par les hommes, soit 40,6%, 11,1% et 3,7%. L'importance du travail féminin dans le secteur de l'agriculture est particulièrement visible en milieu rural où 94% des femmes y travaillent contre seulement 6,1% en milieu urbain. L'industrie utilise 39,4% de la population active occupée urbaine féminine par contre en milieu rural 4,2%.

Au niveau du secteur informel, près de 86,7% des travailleurs informels sont des hommes. Par ailleurs, dans le travail à domicile une concentration des femmes soit 69,9% contre 30,1% d'hommes (activités artisanales, broderie, couture, tissage du tapis, petites confections ou domestiques..).

²⁴ Seules les données en 2005 qui renseignent sur une répartition sectorielle par sexe



Source : HCP

Par secteurs d'activité, 31,34% des femmes se trouvent dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat (textile, broderie, habillement s'effectuant à domicile) et 14,2% occupent d'autres services (10,2% sont à la tête d'une micro entreprise de service). Néanmoins, elles sont fortement présentes dans les activités de services domestiques et dans les micro-commerces où elles interviennent comme le maillon le plus vulnérable de la chaîne commerciale des produits de contrebande (tissu, produits alimentaires). Le secteur informel devient ainsi le réceptacle privilégié pour les femmes qui montrent ainsi une certaine capacité à créer leurs propres emplois en acceptant les conditions les plus précaires à travers des formes d'emploi vulnérables.

L'analyse des indicateurs de l'emploi permet de mettre en relief ces inégalités existantes entre hommes et femmes. Au niveau national, ce taux est de 11,1% en 2005 contre 9,7% en 2006 pour les femmes soit une baisse de 1,3 point et de 1,6 point pour les hommes.

2.1.4 Taux de chômage

En 2006, le taux de chômage a significativement baissé pour s'établir à 9,7% au niveau national, (15,5% en milieu urbain et à 3,7% en milieu rural). Ce recul du taux de chômage a profité essentiellement aux jeunes citadins de 25 à 34 ans (21,2% soit 5 points de moins qu'en 2002), aux diplômés (20,8% en retrait de 4,8 points) et aux femmes (20,9% soit 3,3 points de moins).

En milieu rural, le taux de chômage des femmes est largement inférieur à celui des hommes, soit 1,8% pour les femmes et 4,6% pour les hommes. Les activités occupées par les femmes restent faiblement rémunérées. En effet, 80,6% des femmes dans le monde rural font partie de la catégorie des aides familiaux, saisonnières, travail à domicile et apprentis contre 37,5% pour les hommes. La faiblesse du taux de chômage dans ce milieu s'explique par l'occupation des femmes des emplois précaires dans le secteur formel de l'économie.

2.2 Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

La problématique de l'emploi qui revêt un caractère structurel dans la plupart des pays du monde, y compris les pays les plus développés et ne peut être valablement assurée que par le biais de la réalisation d'une croissance importante et durable.

Le gouvernement marocain consacre à la réalisation de cet objectif toute l'énergie nécessaire, place la création de l'emploi à la tête de ses préoccupations et s'engage à insuffler un nouveau dynamisme à l'emploi. Trois types d'initiatives sont préconisées, outre l'accélération du rythme d'exécution des réformes du système éducatif et de formation de façon à lui assurer une meilleure adéquation avec les demandes du marché de l'emploi. Il s'agit de l'encouragement des entreprises à recruter par l'octroi d'avantages fiscaux, de la création d'entreprises et de l'amélioration de l'organisation du marché du travail par la rationalisation de l'intermédiation.

Cependant, même si cet effort juridique reconnaît l'égalité entre hommes et femmes, cette reconnaissance se trouve affaiblie par des pratiques qui persistent notamment au niveau de l'accès à l'activité et à l'emploi. Ces inégalités sont particulièrement générées par les facteurs culturels et les structures sociales rigides qui restent réticentes quant à la place que doit occuper la femme dans la vie économique et sociale.

L'identification des formes de travail des femmes a montré leur participation importante à des activités économiques et sociales bien que souvent minorée dans les statistiques. Au Maroc, comme dans de nombreux autres pays, la production est soit effectuée dans le cadre familial, soit réalisée dans le cadre d'un travail extérieur qui ne suscite que peu d'organisation féminine.

Par ailleurs et dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, le Maroc s'est engagé à éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes à l'horizon 2015. A ce propos, plusieurs conventions internationales stipulant l'égalité entre les hommes et des femmes dans le domaine économique ont été ratifiées par le Maroc. Il s'agit de:

- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- La convention n° 111 avec l'organisation international du travail concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession.
- La convention n°10 concernant l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et féminine pour un travail de valeur égale ;
- La convention n°138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi.

2.3 Projets et programmes mis en œuvre

Dans la perspective de lutte contre le chômage, les pouvoirs publics se sont souvent inscrits dans le cadre d'une politique proactive de l'emploi. Cette politique se décline par la prise d'une série de mesures pour insuffler plus de dynamisme à l'emploi. A ce propos, trois programmes Idmaj, Taahil et Moukawalati ont été mis en œuvre en vue de résorber la question de l'emploi.

Le programme IDMAJ cible l'insertion de près de 60.000 diplômés à fin 2008. L'objectif de ce programme est de réduire le taux de chômage par l'insertion des jeunes diplômés rencontrant des difficultés d'insertion et d'assurer la pérennité des emplois créés. Le programme TAEHIL a été mis en place en vue d'améliorer l'adéquation entre la formation et l'emploi et faciliter l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi par l'acquisition de compétences professionnelles. Ce programme vise à assurer la formation d'adaptation et de reconversion au profit de 50.000 chercheurs

d'emploi. Pour le programme « MOUKAWALATI », il vise la création de 30.000 entreprises à l'horizon 2008 en favorisant l'auto-insertion des jeunes diplômés chômeurs dans la vie active.

Les entreprises créées par ces femmes couvrent tous les secteurs d'activité. Elles sont plus concentrées dans le secteur des services (37%) et celui du commerce et distribution (31%). Néanmoins, la présence de femmes à la tête d'entreprises ayant une activité industrielle, notamment dans le textile reste. Les entreprises dirigées par des femmes sont le plus souvent de petites entreprises, voire de très petites entreprises de type SARL (57%) ou des entreprises individuelles (22%) avec un chiffre d'affaires qui reste dans la très grande majorité des cas inférieur à 20 millions de dirhams, voire à 5 millions de Dirhams pour une large proportion d'entre elles.

S'agissant du travail des enfants, ce dernier constitue une préoccupation du gouvernement marocain. Dans ce cadre, plusieurs conventions ont été signées visant à améliorer les conditions de vie des populations.

A ce propos, une convention a été conclue entre le secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes handicapées en tant que département gouvernemental coordonnateur de la commission ministérielle spéciale de l'enfant et cinq partenaires institutionnels. Cette convention vise à mettre en place un cadre de partenariat pour le soutien du programme "Inqad" relatif à la lutte contre le travail domestique des petites filles.

Par ailleurs, en vue d'atténuer ce fléau à défaut de pouvoir l'éradiquer, il est nécessaire d'harmoniser les législations nationales avec les conventions internationales mais aussi de développer des stratégies adaptées d'application des dispositions et enfin des mécanismes de suivi, de contrôle et de sanction par rapport à la question des droits de l'enfant. Dans ce sens, des décisions du plan d'action national pour l'enfant pour la décennie 2006-2015 visant l'éradication des préjudices portés à l'enfance, sont en cours de mise en oeuvre.

Activités génératrices de revenu

Le développement des AGR au Maroc a donné de très bons résultats en matière de création d'emploi. D'une part, les AGR ont permis de déclencher un dynamisme et un processus de développement local. Elles ont été un moyen de stimulation et d'intégration de la population dans les projets de développement.

Les acteurs associatifs, notamment les micro-crédits, ont fortement contribué à la concrétisation d'un grand nombre de projet à travers l'assistance technique, administrative et financière. En 2005, les efforts déployés pour la création des opportunités d'accès à l'emploi et au revenu ont permis à 631.068 personnes, dont 65% de femmes, de bénéficier d'un financement de micro-crédits de l'ordre de 1,5 milliard de dirhams.

2.4 Analyse des dépenses publiques allouées aux dépenses de l'emploi

En 2007, le budget alloué au Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle est de 815 millions de dirhams. En effet, le Département de l'Emploi bénéficie de 308 millions soit une part de 38%.

Les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 173 millions de dhs soit 56% du budget du Ministère de l'emploi par contre les dépenses d'investissement sont de 135 millions soit seulement 44%.

L'importance de la part des dépenses de fonctionnement s'explique par le renforcement des capacités du personnel de l'inspection du travail à travers la formation continue et la mise à disposition de moyens logistiques pour une meilleure application de la législation du travail, le suivi de l'évolution des métiers et des besoins des entreprises en ressources humaines aux niveaux régional et sectoriel et le soutien de la politique de promotion de l'emploi par la réalisation d'une campagne de communication.

3. Département de l'Economie Sociale

L'année 2002 a connu l'institutionnalisation du secteur de l'économie sociale, avec la création du Département de l'Economie Sociale, au sein du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Ce Département veille à l'élaboration d'une vision stratégique et globale pour le développement de l'économie sociale en assurant la coordination entre les différents intervenants dans le secteur et le suivi des actions programmées par les pouvoirs publics, les associations et les intervenants externes.

3.1. Pertinence de l'approche pour le secteur de l'économie sociale

L'analyse genre se prête parfaitement pour le secteur de l'économie sociale. Ce secteur est caractérisé par une forte concentration d'activités utilisatrices d'une main d'œuvre peu qualifiée, fait vivre des populations vulnérables et à faible revenu. Une bonne partie des activités du secteur est assurée par des femmes et des jeunes filles parfois contraintes à travailler pour subvenir aux besoins élémentaires du foyer et pour atténuer les difficultés structurelles qui pèsent sur ces ménages issus généralement de classes à revenu modeste.

L'économie sociale joue un rôle prépondérant dans le développement économique et social du pays. Ce rôle a été mis en évidence dans la plupart des travaux relatifs à la place qu'occupe le secteur en tant qu'instrument efficace pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la précarité. Cependant, l'intérêt du secteur a fait l'objet de la lettre Royale adressée au Premier Ministre à l'occasion de la préparation du plan de développement économique et sociale 2002-2004 : « les organisations non gouvernementales, les associations professionnelles et les coopératives sont appelées à jouer un rôle important dans le cadre du partenariat et de la mobilisation requise pour faire face aux défis de la bataille de développement ».

Le champ du secteur a été défini par le département de l'économie sociale comme étant l'ensemble d'activités économiques exercées par des groupements de personnes ayant opté pour l'entreprenariat collectif dans le cadre des coopératives, des associations et de toute autre forme d'organisation respectant les principes universels de l'économie sociale. Ces organisations appelées « entreprises de l'économie sociale » se distinguent des entreprises capitalistes par leur finalité qui n'est pas la recherche de profit et des entreprises publiques par le fait qu'elles sont indépendantes de l'Etat. Les initiatives économiques de ces entreprises ont une finalité sociale et placent l'homme au centre du développement.

Malgré l'absence d'informations chiffrées et détaillées sur le secteur, le département estime le nombre de coopératives à 5060, celui des associations entre 35.000 et 40.000 et celui des mutuelles à 52.

La période 2002-2006 a connu la création de quelques 1546 coopératives dans les principaux secteurs à savoir l'agriculture, l'artisanat et l'habitat. Ces derniers ont bénéficié de près de 550 sessions de formation. Le département de tutelle a organisé 586 actions de sensibilisation. Il a également réalisé près de 400 audits au profit des coopératives.

3.2. Nouvelle stratégie du secteur

Avant de définir sa nouvelle vision stratégique du développement du secteur, le département a procédé à un diagnostic du secteur et qui a décelé l'absence d'une vision stratégique et globale pour le développement du secteur, la multiplicité des intervenants et l'absence de coordination entre eux et enfin l'absence d'une information statistique sur le secteur, à l'exception des données sur les coopératives publiées par l'Office du Développement de la Coopération.

L'approche mise en place en 2002²⁵ est axée sur le développement des outils nécessaires pour matérialiser la volonté du Gouvernement, de promouvoir l'économie sociale, en tant que secteur qui favorise la création de l'emploi et la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la précarité.

Les objectifs ainsi retenus sont la définition d'une vision pour le développement du secteur, l'amélioration de l'information sur le secteur, la modernisation et l'adaptation du cadre juridique des entreprises du secteur, le renforcement de la coordination entre les intervenants dans le secteur, ainsi que le développement de la coopération internationale.

Afin d'entamer la réalisation de sa stratégie, le département a lancé avant 2006 deux études sur l'économie sociale à Souss Mass Draâ et à l'Oriental et a procédé à l'octroi de soutien financier aux associations de développement. Cette phase a été suivie par l'élaboration d'une nouvelle vision du secteur qui s'appuie sur une approche régionale en définissant les priorités sectorielles. Ce chantier ne peut se concrétiser sans la création d'une banque de projets AGR destinés à être portés par les entreprises de l'économie sociale, l'accompagnement et l'encadrement, la prise en compte des stratégies de développement sectorielles mises en place par les autres départements ministériels et la réforme du cadre juridique et réglementaire.

A travers les éléments de la nouvelle stratégie, on peut constater la prise en considération du caractère régional et les spécificités de chaque activité dans cette vision. C'est pourquoi le Département compte concrétiser sa nouvelle vision par la mise en œuvre des Plans de Développement Régionaux de l'Economie Sociale (PDRES). Le premier PDRES est destiné à la région de Rabat Salé Zemmour Zaer.

3.3. Le pilotage et le suivi de la stratégie

Le pilotage et le suivi de la stratégie sera fait par les différentes structures du Département. La Direction des Etudes et de la Programmation est chargée de réaliser les études et les analyses stratégiques sur le secteur, de coordonner les actions publiques et de mettre en place les indicateurs du suivi et de l'observation. Quant à la Direction de la Réglementation et de la Régulation, elle est chargée de veiller à l'adaptation du cadre juridique aux besoins du secteur, de veiller au respect de la séparation entre l'économie sociale et l'économie de marché et d'améliorer la communication

²⁵ L'année 2002 a connu l'institutionnalisation du secteur de l'économie sociale, avec la création du département de l'économie sociale, au sein du département de l'artisanat

institutionnelle. Enfin, l'Office de Développement de la Coopération est chargé d'encadrer et d'accompagner les coopératives et de collecter l'information sur celles-ci. A cet effet, des indicateurs chiffrés seront élaborés pour assurer le suivi du secteur.

La réussite de la stratégie requiert la révision du cadre juridique des coopératives. Deux textes sont en cours, savoir le projet de loi modifiant la loi 24-83 portant organisation des coopératives et un projet de loi modifiant et complétant le Dahir portant loi n° 1-73-654 (du 23 Avril 1975) relatif à l'office de développement de la coopération.

Les principaux projets en cours portent sur la réalisation du PDR de la Région de Rabat Salé Zemmour Zaer, la création de la base de données statistiques des associations et les coopératives, la création de la commission interministérielle de coordination de l'économie sociale, l'adoption de la loi sur les coopératives, l'organisation du salon sur l'économie sociale, le lancement d'un deuxième PDRES pour une autre région et d'une étude sur l'élaboration d'un cadre juridique pour les associations à caractère économique.

Concernant le programme d'actions à moyen terme, celui-ci comporte en plus de l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement régionaux de l'Economie Sociale en partenariat avec les acteurs concernés, la création d'un compte satellite de l'économie sociale et le renforcement de la coordination en économie sociale. Aussi, le département envisage de développer la coopération internationale en matière de l'économie sociale et la communication sur le secteur. Cette restructuration exige la mise en place d'un cadre juridique pour les associations de développement, la mise en place des outils de la régulation entre économie sociale et économie de marché et l'organisation de campagnes de vulgarisation et de sensibilisation au sujet de la mise en œuvre de la réglementation sur le secteur coopératif.

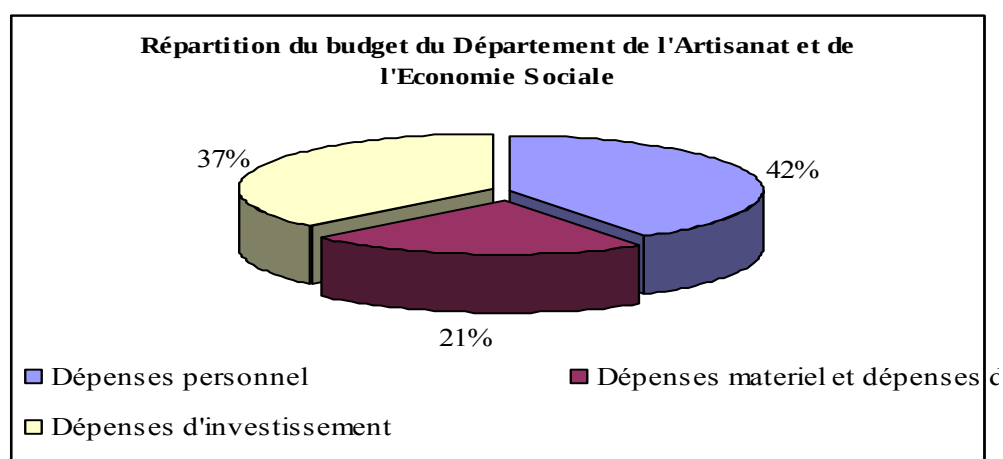
3.4. Programmes et projets mis en œuvre

Dans le cadre de la loi de finances pour l'année budgétaire 2007, le Département de l'économie sociale a établi des indicateurs d'objectifs relatifs aux activités suivantes :

- Mise en place de registre d'immatriculation des coopératives. Le département prévoit la réalisation de 42% de l'opération en 2007 et le reste pour l'année suivante.
- Elaboration d'un cadre juridique régissant les associations de développement. La moitié de la réalisation du programme est prévue pour 2007 et l'autre moitié pour 2008.
- Elaboration d'un manuel de procédures définissant les modalités de régulation des coopératives. Ce projet devrait être réalisé durant l'année en cours.
- Etude de l'environnement socio-économique et juridique de mutuelle dont 62% est prévu pour 2007 et le reste en 2008.
- Elaboration de plans de développement régionaux de l'économie sociale. Cette opération s'étalera sur trois ans. 60% la première année, 20% la seconde et 20% la dernière année.
- La conception d'indicateur de l'économie sociale. Ce projet est programmé sur deux ans (60% en 2007 et 40% en 2008).

Cette dernière partie jouera un rôle fondamental dans l'élaboration d'indicateurs sensibles au genre. C'est pourquoi nous suggérons que les efforts de concertation entre le département et l'équipe genre du Ministère des Finances soient maintenus afin de tenir compte des informations nécessaires à l'intégration de l'approche genre.

Il est à souligner que le budget du Département de l'artisanat et de l'économie sociale reste relativement faible par rapport aux autres secteurs économiques. En 2007, l'enveloppe globale ne dépasse pas 213 millions de dirhams. Toutefois, le budget du Département a connu une nette augmentation par rapport à l'année antérieure, soit une hausse de 44%. Concernant les dépenses d'investissement, elles ont été quadruplées entre 2006 et 2007, passant ainsi de près de 19,5 à 79,5 millions de dirhams.



Source : Direction du Budget, MEF.

VI. Pôle intersectoriel de ciblage et de proximité

Le Maroc a entrepris depuis le début des années 90 un ensemble de programmes sociaux visant la lutte contre la pauvreté et la mise à niveau des régions défavorisées. Ces programmes ont concerné essentiellement les domaines de l'infrastructure économique et sociale, l'éducation, la santé et l'emploi (BAJ1, PAGER, PNRR, PERG,...). Malgré les efforts d'investissement réalisés dans ces domaines, les études ont montré la persistance de déficits sociaux imputable essentiellement au manque d'une vision intégrée et d'une approche participative qui n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés en matière de la réduction de la pauvreté dans le milieu rural et d'amélioration du niveau de vie de la population rurale.

Dans le but de renforcer et de dynamiser les efforts déployés en matière de développement, Sa Majesté Mohammed IV a lancé, à l'occasion d'un discours adressé à la Nation le 18 Mai 2005, une Initiative Nationale de Développement Humain. Cette initiative donne les directives et arrête une vision intégrée et cohérente pour réaliser un développement humain durable. La particularité de l'INDH est la prise en compte des inégalités entre régions, provinces et communes et le ciblage des interventions sur les populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

L'INDH vise à réduire la pauvreté, la vulnérabilité, la précarité et l'exclusion sociale et à instaurer une dynamique en faveur d'un développement humain durable. Cette volonté s'inscrit dans une perspective de consolidation d'un Etat de droit moderne, démocratique et transparent, de promotion des droits de la femme et de l'enfant et de modernisation de l'économie. Afin d'atteindre l'impact voulu de ces objectifs, la dimension genre a été intégrée au niveau de différents programmes de l'INDH qui est de nature à améliorer et à promouvoir la situation de la femme qui reste la plus touchée par la pauvreté, le chômage et l'analphabétisme.

1. INDH : un nouveau mode de gouvernance

L'INDH appuie les efforts du Gouvernement visant à promouvoir la déconcentration et la décentralisation et à améliorer la gouvernance locale. En effet, toutes les entités de prise de décision du programme au niveau local, provincial et régional sont composées d'un nombre égal de représentants de ministères sectoriels, d'élus et de représentants de la société civile. Cette initiative s'appuie sur un diagnostic social et une démarche participative, partenariale, coordonnée et planifiée avec un engagement de l'ensemble des partenaires opéré à plusieurs niveaux.

Au niveau local, les Comités Locaux de Développement Humain (CLDH) mettent en œuvre des projets opérationnels avec un appui et une assistance technique externe. En concertation avec les conseils locaux, ces comités sont appelés à réviser le plan de développement économique et social communal dans une optique de convergence des programmes sectoriels et leur harmonisation avec l'Initiative Locale de Développement Humain (ILDH).

L'équipe d'animation de quartier ou communale est la cellule opérationnelle du CLDH au niveau de la commune ou du quartier. Ces équipes sont chargées d'assurer l'animation de l'ensemble du processus de préparation participative de l'ILDH : diffusion d'information, concertation des populations, diagnostic, identification de projets et d'activités facilitatrices et appuie à l'analyse et à l'évaluation des projets au niveau local.

Au niveau provincial, le Comité Provincial de Développement Humain (CPDH) présidé par le gouverneur veille à la validation et à la consolidation des ILDH pour la contractualisation avec le niveau central, au déblocage des fonds correspondant aux ILDH validées et à la mise en œuvre et au suivi et contrôle des programmes. Quant à la Division de l'Action Sociale (DAS), elle assure le secrétariat du CPDH pour l'exécution de l'INDH. Elle est également chargée d'effectuer un diagnostic et de préparer un plan d'action provincial de la précarité.

Quant au niveau régional, le Comité Régional de Développement Humain (CRDH) assure la cohérence globale des Initiatives Provinciales de Développement Humain (IPDH), met en convergence les programmes de l'Etat, des établissements publics, des Collectivités Locales avec les actions de l'INDH et assure la consolidation régionale et le pilotage des programmes de précarité. Les décisions du CRDH sont appuyées par une Commission Technique dont le rôle est d'analyser les diagnostics et les plans de lutte contre la précarité préparés par le CPDH, de sélectionner les activités à financer au titre de la composante précarité et d'élaborer un schéma régional de lutte contre la précarité.

Au niveau national, le Comité Stratégique de Développement Humain (CSDH) est chargé de la définition du cadrage budgétaire, de l'affectation des ressources relatives aux consolidations provinciales des ILDH conformes aux orientations générales de l'INDH, de la promotion de la coopération internationale, de la communication institutionnelle et du suivi des indicateurs de développement humain et de l'évaluation générale de l'INDH.

Le Comité de Pilotage (CP), quant à lui, assure l'appui technique au CSDH, définit le cadre budgétaire des programmes, collecte les données et sélectionne les sites d'intervention.

2. Programmes et actions mis en œuvre

L'INDH s'articule autour de trois grands axes: s'attaquer au déficit social dont souffrent les quartiers urbains et les communes rurales pauvres notamment par l'élargissement de l'accès aux équipements et aux services sociaux de base, promouvoir les activités génératrices de revenus et d'emplois en adoptant une action plus novatrice à l'égard du secteur informel et renforcer la protection de la catégorie vulnérable de la société.

2.1. Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural

Le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural cible les communes rurales dont le taux de pauvreté dépasse 30%, soit 403 communes rurales selon la carte de pauvreté communale. Il a pour objet d'améliorer l'Indice de Développement Humain et de réduire la pauvreté. Concrètement, ce programme poursuit les objectifs suivants :

- Réduire d'au moins 10% le taux de la pauvreté qui a un caractère rural et touche particulièrement les femmes.
- Atteindre un taux de scolarisation de 75% pour les filles âgées de 6 à 11 ans.
- Réduire d'au moins 20% le taux d'analphabétisme qui reste répandu chez les femmes.
- Améliorer le taux d'accès aux soins de santé de base.
- Atteindre un taux de 100% pour l'électrification.
- Atteindre un taux de 95% pour l'accès à l'eau potable.
- Promouvoir et renforcer la gouvernance locale.

La réalisation de ce programme se fait moyennant la dynamisation du tissu économique local à travers la promotion d'activités génératrices de revenus stables et d'emploi, le soutien à l'accès aux équipements (eau, électricité, routes) et services sociaux de base (santé, éducation, alphabétisation, formation) ; le renforcement de la gouvernance et des capacités locales et enfin la préservation de l'environnement et des ressources.

La femme bénéficiera de différentes actions mises en œuvre dans le cadre de ce programme qui auront des retombées positives sur sa situation en offrant de nouvelles opportunités et en renforçant ses capacités.

2.2. Programme de lutte contre l'exclusion en milieu urbain

Le programme de lutte contre l'exclusion en milieu urbain cible les 264 quartiers urbains les plus défavorisés, soit 2,5 millions d'habitants. Il a pour objet de renforcer la cohésion sociale et d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations. Les actions à mettre en œuvre par ce programme peuvent être classées en trois catégories : mise à niveau des infrastructures de base et amélioration de l'accès aux services socio-éducatifs et de santé, création des opportunités et des activités génératrices de revenus et d'emplois et accompagnement social des personnes en grande vulnérabilité.

La mise à niveau des infrastructures de base devra se traduire par la construction et la réhabilitation de logements et l'amélioration des services socio-éducatifs et de santé (construction d'écoles primaires et de centres de santé, organisation de la collecte des ordures ménagères, création d'aires de jeux pour enfants et de jardins publics, terrains de sport...).

La promotion des activités génératrices de revenus et d'emploi se traduira, quant à elle, par la création et l'organisation du commerce de proximité (marchés couverts, espaces organisés pour les marchands ambulants) et par l'encouragement à l'accès aux petits métiers.

Dans le cadre de l'accompagnement des personnes en grande vulnérabilité, un certain nombre de projets sont à envisager. Il s'agit notamment, de la consolidation des établissements sociaux de la ville, de la création des centres d'écoute et d'orientation pour les femmes en situation difficile, de l'amélioration des services d'assistance dans les différents établissements et institutions sociales, de la mise en place de permanences sociales et de la construction de garderies d'enfants et de bibliothèques. A cela s'ajoute l'appui aux associations des handicapés, aux centres d'accueil pour les personnes âgées, handicapées physiques et orphelins et aux centres de rééducation de l'enfance.

2.3. Programme de lutte contre la précarité

Ce programme est destiné aux personnes vivant dans la précarité extrême et vise à leur apporter de l'assistance, avec une prise en charge dans des centres spécialisés tout en optant pour une démarche d'accompagnement et d'insertion. Il cible en priorité, les jeunes sans abri et les enfants des rues, les enfants abandonnés, les femmes en situation de grande précarité, les mendiants et vagabonds, les ex-détenus et les handicapés sans ressources, les aliénés sans-abri ainsi que les personnes âgées démunies, soit environ 200.000 personnes sur l'ensemble du Royaume.

Dans un souci d'efficacité, des centres polyvalents et spécialisés devront être développés. Trois centres polyvalents (regroupement entre plusieurs catégories) et deux centres spécialisés ont ainsi été identifiés²⁶.

Parallèlement, des mesures devront être prises pour encourager la réinsertion familiale et l'insertion économique. L'Etat doit également apporter son soutien aux projets de réinsertion socio-économiques et aux actions de formation ainsi qu'aux associations spécialisées dans le domaine.

2.4. Programme transversal

Ce programme couvre l'ensemble des provinces et préfectures du Royaume et aura pour objectif d'apporter l'expertise et l'assistance technique, de soutenir les actions fédératrices à fort impact social et de renforcer la gouvernance locale.

La mise en œuvre de ce programme devra s'accompagner par l'organisation de formations et la fourniture d'une assistance technique au profit des élus locaux, des travailleurs sociaux dans les centres d'accueil, des cadres et employés des collectivités locales et des associations impliquées dans le développement humain, la promotion de l'animation socioculturelle, sportive et sanitaire, le renforcement de l'ingénierie sociale et le soutien aux projets à fort impact, aux coopératives, aux associations de micro-crédit etc.,

3. Financement et procédures

La mise en œuvre des programmes de l'INDH nécessite une mobilisation financière considérable pour concrétiser les actions prioritaires au cours de la période 2006-2010. Dans ce sens, une convention de financement de l'INDH signée à Agadir entre la Primature, le Ministère des Finances et de la Privatisation, le Ministère de l'Intérieur et le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social a été couronnée par la création du Fonds de Soutien de l'INDH (décret n° 2-05-1016 du 12 Joumada II 1426 (19 juillet 2005)).

Ce Fonds permettra de garantir des ressources stables et récurrentes pour le financement de l'INDH. L'enveloppe allouée atteint 10 milliards de dirhams sur cinq années sans recours à une fiscalité nouvelle. L'Etat supporte 60% du budget alloué, les collectivités locales et les bailleurs de fonds étrangers garantissent chacun 20% du financement.

Pour ce qui concerne la contribution des bailleurs de fonds étrangers, une communication au plus haut niveau est incontournable pour la sensibilisation et la mobilisation d'autres financements que ce soit dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale.

²⁶ Programmes polyvalents : Personnes handicapés et personnes âgées sans ressources, enfants abandonnés et femmes en situation de précarité, mendiants vagabonds et ex-détenus sans ressources.
Programmes spécialisés : enfants de la rue et jeunes sans abri, aliénés sans abri.

Etat des financements auprès des bailleurs de fonds

Bailleurs de fonds	Montant	Nature
Union Européenne	60 M euros	Appui budgétaire sectoriel
Allemagne	5 M euros	Don
Espagne	7,5 M euros	Conversion de dette
Japon	33 MDH	Aide à la Balance de Paiement
Chine	30 MDH	Financement d'équipement
FADES	21 MDH	Don
OPEP	0,5 M \$	Don
GPOBA	7 M\$	Don
BIRD	100 M\$	Prêt
Arabie Saoudite	50 M\$	Don

Source : Direction du Budget, MEF.

Parallèlement, les opérations de financement de l'INDH ont bénéficié d'une simplification des modalités d'exécution des programmes à travers l'assouplissement des procédures budgétaires et comptables et l'institution du processus de suivi et d'évaluation d'impact des opérations réalisées à travers la mise en place de l'Observatoire National du Développement Humain.

Afin d'assurer à l'INDH les meilleures chances de succès, une concertation étroite est assurée entre les différents intervenants, à savoir les services de l'Etat à l'échelle centrale et déconcentrée, ceux des Collectivités Locales à leurs différentes échelles, les Etablissements Publics, les élus locaux et les représentants du tissu associatif tout au long du processus de sélection des zones cibles, du choix des projets et d'évaluation de leur impact.

4. Intégration de l'approche genre dans les programmes de l'INDH

Selon les données disponibles, cette partie traite trois volets relatifs aux actions entreprises dans le cadre des concrétisations des programmes de l'INDH. Il s'agit en particulier du secteur de la santé, de l'artisanat et des activités génératrices de revenu.

4.1. INDH et santé

La santé de l'individu et celle de la population en général sont la clé de voûte du développement humain. Une population et des individus sains sont les garants d'un développement durable. L'Assemblée Générale des Nations Unies a par ailleurs reconnu explicitement un lien direct entre la pauvreté et l'état de santé.

Dans le domaine de la santé, l'INDH vise notamment à assurer aux populations les plus pauvres des milieux urbain et rural, avec leur pleine participation, un meilleur accès aux soins et services de santé. Dans ce cadre, le Ministère de la Santé déploie des efforts pour l'intégration des aspects sanitaires dans le processus de planification et de mise en œuvre de l'INDH et ce, en vue de contribuer à l'amélioration de la santé des citoyens, en particulier celle des populations les plus vulnérables notamment les femmes, qui en constituent les cibles prioritaires.

Un intérêt particulier doit notamment être accordé aux actions à fort impact sur les déterminants de la santé, compte tenu de leur impact durable dans l'amélioration des indicateurs de santé. Les actions de lutte contre l'analphabétisme, l'adduction d'eau potable l'électrification rurale, le désenclavement des localités, la lutte contre l'habitat insalubre, l'amélioration de

l'hygiène urbaine, et la protection de l'environnement exercent un effet bénéfique sur la santé des populations concernées.

Ainsi, des mesures ont été prises pour promouvoir un environnement durable et permettre aux bénéficiaires de vivre dans des « Quartiers ou des Douars Santé », où les facteurs environnementaux à effet indésirable sur la santé sont maîtrisés et ce, dans le cadre d'une approche participative où la communauté est mobilisée et associée.

L'INDH vise, dans le domaine de la santé, à améliorer l'état de santé des populations en luttant contre les maladies, les traumatismes et les incapacités, à réduire les inégalités liées notamment à l'environnement, au travail, au transport... et à promouvoir la qualité et la sécurité des soins. Son intervention couvre des domaines prioritaires tels que les ressources humaines, l'accès aux soins, le plateau technique, l'organisation des services, le partenariat pour la santé et l'intersectorialité, l'implication des professionnels de santé du secteur privé et la régionalisation.

Plus précisément, dans le domaine de lutte contre les maladies, des actions sont menées dans le cadre de l'INDH et sont axées principalement sur la prévention de ces maladies et de leurs complications. Il s'agit notamment de :

- l'appui aux ONG et associations locales actives dans le domaine et l'approvisionnement en supports éducatifs et de prévention.
- soutien aux médias pour la diffusion des messages de prévention et l'orientation vers les Centres de Dépistage Anonymes et Gratuits (CDAG) du VIH.
- l'appui aux interventions des autres secteurs et l'intégration de la prévention du Sida dans les programmes de développement (cours d'alphabétisation, cours de formation professionnelle...).

Concrètement, plusieurs projets ont été retenus et mis en oeuvre dans le cadre de l'INDH pour les années 2005-2006. Ils ont concernés aussi bien les quartiers pauvres du milieu urbain que les communes pauvres du milieu rural. Les communes pauvres du milieu rural ont bénéficié le plus de ces projets (113 projets contre seulement 15 pour le milieu urbain). Parmi les principaux intervenants on trouve le Ministère de la Santé, les comités locaux et provinciaux, le Ministère de l'Intérieur, le Secrétariat d'Etat Chargé des Handicapés et la cellule INDH.

Ces projets comprennent en milieu urbain, la construction et l'aménagement de centres de santé, la fourniture d'équipements médicaux et d'ambulance. En milieu rural, les principaux projets retenus sont la construction et l'extension de maisons d'accouchement, la formation et l'équipement d'accoucheuses traditionnelles la construction de latrines et l'alimentation en eau potable et la construction de dispensaires et de foyers féminins.

Au courant de l'année 2005, 76 projets ont été réalisés couvrant la quasi totalité des provinces. Les projets retenus pour l'année 2006 s'élèvent quant à eux à 79.

4.2. INDH et artisanat

Au titre de l'année 2006, 147 projets de l'artisanat ont été programmés dans le cadre de l'INDH. Ces projets visent la création et l'aménagement d'espace de production, d'exposition et de vente de produits artisanaux, la création de centres de formation et de qualification dans les métiers de l'artisanat et l'achat d'équipement et d'outils de travail. Ils visent également l'amélioration des conditions de travail et de vie des artisans.

Ces projets sont implantés aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines, mais la couverture des quartiers urbains (82 projets) est nettement plus importante que celle des communes rurales (67 projets). Près des 2/3 de ces projets bénéficient à 3 filières seulement : le tissage, la couture-broderie et la poterie-céramique.

Les projets programmés sont répartis entre le programme rural (26 projets), le programme urbain (35 projets), le programme transversal (82 projets) et le programme de lutte contre la précarité (4 projets). Les projets à caractère transversal (urbain et rural) sont prédominants. Ils concernent en particulier, l'appui à la production (équipement, création et réaménagement des locaux de production,...), l'organisation, l'accompagnement et la formation et la qualification.

La population qui profitera de ces projets s'élève à 22.811 personnes. Près de 3/4 de ces personnes, résident en zones urbaines. Les artisans masculins bénéficient plus de ces projets (13512 hommes bénéficiaires), soit près de 60%. Ces projets ont permis en 2006, la création de plus de 9.000 postes d'emplois. Les 2/3 des emplois, maintenus ou créés, concernent le milieu urbain (6098 emplois).

La majorité des projets, soit 82 % sont portés par des coopératives ou des associations. Les coopératives porteuses de projets sont implantées en zone urbaine (71%). Quant aux associations, elles sont porteuses de projets implantés aussi bien en zone urbaine (53%) qu'en zone rurale (47%). Les projets portés par les associations contribuent plus au maintien et à la création d'emplois que ceux portés par les coopératives.

4.3 Activités génératrices de revenu

Parmi les objectifs de l'INDH figure le développement des activités génératrices de revenus (AGR) qui ciblent essentiellement les femmes, les petits exploitants et les promoteurs des métiers artisanaux. Ces projets sont un apport important de capital qui constitue une entrée incontournable pour toucher les couches défavorisées, généralement exclues, afin de les insérer dans le circuit économique et leur ouvrir des marchés où ils pourront réaliser de la plus value.

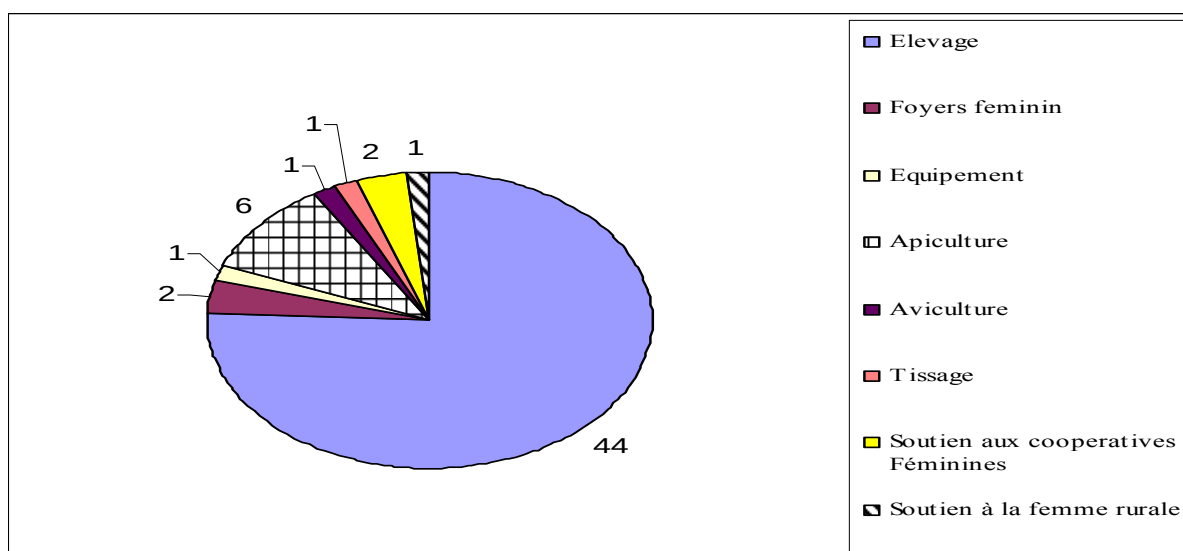
Ces AGR sont mis en place à travers les Initiatives Locales de Développement Humain. Ils sont suivis, contrôlés et évalués par les Comités Locaux de Développement Humain. L'INDH appuie les AGR par des subventions, des avances remboursables, des microcrédits au profit de la population pauvre, démunie et précaire et oriente les promoteurs d'AGR sur les crédits bancaires adaptés. Il est à souligner que la mise en œuvre des AGR, exige, en général, un appui en matière de préparation de dossiers et éventuellement d'accès au crédit, une formation initiale de base et un accompagnement de projet.

Le développement des AGR dans le cadre de l'INDH a donné des résultats prometteurs. D'une part, les AGR ont permis de déclencher un dynamisme et un processus de développement local durable à travers l'appel à projet, le soutien aux projets en milieu urbain et rural et le soutien aux activités artisanales et métiers en voie de disparition. D'autre part, elles ont été un moyen de stimulation de la motivation et de l'intégration de la population dans les projets de développement.

Les acteurs associatifs, notamment les associations de micro-crédits, ont fortement contribué à la concrétisation d'un grand nombre de projet à travers l'assistance technique, administrative et financière. En 2005, les efforts déployés pour la création des opportunités d'accès à l'emploi et au revenu ont permis à 631.068 personnes, dont 65% de femmes, de bénéficier d'un financement de micro-crédits de l'ordre de 1,5 milliard de dirhams.

Les bénéficiaires en milieu urbain représentent 35% contre 16% pour le milieu périurbain et 49% pour le milieu rural. Le secteur du commerce occupe la première position, avec 48 % des bénéficiaires, suivi des activités artisanales qui ont totalisé 28% des bénéficiaires. Quant aux activités agricoles et de services, elles ont enregistré, respectivement 8% et 16% du total des bénéficiaires. Le nombre des représentations des associations des micro-crédits sur le territoire national a atteint 745 contre 487 à fin 2004, soit une progression de 53%. Ces représentations emploient 2.562 personnes contre 1852 à fin 2004, soit une augmentation de 38,3%.

Typologie des AGR féminines en 2007



Source : Cellule de Coordination INDH

En effet, les efforts déployés par les associations de microcrédit ont permis d'augmenter le nombre des activités génératrices de revenus financées dans le cadre de l'INDH qui a atteint 210 projets à fin juin 2007. Le nombre total des AGR portées par les femmes est de l'ordre de 58 répartis comme suit : 44 projets pour l'élevage et 6 pour l'apiculture. Le reste est réparti entre les foyers féminins et le soutien aux coopératives féminines (2 chacune) et l'équipement, l'aviculture, le tissage et le soutien à la femme rurale (1 chacune).

Il est à souligner qu'une enquête de perception réalisée entre décembre 2006 et janvier 2007 a permis d'évaluer la perception, les comportements et les attitudes des citoyens par rapport aux actions de l'INDH. Celle-ci a relevé la faible implication des équipes d'animation communales et de quartiers, des partenaires et des services extérieurs de l'Etat. Elle a également fait ressortir la nécessité de multiplier les actions de formation et de renforcement des capacités et de généraliser l'approche pluriannuelle participative.

Conclusion générale

Le Rapport Genre 2008 est marqué par l'adhésion de six nouveaux départements à la budgétisation sensible au genre portant leurs nombres à 17 départements et par l'introduction d'une analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre. Ceci a permis de consolider les perspectives de l'introduction de l'approche genre dans la préparation du budget et dénote d'une plus grande prise de conscience des pouvoirs publics de la question du genre.

L'analyse des actions menées par les différents départements ministériels concernés montre que des avancées notables ont été réalisées et ce, aussi bien dans le processus de mise en oeuvre de la réforme budgétaire axée sur les résultats que dans la définition d'indicateurs de performance sensibles au genre.

Notons que, quel que soit le département concerné, l'Etat a un rôle important à jouer dans la réduction des disparités entre les sexes et opère des choix qui ne sont pas neutres dans le domaine des rapports sociaux de genre. La poursuite des chantiers menés par les pouvoirs publics dans ce domaine s'avère donc nécessaire. D'autres acteurs peuvent également jouer un rôle important dans la concrétisation du processus de Budgétisation Sensible au Genre. Il s'agit notamment de la société civile.

Par ailleurs, l'INDH qui entame sa troisième année d'exécution, ouvre de nouvelles perspectives à l'initiative des femmes intégrées dès le départ dans l'arsenal institutionnel de gouvernance. L'Initiative s'enrichira de leur participation surtout si leurs associations et leurs coopératives arrivent à s'arrimer à l'élan d'accélération attendu pour l'opérationnalisation de cette Initiative Royale novatrice et prometteuse.

Le développement socio-économique de la femme devrait se baser sur des projets transversaux et locaux qui impliquent les départements qui tiennent compte des spécificités régionales et ciblent les besoins précis de la population. La micro-finance qui a réalisé des résultats encourageant auprès de la population féminine en milieu urbain et périurbain mériterait d'être développée. En liaison avec la grande précarité de certaines zones, d'autres moyens de renforcement de capacité, de financement partenarial devraient être testés.

Il reste qu'au-delà de l'impact positif exercé par les différents programmes menés, l'analyse mériterait d'être plus approfondie, et ce afin de connaître les causes et les contraintes qui font que la femme dans de nombreux domaines est défavorisée par rapport à l'homme.

In fine, le programme BSG au Maroc a atteint un stade où les actions menées permettent d'agir sur l'ensemble du processus budgétaire, sur la définition des objectifs et sur l'élaboration des programmes et des indicateurs de performance. Un travail d'accompagnement dans ce sens a été mené auprès de deux départements ministériels pilotes, à savoir le Secrétariat d'Etat chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle et le département de la Formation professionnelle. Ce travail devrait servir de modèle aux autres départements ministériels et à terme, une expérience qui pourrait être partagée au niveau international.

Bibliographie

Justice

- L'application du code de la famille : acquis et défis; Association Marocaine de lutte contre la Violence à l'égard des Femmes; 2005.
- Objectifs du Millénaire pour le Développement; Rapport National 2005.
- Rapport sur l'évaluation de deux années d'application du code de la famille; Département de la Justice; juin 2006.
- Fiche relative à la situation de la femme dans le cadre du nouveau code de la famille : principales nouveautés; Département de la Justice.
- Manuel 2006 « Intégration de la dimension genre dans la planification et l'élaboration du budget ».
- Examen exhaustif des statistiques désagrégées selon le genre; réalisé par le MFP et l'UNIFEM; février 2006.
- Compte-rendu du séminaire de Sensibilisation l'Institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans l'administration publique; MAI 2006.
- Etude relative à l'évaluation de l'opération départ volontaire de la fonction publique; 2006.
- Loi de Finances pour l'année budgétaire 2007; dépenses du budget général; volume 1/3.
- Rapport sur les indicateurs d'objectifs relatif à la Loi de Finances 2007.

SEFEPH

- Les violences basées sur le genre au Maroc; Réseau National des Centres d'Ecoute des Femmes Victimes de Violences; 2006.
- Femmes et Hommes en chiffres; Haut Commissariat au Plan; Direction de la Statistique; 2003.
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'Egard des Femmes; SEFEPH; 2003.
- Plan Opérationnel de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'Egard des Femmes; SEFEPH; juin 2005.
- Rapport national d'évaluation à mi-parcours sur la mise en œuvre du plan d'action « un monde digne des enfants » ; 2007.
- Rapports périodiques du Maroc relatifs à la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes; juin 2006.
- Recensement général des plaintes relatives à la violence à l'égard des femmes; Département de la Justice; 2005.

Education

- 2006 تقرير حول الوضعية التعليمية و تقديم الميزانية الفرعية برسم سنة 2006, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, novembre 2005.
- Alphabétisation et éducation non formelle bilan 2005-2006, Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education non formelle.
- Enquête Nationale sur l'Analphabétisme, la Non Scolarisation et la Déscolarisation au Maroc; Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education non formelle; 2007

Eau

- « Discours de la Primature », juillet 2007.
- « Morasse Budgétaire », 2007.
- « Rapport d'évaluation du PAGER », Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau, mai 2006.
- « Ressources en eau et bassins versants du Maroc : 50 ans de développement (1955-2005), Haut Commissariat au Plan, janvier 2006.
- « Programme National d'Assainissement Liquide et d'Epuration des Eaux Usées », Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement, juin 2005.
- « Etude de diagnostic de l'adduction en eau potable du monde rural au Maroc », l'ONEP et la FAO, septembre 2005.
- « Secteur de l'Eau et de l'Assainissement au Maroc », Rapport de la Banque Mondiale, décembre 2004.
- « Recherche sur Internet ».

INDH

- « Comprendre le développement humain », Dr Grefft Alami, Ministère du développement social, de la famille et de la solidarité, septembre 2006.
- « Document d'évaluation de projet pour un prêt proposé d'un montant de 100 millions de \$EU au royaume du Maroc pour un projet d'appui à l'INDH », Banque Mondiale, 14 novembre 2006.
- « Projet manuel de procédures AGR », INDH équipe d'innovation AGR, 11 août 2006.
- Site interne de l'INDH : www.indh.ma.
- Présentation relative à « l'Etat d'avancement et des perspectives de mise en œuvre de l'INDH », rencontre avec les partenaires financiers de l'INDH, 6 juin 2007.
- Présentation portant sur les « projets de l'artisanat programmés dans le cadre de l'INDH de l'année 2006 », Ministère du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale, janvier 2007.

ANNEXE STATISTIQUE

- 1. Démographie*
- 2. Education et formation*
- 3. Activité, emploi et chômage*
- 4. Santé*

Indicateurs sociaux

	2001	2002	2003	2004(1)	2005	2006
1- Démographie						
1-1 Population par sexe (En milliers) (2)	28833	29185	29520	29892	30172	30506
Femmes	14658	14889	15116	15046	15210	15403
Hommes	14512	14742	14972	14846	14962	15103
Taux de féminité	50,3	50,2	50,2	50,3	50,4	50,5
1-2 Fécondité	79-80	86-88	1992	1994	1995	2004
Indice synthétique de fécondité (3)	5,90	4,46	4,04	3,28	3,31	2,50
Urbain	4,30	2,80	2,54	2,56	2,17	2,10
Rural	6,90	5,80	5,54	4,25	4,50	3,10
1-3 Natalité	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	
Taux brut de natalité (pour mille)	21,9	21,5	21	20,4	20,1	
Urbain	19,8	19,5	19,2	18,8	18,6	
Rural	24,6	24	23,3	22,6	21,8	
1-4 Nuptialité	1960	1971	1982	1994	2004	
Proportions (%) des femmes célibataires âgées de 15 à 29 ans						
15-19	41,9	70,2	81,5	87,2	88,9	
20-24	6,1	20,4	40,4	55,9	61,3	
25-29	2,3	6,0	17,0	35,1	40,7	
Proportions (%) des hommes célibataires âgées de 15 à 29 ans						
15-19	95,0	96,9	97,9	98,9	99,2	
20-24	58,4	71,3	80,5	89,0	92,1	
25-29	21,9	30,6	44,8	63,5	68,7	
Age moyen au premier mariage						
National						
Hommes	24,0	25,0	27,2	30,0	31,2	
Femmes	17,5	19,3	22,3	25,8	26,3	
Urbain						
Hommes	24,4	26,0	28,5	31,2	32,2	
Femmes	17,5	20,9	23,8	26,9	27,1	
Rural						
Hommes	24,0	25,0	27,2	30,0	31,2	
Femmes	17,5	19,3	22,3	25,8	26,3	
Proportions des chefs de ménages selon le sexe (4)	1960	1982	1994	2003-2004		
Femmes						
Ensemble	11,2	15,3	15,4	17,1		
Urbain	14,6	18,1	18,4	20,2		
Rural	9,6	12,8	11,3	12,0		
Hommes						
Ensemble	88,8	84,7	84,6	82,9		
Urbain	85,4	81,9	81,6	79,8		
Rural	91,4	87,2	88,7	88,0		

Sources : - Ministère de l'Éducation Nationale
- Haut commissariat au Plan

(1) RGPH 2004

(2) Rétroprojections de la population CERED 2006

(3) Sources : Ministère de la Santé pour les enquêtes ENFPF(79-80, ENPS II et Enquête PANEL 1995 ;
Haut Commissariat au Plan pour les RGPH de 1994 et 2004 et l'ENDPR (86-88).

(4) Sources : Haut Commissariat au Plan, RGPH de 1960, 1982, 1994 ;
Ministère de la santé, EPSF 2003-2004

Indicateurs sociaux (suite 1)

2- Education et formation	2000/20001	2001/2002	2002/20003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Taux net de scolarisation des filles du 1er cycle fondamental (en %)	80,6	86,6	89,1	89,41	90,08	90,5	91,6
Urbain	91,4	95	96,1	95,3	95,3	93,5	
Rural	70,4	78,6	82,2	83,14	84,25	87,2	88,7
Effectif des élèves dans le préscolaire	764200	746606	709988	684783	688980	702656	705753
Filles	272226	269125	265455	260588	266961	281801	
Garçons	491974	477481	444533	424195	422019	420855	
Effectif des élèves dans l'enseignement fondamental	4885343	5125000	5220737	5231496	5254352	5260980	5253352
Filles	2200880	2335966	2393694	2406290	2415385	2418036	2460477
Garçons	2684463	2789034	2827043	2825206	2838967	2842944	2792875
Effectif des élèves dans l'enseignement secondaire	481168	515000	559414	603321	633409	656796	981369
Filles	219152	236900	260666	282714	298064	311638	327737
Garçons	262016	278100	298748	320607	335345	345158	653632
Effectif des étudiants dans l'enseignement supérieur (Public)	285565	288319	298669	297321	306741	317787	
Filles	125478	130068	135496	137229	141335	140894	
Garçons	160087	158251	163173	160092	165406	176893	
Effectif en formation professionnelle(public)	75478	77304	79310	98177	106029	120331	
Filles	23275	24058	25727	30894	36427	44240	
Garçons	52203	53246	53583	67283	69602	76091	
Taux d'analphabétisme (En %) (3)	1971	1982	1994	1998	2004	2006 (4)	
Hommes	78,0	63,0	51,0	41,0	30,8	31,38	
Urbain	58,0	39,0	30,0	25,0	18,8	21,09	
Rural	85,0	76,0	68,0	61,0	46,0	44,95	
Femmes	96,0	87,0	78,0	67,0	54,7	46,80	
Urbain	88,0	68,0	57,0	49,0	39,5	33,86	
Rural	99,0	98,0	95,0	89,0	74,5	64,39	

(3) Source : RGPH pour 1971, 1982, 1994 et 2004, ENNVN 1998/1999 pour 1998

(4) Source : Enquête Nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation au Maroc 2006

3-Activité, emploi et chômage (15 as et plus)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Population active féminine 15 ans et plus (En milliers)	2754	2581	2587	2905	2966	2988	2978
Urbain	1246	1221	1248	1368	1236	1248	1233
Rural	1509	1360	1339	1537	1724	1736	1754

Structure de la population active féminine selon les groupes d'âges (En %)

National							
15 - 24 ans	26,3	23,9	24,2	24,5	24,6	22,9	22,9
25 - 44 ans	47,7	49,9	50,7	50,0	49,6	50,5	48,3
45 - 59 ans	14,3	15,8	15,8	16,3	16,4	17,4	19,6
Urbain							
15 - 24 ans	24,0	22,3	21,9	21,0	20,7	19,8	20,0
25 - 44 ans	61,8	62,7	63,1	62,8	63,5	63,8	60,3
45 - 59 ans	11,0	11,9	12,3	13,7	13,5	14,0	17,7
Rural							
15 - 24 ans	28,0	25,3	26,2	27,4	27,3	25,1	24,9
25 - 44 ans	37,2	39,4	40,0	39,5	39,7	41,0	40,4
45 - 59 ans	16,8	19,0	18,8	18,5	18,4	19,8	20,9

Taux d'activité des femmes (En %)

National	27,9	25,5	24,9	27,7	28,4	27,9	27,2
Urbain	21,3	20,0	19,8	20,9	20,8	20,1	19,3
Rural	37,5	33,5	32,7	37,3	39,3	38,6	38,4

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Population active occupée féminine (En milliers)	2611	2416	2387	2676	2818	2808	2816
Urbain	930	934	957	950	997	995	979
Rural	1681	1481	1430	1726	1822	1813	1837

Structure de la population active occupée féminine selon les groupes d'âges (En %)

National							
15 - 24 ans	25,1	22,6	22,8	23,8	23,6	22,0	21,7
25 - 44 ans	45,6	48,1	48,9	47,2	47,8	48,4	47,0
45 - 59 ans	16,0	17,6	17,6	18,3	18,1	19,3	21,3
Urbain							
15 - 24 ans	20,5	18,9	18,1	17,6	17,2	16,8	16,3
25 - 44 ans	60,9	62,1	62,7	61,4	62,9	62,2	59,6
45 - 59 ans	14,2	14,9	15,6	17,7	17,1	17,9	21,5
Rural							
15 - 24 ans	27,7	25,0	26,0	27,2	27,1	24,9	24,6
25 - 44 ans	37,2	39,2	39,8	39,3	39,6	40,8	40,3
45 - 59 ans	17,0	19,3	19,0	18,7	18,6	20,0	21,2

Indicateurs sociaux (suite 3)

Structure de l'emploi féminin urbain selon les branches d'activité (En %)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Agriculture, forêt et pêche	5,4	4,7	4,5	5,1	6,3	6,1	
Industrie	38,1	36,5	37,7	35,9	34,9	34,9	
Bâtiments et travaux publics	0,4	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	
Commerce de gros et de détail	8,6	8,4	8,3	8,8	9,5	9,6	
Transports, entrepôts et communications	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	2,9	
Services+Administration générale	46,1	47,8	46,8	47,5	46,5	45,8	
Administration générale	9,4	9,5	9,0	8,4	8,5	8,0	
Activités mal désignées	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	
Population active en chômage féminine (En milliers)	359	323	324	377	341	349	288
Urbain	333	301	302	352	303	311	257
Rural	26	22	22	24	24	24	31
Taux de féminité de la population active en chômage (En %)	25,7	25,3	27,0	29,0	29,4	29,2	27,1
Urbain	29,0	28,4	29,7	31,3	30,5	31,0	29,8
Rural	10,5	10,3	11,9	14,0	14,1	12,4	15,6
Taux de chômage des femmes par milieu de résidence (En %)							
National	13,0	12,5	12,5	12,2	11,4	11,3	9,7
Urbain	26,7	24,7	24,2	25,8	24,3	24,9	20,9
Rural	1,7	1,6	1,7	1,6	1,4	1,5	1,8
Taux de chômage urbain des femmes selon l'âge (En %)							
15-24 ans	37,0	35,8	37,0	37,7	37,3	36,1	
25-44 ans	27,4	25,1	24,5	24,7	22,8	24,5	
45-59 ans	4,7	5,2	3,6	4,1	4,1	3,9	
Taux de chômage rural des femmes selon l'âge (En %)							
15-24 ans	2,8	2,7	2,3	2,2	2,1	2,1	
25-44 ans	1,7	1,8	2,1	1,9	1,6	1,6	
45-59 ans	0,4	0,4	0,5	0,4	0,2	0,2	
4- Santé							
Espérance de vie à la naissance (En années)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
Filles	71,8	72,1	72,4	72,7	73,0	73,4	
Garçons	67,8	68,0	68,2	68,5	68,7	68,6	
Taux de prévalence contraceptive (En %) (1)	1987	1992	1995	1997	2003	2005	
National	35,9	41,5	50,3	58,4	63,0	63,0	
Urbain	51,9	54,4	64,2	65,8	65,5	65,5	
Rural	24,6	31,5	39,2	51,7	59,7	59,7	



Source : - Haut Commissariat au Plan

(1): ENPS I pour 1987, :ENPS II pour 1992, : EPPS pour 1995 et PAPCHILD 1997, ENPS III pour 2003 et 2005